

JACQUES VERGÈS

**Beauté  
du  
crime**

PLON

**JACQUES VERGÈS**

**BEAUTÉ**  
**DU CRIME**

Plon  
8, rue Garancière  
Paris

© Librairie Plon, 1988  
ISBN 2-259-01897-1

La vie, pour moi, c'est chaque jour la rencontre de milliardaires et de mendiants, de saints et d'assassins, de militants et de flics, de juges et de gardiens de prison, de journalistes et de poseurs de bombes.

Submergé par la vie, je perdrais pied si je n'essayais sans cesse de voir clair dans les affaires qui me sont soumises, si je ne plaçais pas chaque cas particulier dans une vision globale de l'infraction.

L'infraction est caractéristique de la société humaine. Dans la société animale il n'y a pas de crime. Dans une ruche il ne vient jamais à l'idée d'une ouvrière de faire grève, à une reine de se faire avorter. Il en était ainsi au Jardin d'Eden sans doute. Mais depuis qu'il a goûté au fruit de la connaissance, l'homme a perdu son innocence et le paradis terrestre. Nous vivons le monde du péché. Tous les romanciers, tous les dramaturges, tous les cinéastes dans leurs œuvres marquantes nous entretiennent sans cesse du crime : Dostoïevski, Laclos ou Faulkner, Shakespeare, Schiller ou Ibsen, Orson Welles, Fassbinder ou Chabrol. C'est en ce sens que le crime peut être considéré comme un des beaux-arts et la défense comme un art autonome.

L'esthétique du drame judiciaire nous renvoie à la naissance de ces grands mythes criminels, Mandrin ou Faust, qui sont inséparables de notre culture. C'est ce que, la semaine de cinq jours terminée, le samedi jour ambigu où les tribunaux ferment et les prisons s'ouvrent, je tente de faire en dialoguant avec les esprits qui me sont le plus proches.

Il n'y a pas de repos dominical pour un avocat. Le dimanche je deviens poreux aux bruits du monde où nous vivons, sa cruauté qui éclate en coups de feu, ses tentatives incohérentes d'explications, parce que le besoin de moraliser prend le pas sur le besoin de lucidité.

Sentiment de la richesse du monde, de l'impuissance à le réduire à une morale facile, de l'omniprésence du crime, voilà l'univers dans lequel je vis, les trois voix alternées qui en font la musique.

*La Réunion, 1<sup>er</sup> décembre 1984.*

Les premiers habitants de l'île d'où je viens et où je retourne cette nuit furent douze mutins débarqués un jour d'une chaloupe, le crâne rasé, sous la splendeur du tropique. Peut-être reverrai-je demain au crépuscule s'élever de la montagne plus bleue que le ciel la flamme légendaire d'un campement d'esclaves marrons.

Si loin que je me souviens, la justice ne m'est jamais apparue comme une calme pesée d'âmes faite par des juges assis et sacrés, mais comme l'enjeu bien terrestre d'un combat entre le maître d'aujourd'hui et celui de demain. Son symbole pour moi n'a jamais été la balance du marchand mais la sagaie du guerrier.

On aura compris que je ne porte pas sur mes épaules la défroque du judéo-christianisme. J'ai craint au contraire pendant longtemps, ayant choisi le camp des opprimés, de céder à un réflexe de charité. J'en éprouvais un indéfinissable malaise jusqu'au jour où je sentis par tous mes pores que j'avais cédé tout simplement à mon tempérament indocile et que je ressemblais plus, grâce aux dieux, à Catilina qu'à M. Vincent.

J'en éprouve encore un vif soulagement.

*2 décembre 1984.*

Sortant de l'océan, mon île monte vers moi avec sa coiffe de nuages échevelés au-dessus du volcan, sa plage étroite où ils ont débarqué voilà trois siècles et les gorges profondes qui entament immédiatement la montagne, passages obscurs devant lesquels ils ont rêvé eux aussi de paradis caché.

Mon client n'est pas venu m'attendre. Devant assister à une cérémonie religieuse, il m'a délégué un ami pour me conduire à la vieille maison coloniale au bout d'une allée de flamboyants dont l'ombre même est rouge. Sur la route nous avons croisé un groupe d'hommes en vêtements safran que l'eau de mer collait à la peau et des femmes en robes multicolores que le vent agitait comme des drapeaux.

Dans le salon ombreux et frais, nous attendons assis dans de grands fauteuils en bois de fer, les mêmes que dans la maison de mon enfance datant de l'esclavage, hantée de chauves-souris.

Du côté de l'entrée, un chemin traversait un grand bois centenaire. À l'arrière, les fenêtres donnaient sur d'immenses champs de cannes à sucre jusqu'à l'océan.

Tout voyage avec le temps devient un pèlerinage.

*3 décembre 1984.*

J'ai eu des fruits et des fleurs ce matin au petit déjeuner dans le jardin de l'hôtel.

À Shanghai, jadis, une amie épluchait les litchis avant de me les offrir. Où est-elle maintenant ? Si elle vit, comment vit-elle ? J'aimerais tout d'un coup et très fort revoir son visage poli par le temps.

Accompagné d'un prêtre progressiste et d'un médecin socialiste, un petit commerçant musulman me raconte les tortures qu'il a endurées dans une gendarmerie. À l'évocation des humiliations subies, il se met à pleurer. Il croit encore en la justice et dans les Droits de l'homme. Je lui apprends que le président sortant de la Ligue du même nom a été officier en Algérie.

— Que faire ? me demande-t-il.

— Les dénoncer, les dénoncer encore, les dénoncer toujours devant l'opinion, le seul arbitre.

Quand, après avoir passé des semaines chez les paras, dans des conditions que l'on devine, les prisonniers étaient présentés, l'ombre de la mort sur le visage, le juge me fixait dans les yeux. Je me rappelais sa réponse spirituelle à un prisonnier qui se plaignait d'avoir subi le supplice de la bouteille.

— Alors, vous lui avez confié vos secrets comme un marin ?

Par peur du Conseil de l'Ordre et désireux d'éviter un incident, le confrère s'était tu. Le juge et moi nous défions du regard comme deux ennemis.

**4 décembre 1984.**

J'accompagne mon client au Palais de Justice : un grand bâtiment moderne sans âme qui a remplacé le palais baroque où j'allais adolescent suivre les grands procès d'assises.

Je conserve le souvenir de deux affaires passionnelles. Dans l'une, l'accusé, un jeune Européen, avait tué sa femme issue de la bourgeoisie créole. Dans l'autre, un fils de commerçant avait tué la jeune fille qu'il avait séduite. C'était pour nous au lycée le sujet de discussions sans fin et d'interrogations métaphysiques.

Ce monde judiciaire qui me semblait si lointain est aujourd'hui le mien.

Le conseiller à la Cour qui interroge mon client le met en garde contre toute déclaration publique en invoquant le secret de l'instruction. Je lui fais remarquer que le secret de l'instruction ne concerne pas l'inculpé. À plus forte raison lorsque celui-ci est mis en cause dans la presse par le Parquet. Il acquiesce forcé, mais demande à mon client de faire montre de modération. Je l'informe par courtoisie qu'une conférence de presse en ma présence est prévue pour le soir même. Son visage se durcit.

Les juges sont comme les cuisiniers. Ils n'aiment pas qu'on les regarde quand ils font la cuisine.

**5 décembre 1984.**

Le torturé et ses amis sont revenus me voir, décidés à se battre. L'arrogance du pouvoir colonial a joué le rôle d'un détonateur. Comme leurs menaces ne l'avaient pas complètement intimidé, les gendarmes l'ont tout simplement convoqué à la gendarmerie.

Que doit-il faire ? Je lui conseille de ne pas déférer à la convocation. Je ne vois nulle part dans le Code un article qui oblige un homme à rendre visite à son bourreau et à revenir sur le lieu de son supplice.

Et nous décidons de porter plainte.

Le doyen des juges d'instruction me regarde étonné.

— Qui visez-vous ? me demande-t-il.

— Devinez ?

Le dialogue s'est arrêté là.

Il faut dire qu'au moment des faits le procureur avait adressé ses félicitations les plus vives aux gendarmes pour avoir selon lui mené leurs investigations de façon exemplaire.

**6 décembre 1984.**

C'est aujourd'hui l'anniversaire de la mort de la femme de Barbie. Dans la solitude absolue où il vit, je devine à quel point cette journée va lui paraître longue. Je lui adresse donc ce matin au réveil (la Réunion a trois heures d'avance sur la France) le télégramme suivant :

« Je suis tout près de vous aujourd'hui. Je viendrai vous voir bientôt. Sentiments dévoués. »

Le télégramme sera lu par l'Administration pénitentiaire et communiqué au ministre qui s'indignera. Ce qui m'indigne, c'est qu'il interdise à ce vieillard d'embrasser ses petits-enfants quand ils viennent le voir.

— S'il ne m'était pas possible de vous serrer la main, maître, je ne saurais plus ce qu'est une chaleur humaine, me dit-il un jour.

Rien ne me choque autant que l'acharnement sur un vaincu, surtout quand les lyncheurs prennent la pose.

Entre les chiens et le loup, je serai toujours du côté du loup, surtout quand il est blessé.

*Paris, 7 décembre 1984.*

Nous avons quitté la Réunion hier soir à 17 heures, heure de Paris. Nous avons fait escale ce matin à 6 heures à Lyon où le brouillard nous a immobilisés cinq heures.

Nous sommes arrivés à Orly à midi. Trop tard pour plaider devant la dixième chambre de la Cour pour M<sup>me</sup> Clemenceau. Je me console de ce contretemps au restaurant de l'aéroport devant un gigot de mer et une bouteille de meursault.

M<sup>me</sup> Clemenceau passe me voir au bureau et m'annonce qu'elle a refusé de voir sa plainte jugée en mon absence.

— Et alors ?

— Alors ils ont renvoyé, me dit-elle, comme s'il s'agissait de la chose la plus naturelle.

Tout le monde n'est pas la bru du Tigre.

Une femme ce soir me raconte la mort de sa mère, une veuve très riche. Un jour, celle-ci a une crise cardiaque. Au lieu de la faire transporter à la clinique toute proche où il existe un pavillon de cardiologie, ses amis la font conduire au chef-lieu à une heure de route. Elle arrive morte. Ses amis influents sont en même temps ses débiteurs pour des sommes très importantes. Sa mort pour eux vaut quitus. Le notaire n'a retrouvé aucun papier.

Le crime parfait.

# Samedi

*Paris, 8 décembre 1984.*

À la Réunion j'étais chez moi. Ici aussi. Après une longue nuit douce, je retrouve mes habitudes.

J'irai ce soir à la maison d'arrêt des femmes à Fleury-Mérogis, Métropolis en rase campagne, dans le brouillard et le froid, au bout d'une longue allée de peupliers, de cette variété glaciale inventée pour les autoroutes et les prisons, reprendre mes visites hebdomadaires à Magdalena.

Je lui apporte de mon voyage un mouchoir brodé parfumé d'une goutte d'ylang-ylang, une fleur de frangipane, l'arbre des pagodes, facile à dissimuler au fond d'une poche de jean et quelques tranches de confit de papaye à la vanille.

Elle compare la Réunion à Orplid, ce pays fabuleux du roman de Mörike, *le Peintre Nolten*<sup>[1]</sup>. Je n'aime ni Mörike, ni Nolten, ni leurs faiblesses chrétiennes. Au pays d'où je viens, j'ai rencontré Arding-hello, l'ermite et le bretteur. Quel est ce pays ? Les Iles Bienheureuses<sup>[2]</sup>.

Ainsi mobilisons-nous les romantiques allemands pour desserrer l'étau démocratique de la prison.

# Dimanche

9 décembre 1984.

Chaque dimanche dans la solitude j'essaie de faire en moi le vide. Je voudrais m'évader hors du temps mais j'en reviens le soir lesté des seuls crimes qui me fassent horreur, les crimes sans danger, les crimes tolérés. Lourd aussi des rumeurs venant de la ville, pas si paisible qu'on le dit. Notre société a la bouche pleine du mot Humanité et du sang des autres.

Chaque semaine, je recense les bavures de ces cinq dernières années depuis mon retour au barreau, qui me rappellent que la Justice, appareil de répression, n'a aucun rapport avec la vertu homonyme.

3 décembre 1983 : Habib Djabri, trente-quatre ans, a été battu à mort par deux videurs d'une boîte de nuit qui lui refusaient l'entrée parce qu'il était arabe.

7 décembre 1983 : au camp Quercio en Corse, Mohamed Ettahri est sauvagement agressé par deux hommes masqués, parce qu'il est arabe.

Chaque dimanche, je deviens le haut-parleur d'un discours absurde.

« Les plus dangereux sont les enfants. J'ai vu à la Direction centrale de la Sécurité publique le fichier mensuel des délits commis par les enfants. Les chiffres sont éloquentes : 60 % ont pour auteurs des gosses d'immigrés ou de chômeurs. A Vénissieux, en mai 1977, un assassin de treize ans qui venait de défenestrer une fillette de son âge a expliqué aux policiers qu'il l'avait fait par haine de la société. »

« Tout ça c'est la faute à l'électronique. L'homme aujourd'hui vit dans une bulle de son, c'est pas normal. L'hémisphère Nord, le nôtre, est celui de l'œil. L'hémisphère Sud, le leur, celui du rythme. Même en acquérant l'électronique, le Tiers Monde ne change pas, au contraire, il devient plus intensément primitif. »

« Écoutez-moi bien, c'est le téléphone qui a provoqué la guerre de Sécession, la radio qui a créé Hitler, la télé les détournements d'avions et le jour où la guerre du Viêt-Nam est entrée dans les familles américaines par le petit écran, c'était cuit ! »

Gare à la modulation de fréquence !

« Si la drogue se répand, c'est parce qu'elle est un moyen d'acquérir les fruits de l'hémisphère Nord par les moyens de l'hémisphère Sud. Nous sommes en train de nous nitrifier. »

« Nous avons perdu aujourd'hui, mon amour, mais nous sommes jeunes et nous gagnerons un jour si tu le veux. Il n'y a pas moyen de sortir d'ici. Je suis prisonnière. Personne ne m'aime et je hais tous ceux qui m'entourent. Je découvre que je n'ai rien de commun avec eux. Qu'est-ce que je peux faire maintenant, je suis entre leurs mains. »

Qu'est-ce que nous pouvons faire ?

10 décembre 1984.

L'instruction du dossier Barbie est pratiquement terminée. La rumeur court que la date prévue pourrait être fixée bientôt. Du même coup, usurpateurs inquiets et chercheurs obstinés se manifestent.

X. est dans tous ses états. Il vient de terminer la lecture des souvenirs de M<sup>me</sup> Aubrac récemment parus. Il m'en énumère toutes les bizarreries, du silencieux acheté au poste frontière d'Annemasse à la barbe des douaniers à l'impossible rencontre avec le général Frère.

Quelqu'un écrivait récemment que l'affaire Barbie était un drame shakespearien. C'est nier son

originalité. Le drame shakespearien s'apparente au flagrant délit. Le sang sur les mains de lady Macbeth est encore tout frais et c'est devant le cadavre encore chaud du roi que Richard III propose la botte à sa veuve. L'affaire Barbie, c'est *la recherche du temps perdu*.

**11 décembre 1984.**

P. à bout de nerfs, excédé, a tiré un coup de fusil en plein tribunal et le syndic chargé de la liquidation de son entreprise en a perdu un œil.

Aujourd'hui le juge s'interroge sur son *curriculum*. En langage de tous les jours il lui demande de raconter sa vie. Une vie de Français moyen déroule ses images : les parents instituteurs, l'école communale, le CES à dix kilomètres du village où il fallait se rendre à vélo, le lycée, la sévérité du père, le devancement d'appel, le service chez, les paras. Puis la vie civile, employé d'abord, entrepreneur indépendant ensuite, avec son cortège de difficultés : impôts, crédit, traites, agios jusqu'au dépôt de bilan.

Le récit des coups de feu est sobre et fort :

— J'avais le fusil sous le bras quand j'ai vu tout à coup au ras du sol le visage du syndic qui me regardait, mort de peur. Si j'avais voulu le tuer à ce moment-là, je pouvais le tuer comme un lapin. Vous voyez, je ne le voulais pas. Je voulais seulement lui faire peur. Il s'est dirigé à quatre pattes vers une porte fermée et s'est mis à gémir. C'est alors que le coup de feu est parti. J'ai rien dit.

**12 décembre 1984.**

Souper ce soir dans un restaurant de poisson de la place Clichy avec les dirigeants d'une société africaine qui voudraient connaître mon avis sur le conflit qui les oppose à une multinationale. Enjeu du conflit : quelques milliards de centimes. Leur précédent conseil, spécialiste de droit commercial, avait obtenu du tribunal de commerce la nomination d'un expert pour évaluer les dommages et établir les responsabilités. Cette procédure d'urgence dure depuis trois ans.

Le rôti de cabillaud au basilic me rajeunit. Je suis à Aix avec une amie guinéenne dont la sainte face m'apparaît sur la nappe. Elle me souffle la solution au problème posé :

— La justice en France est lente. Elle obéit à des usages que vos adversaires pratiquent mieux que vous. Pourquoi dans ces conditions ne pas les assigner au fond chez vous ? Vous pouvez au moins obtenir de la justice qu'elle aille plus vite. La justice est une lutte. Elle implique la mobilité.

Dans mon courrier, cet appel d'outre-monde :

« Croyez en ma sincérité. Les souffrances endurées par moi sont incroyables. Il faut être, je crois, dur au maximum pour pouvoir supporter toutes ces douleurs. Malheur à tous ces pauvres qui, comme moi, n'arrivent pas à résister. C'est la mort ou la folie qui les guette, l'assassinat à petit feu avec l'arme du crime parfait. Comme vous pouvez le constater, j'ai été obligé de faire un constat chez un psychiatre, quelque temps après ma déclaration, pour me préserver d'un internement, car tous les moyens pour y arriver ont été mis en œuvre (provocations, humiliations, lâchetés) comme toujours. »

**13 décembre 1984.**

Le monde de la justice est un monde clos et cruel à un point qu'on ne peut imaginer de l'extérieur. Ses portes capitonnées sont là pour étouffer les cris, ses vitres cathédrales pour brouiller la vue.

M<sup>e</sup> A. qui possède une des études les plus importantes de France vient d'être suspendu. Ses collègues lui reprochent son train de vie « somptuaire », des détournements. Lui explique ses difficultés financières par la nécessité de rembourser les détournements de son prédécesseur, qu'on lui

a cachés.

Je lui demande pourquoi il me désigne si tard, alors que la première bataille est perdue et que celle de l'appel est bien compromise. Parce que, me répond-il, on ne décide de se battre à mort que lorsqu'on a épuisé toutes les tentatives d'arrangement.

— Vous désigner, c'est choisir la lutte à mort. De toute manière, je n'ai plus rien à perdre.

M<sup>e</sup> A. veut bien mourir mais non sans mordre à son tour. Arrivé dans mon bureau à 10 h 15, il n'en est reparti qu'à 13 heures. Tout homme vaincu a besoin de donner vite un sens à son échec s'il veut échapper au désespoir. L'écouter est une forme d'assistance à personne en danger.

**14 décembre 1984.**

Déjeuner avec la veuve, le fils et la bru de mon ami R. Mis en prison préventive sous le gouvernement de la gauche – malgré l'avis contraire de ses médecins – cela fait trois ans qu'il est mort à l'infirmerie spéciale de Fresnes. M<sup>me</sup> R. nous reçoit dans le petit trois-pièces du quai de Béthune, dans l'île Saint-Louis.

Baudelaire y vécut en compagnie de la Vénus noire. Un soir, R., ici, m'a demandé pourquoi Baudelaire qui prétendait avoir en Poe un frère jumeau n'a jamais comme lui écrit d'histoires extraordinaires. Je donnai ma langue au chat.

Parce que, me dit-il, Baudelaire ne pouvait se mettre ni dans la peau d'un flic ni dans celle d'un juge.

Il releva la tête d'un mouvement du cou, fixa ses lunettes et me demanda d'un air malicieux si j'avais déjà vu la tombe de Baudelaire.

Oui, lui dis-je, je suis passé devant elle le jour où j'enterrai au cimetière Montparnasse mon ami M<sup>e</sup> Ould Aoudia assassiné par des partisans de l'Algérie française qu'on n'a jamais voulu retrouver. Paris est une ville hantée.

— C'est vrai, me dit-il, et c'est pour cela que l'heure venue j'y prendrai ma retraite.

Hélas, c'était compter sans la justice.

# Samedi

15 décembre 1984.

Parce que, au parloir de la prison, je l'ai comparée en plaisantant à Penthésilée, Magdalena et moi avons fini par parler de Kleist qui me renvoie à mes obsessions. Comme d'habitude, elle m'autorise à monologuer.

Qui a lu les *Feuillets du Soir* sait qu'entre les faits divers et la poésie il n'y a pas seulement voisinage mais parenté. Qui commet un crime – par nécessité intérieure – doit absolument lui donner un sens pour lui survivre et ne pas sombrer dans la folie. Mais ce sens doit être accessible – au grand ou au petit nombre – même si le criminel meurt sans parler comme Saint-Just. C'est la raison pour laquelle le criminel doit faire de son crime une œuvre d'art. Parce que la beauté parle à jamais.

Les yeux de M. reflètent la lumière tombant de la verrière.

La beauté doit prendre forme. Quelle est celle du crime ? Est-elle sœur de la tragédie classique, du drame romantique, de l'opéra ou du nô ? C'est son temps qui le distingue de toute forme théâtrale puisque le temps du crime est le temps de la vie même.

Le crime n'est jamais un accident. C'est l'affleurement d'une longue fracture cachée de la vie sociale qui tout à coup se dévoile. Ce n'est pas son poids de sang qui en fait la beauté mais son poids d'esprit. Le sombre charnier où un soldat entasse femmes et enfants victimes de son oisiveté n'a pas plus de beauté que la lourde peinture au couteau d'un peintre du dimanche. Mais quand son placard ne contiendrait qu'un seul cadavre, Barbe-Bleue nous parle impérieusement parce que, avec lui, nous passons du règne de la brute à l'interrogation sur l'homme.

L'attaque d'un crime comme celle d'un poème ou d'un morceau de musique est capitale. Elle ne fait pas seulement augurer du reste. Elle le marque du signe du génie ou de la médiocrité. Parce qu'un coup de bonheur n'est pas un coup de chance, mais le fruit d'une longue méditation, l'aboutissement d'une recherche.

Hitler demandait à son architecte Alfred Speer de concevoir des villes qui seraient non seulement belles dans leur prospérité mais qui le resteraient aussi différemment dans leur malheur, dans leurs ruines. Si les hommes étaient assez prévoyants pour envisager non seulement le succès mais l'échec de leurs entreprises et faire en sorte qu'elles soient belles dans tous les cas, le monde serait plus supportable. Car un crime, sauf lorsqu'il est parfait, n'est jamais qu'une entreprise qui a échoué.

# Dimanche

16 décembre 1984.

10 décembre 1984 : Karim Ramdani, Algérien, a été torturé dans un commissariat de police à Annonay parce qu'il est arabe.

15 décembre 1982 : M. Ghouri Yazid, vingt-trois ans, est tué à Gonesse par un libraire membre de l'association Légitime Défense. Celui-ci est acquitté le 17 septembre 1985 par la cour d'assises de Pontoise. Yazid n'était qu'un Arabe.

15 décembre 1982 : Larbi Seksaf, Algérien de trente-six ans, est tué à Dunkerque par un mineur de seize ans. Le meurtrier est condamné à cinq ans de prison, dont un avec sursis. Ses complices restent en liberté. Seksaf n'était qu'un Arabe.

« Pendant combien de décennies, combien de siècles, l'imposture prévaudra-t-elle encore qui fera croire aux jeunes que le couronnement de leur jeunesse est l'anéantissement mutuel par le sexe ! C'est l'absence si flagrante de fraternité, de solidarité dans la société actuelle qui fait que la majorité des jeunes compensent par le sexe et ne peuvent à plus ou moins long terme qu'en être aigris. »

« Dans les légendes et mythes barbares, le monde est engendré par les accouplements des éléments du cosmos. C'est exactement contre cette confusion du cosmique avec le divin que lutte l'Ancien Testament. Pourquoi appeler Dieu celui qui ne ferait que reproduire nos élans et nos errances ? Croire, c'est désexualiser Dieu. »

« C'est très difficile de vivre. Le vide domine tout le monde, la mort, l'autodestruction. Je vis dans un monde où il n'y a rien d'autre pour moi que le suicide. »

L'autodestruction.

**17 décembre 1984.**

Je suis invité aujourd'hui à un déjeuner-débat du Cercle des Hommes libres qui regroupe des hommes de droite, plus ou moins liés au régime de Vichy. Mon invitation a causé quelque émoi. Un magistrat qui fut mon adversaire pendant la guerre d'Algérie a démissionné du Cercle en signe de protestation.

Après le hors-d'œuvre – un avocat d'Israël au crabe – le secrétaire du Cercle me présente très sobrement : ancien premier secrétaire de la conférence, avocat de Klaus Barbie.

Après le rôti, j'ai pris la parole pendant une demi-heure au moins pour dire que ce procès à mes yeux était un procès fait à la France pour rouvrir de vieilles plaies au profit d'Israël seul.

Je fus applaudi.

Je repris ma place. La discussion se poursuivit le temps du fromage, de la charlotte et du café. Isorni tint à me féliciter, radieux. Il n'est pas homme à cacher ses sentiments.

Pendant la guerre d'Algérie, j'avais été traduit devant le Conseil de l'Ordre, à la demande du pouvoir. Revenant de la salle du Conseil, je croisai Isorni. Il sortait du procès des barricades au milieu d'un groupe d'accusés et de confrères. Il n'hésita pas à les quitter pour venir me serrer la main et me demander de tenir bon parce que j'incarnais l'honneur du barreau face au Conseil de l'Ordre. Je fus suspendu pour un an. Un an après, il était suspendu pour trois. Il m'a appris, si j'en avais eu besoin, à respecter l'adversaire.

**18 décembre 1984.**

Ma désignation par l'auteur présumé de l'attentat d'Orly intrigue un journaliste spécialiste des affaires arméniennes. Il y voit la confirmation d'un reclassement dans les milieux nationalistes. Il serait vain de ma part de soutenir que Garbidjian m'a désigné comme ça un matin sur le conseil d'un gardien.

Jusqu'ici la défense des Arméniens était œcuménique et masquait les conflits à l'intérieur de la communauté.

Avec vous, me dit Garbidjian, c'est l'irruption de l'ASALA dans le prétoire.

Il m'annonce que mon arrivée va provoquer le départ des autres confrères qui assuraient jusque-là sa défense.

— Votre présence gêne, me dit-il.

— La solitude ne me gêne pas, lui répondis-je.

**19 décembre 1984.**

Je plaide aujourd'hui pour une famille dont le père a été diffamé par les juges avant et même après sa mort. Le Trésor public est représenté par mon confrère G., alerte vieillard de soixante-quinze ans. Depuis qu'il m'a insulté un jour au procès des barricades, en mon absence, il me hait : c'est humain. Je vais le saluer, comme c'est l'usage sur tous les rings. Il croise les bras.

— Je vous connais.

— Je vous connais aussi. Nous avons plaidé sinon ensemble, du moins en même temps, en Algérie.

Je lui rappelle le cas de son client, un militant syndicaliste algérien. La Confédération internationale des syndicats libres l'avait mandaté pour le défendre. Il obtint son acquittement. Le

lendemain, son client, que la prison ne protégeait plus contre une deuxième arrestation et un nouvel interrogatoire musclé, était retrouvé mort, brûlé, dans un local militaire. Je plaçais, moi, pour l'ancien secrétaire général du Parti communiste algérien passé au FLN, qui revendiqua hautement sa participation à la révolution. Condamné à quelques années de prison, il survécut et devait être ministre dans le premier gouvernement Ben Bella.

Il me tend la main.

— Vous pensez obtenir une condamnation de l'État ? me demande-t-il incrédule.

— La faute des juges, lui dis-je, est évidente. Tout aussi évidente la certitude qu'elle ne sera pas sanctionnée. Pas plus que ne furent sanctionnés les assassins de votre client.

***Libreville, 20 décembre 1984.***

Sept mille kilomètres à franchir aujourd'hui en sept heures d'avion. Les voyages organisent mes journées comme un rituel et comme tout rituel renvoient à une vie sauvée du temps.

Lever dans le froid comme pendant la guerre. Halte au salon d'attente des premières classes dans l'odeur du café chaud. Comme autrefois pendant l'enfance, sur le paquebot qui mettait un mois pour rallier Marseille. Puis dormir comme je le faisais dans le Dodge à côté du chauffeur. L'hôtesse me réveille au-dessus du Hoggar, masses sombres posées sur l'ocre du désert, pour goûter au caviar Sevruga, petits grains noirs, parfumés, gluants. Je retrouve la même atmosphère douillette que dans cette villa-hôpital dans le Surrey où, petit volontaire des FFL, je reçus un jour la visite d'une vieille M<sup>me</sup> Rubinstein à qui je n'osais demander si elle était Ida Rubinstein dont le portrait ornait mon pupitre au lycée <sup>[3]</sup>.

Je me rendors d'un sommeil lucide jusqu'à l'arrivée à Libreville où la chaleur moite monte de l'asphalte, comme d'un sauna, comme à Accra quand je débarquai le lendemain de l'arrestation d'Abel Kingue, mon ami, dirigeant de la rébellion au Cameroun.

Dans la suite à l'hôtel Intercontinental, un bouquet de roses de porcelaine et une corbeille de fruits choisis pour moi seul m'attendent.

Le temps de prendre un bain brûlant où l'esprit s'ouvre les veines avec délices.

Au huitième étage enfin, la vue sur les cocotiers, je goûte une solitude encore plus grande qu'à Paris.

***Libreville, 21 décembre 1984.***

Je suis allé ce matin à 10 heures – le soleil était levé depuis longtemps – à l'hôtel Rapotchombo jeter un coup d'œil sur les malfaçons assez graves qui transforment la salle des machines en un discret cloaque. Il y a vingt-trois ans, expulsé du Cameroun où j'étais venu m'enquérir de la situation des prisonniers de l'UPC <sup>[4]</sup> pour les dirigeants en exil de la rébellion, j'étais descendu ici même dans un petit hôtel vieillot à l'enseigne du Roi Denis, autre nom de Rapotchombo, le roi qui négocia il y a un siècle avec un officier de marine français l'établissement devenu Libreville.

De retour à l'hôtel, je trouve une lettre de mon confrère local – avec lequel j'ai pris le petit déjeuner – qui m'annonce qu'il a régularisé l'assignation ce matin à 11 heures.

Une communication de Paris m'apprend que le procès de Garbidjian est fixé devant la cour d'assises de Créteil du 18 au 28 février. Je rentrerai à Paris demain matin. Si je peux rencontrer auparavant le ministre responsable au petit déjeuner comme prévu, j'aurai à mon rythme fait ce que j'avais à faire.

*Paris, 22 décembre 1984.*

Dans l'avion du retour, la presse de la veille me donne les nouvelles d'un homme incarcéré à Lyon. Il m'avait désigné il y a quelque temps pour le défendre, dans une affaire de faux documents d'identité. Il se présentait dans sa lettre comme un Algérien militant pour la cause palestinienne.

Je pensai à mon ami Mohamed Boudia que j'avais connu à la prison des Baumettes à l'époque du FLN, puis à Alger où il était directeur du Théâtre national avant qu'il ne rejoigne la lutte palestinienne et ne soit assassiné à Paris il y a onze ans par des agents israéliens connus, contre qui la justice n'a jamais engagé de poursuites.

Je donnai mon accord à l'inconnu et m'apprêtais à lui rendre visite quand un confrère m'informa qu'il avait été également pressenti et se réjouissait de pouvoir travailler avec moi. J'écrivis immédiatement à l'homme pour l'informer que je n'acceptais plus de le défendre, ne voulant pas être attelé avec quelqu'un que je n'aurais pas choisi.

Peu après, on me téléphone de sa part pour me prier de ne pas refuser avant de lui avoir rendu visite.

La presse le présente maintenant comme le chef libanais d'une organisation responsable d'attentats en France et en Italie contre les assassins de Boudia.

Ma décision est prise. J'irai le voir. Quand un homme traqué frappe à ma porte, c'est toujours pour moi un roi dans son malheur.

# Dimanche

23 décembre 1984.

*Je retrouve l'Europe...*

*Aujourd'hui, Habib Thouil, âgé de quarante-huit ans, et Rachid Abidi, âgé de vingt-neuf ans, ont été agressés et blessés au bar Le Bon Accueil au Perreux parce qu'ils sont arabes.*

*« La mort, c'est un mot vague. Si vous prenez en compte les indemnités versées par les compagnies d'assurances sous différents chapitres (frais médicaux, obsèques, etc.), soit 3 800 francs en moyenne pour un accident mortel de la route, les coûts matériels relatifs à ces accidents, 9 400 francs en moyenne, le prix du préjudice moral résultant de la mort d'un individu pour ses proches, 50 000 francs en moyenne, on parvient à une estimation du prix de la mort à 65 000 francs. Ce n'est pas excessif. »*

*« Ils ont toujours dit à mon frère tout ce qu'ils savaient de nous, les discussions que nous avions et que j'étais en train de me perdre en Occident. »*

*La mort est un mot vague.*

# M.

24 décembre 1984.

La veille de Noël et du jour de l'An sont les seules occasions dans l'année où j'ai le droit d'apporter de la nourriture à Magdalena et Bruno. Je le fais depuis deux ans.

J'ai acheté pour elle du saumon de Norvège, du pain noir de Westphalie et une glace géante aux fruits de la passion. Pour lui, toutes les variétés de fruits secs, noix, pignons, noisettes, amandes, pistaches, cajou.

Dès 14 heures, mon taxi habituel, conduit par un Sino-Khmer silencieux, me conduit à Fleury-Mérogis.

Le temps de laisser le colis de M. au quartier des femmes et me voici au quartier des hommes, faisant la queue parmi les familles. Le temps de bavarder avec B., me revoilà au quartier des femmes dans un parloir d'avocat, reprenant avec M. notre débat sur la beauté du crime.

L'apparition du crime est le premier acte de la tragédie qui en compte cinq. Elle est suivie par la présentation du criminel, la marche de l'instruction, la bataille du procès et enfin la légende qui peut encore transformer une défaite en victoire, faire d'une mise à mort la naissance de l'immortalité.

Ce n'est pas le criminel qui donne son visage au crime : c'est le crime qui dessine à l'avance le visage du criminel. À lui de s'arranger pour que sa trace soit belle avec sa part d'ombre, de cruauté et de courage.

J'ai pour toi, ce soir, l'histoire d'un crime beau comme un conte de Noël. L'histoire de la *Mary Céleste*. Rien ne symbolise mieux un crime réussi qu'un vaisseau fantôme. Il évoque comme lui l'Infini.

Le 7 novembre 1872, lorsqu'elle mit à la voile pour son dernier voyage, la *Mary Céleste*, entièrement refaite à neuf, commandée par le capitaine Briggs, homme calme et réfléchi, avait à son bord un équipage de sept personnes : le maître d'équipage, ancien soldat dans les rangs nordistes pendant la guerre de Sécession, le second maître, New-Yorkais d'origine danoise, le cook, et quatre hommes, quatre Allemands originaires de Prusse-Orientale, tous réputés excellents marins. Briggs emmenait également sa femme Élisabeth pour ce voyage présumé sans danger, sa fille Sophia-Matilda âgée de deux ans, et un harmonium à pédales.

Le 4 décembre, le capitaine David Reed Morehouse, commandant le trois mâts *Dei Gratia* qui se rendait de New York à Gibraltar, aperçut venant vers lui un voilier désemparé qui n'arborait aucune boule de détresse.

Il fit des signaux. Personne ne répondit.

Il fit mettre un canot à la mer et envoya son second, Oliver Deveau, un Canadien, en reconnaissance, accompagné du second maître et d'un matelot. Deveau et le second maître montèrent à bord. Ils ne trouvèrent personne. Les hommes avaient laissé derrière eux toutes leurs affaires, même ces objets qu'un marin n'abandonne qu'en cas d'extrême danger : cirés, bottes, rasoirs ou pipes. La cargaison était intacte. Il y avait pour six mois de vivres. Le navire était en si parfait état de marche que sous la conduite des trois hommes il atteignit Gibraltar quelques heures avant le *Dei Gratia*.

L'enquête menée par l'avocat général de Sa Majesté, procureur général de Gibraltar, le conduisit à rejeter l'hypothèse de la tempête avancée par Deveau pour plusieurs raisons. Une fiole d'huile pour machine à coudre fut retrouvée debout sur une étagère à côté d'un dé et d'une bobine de fil. La couchette du maître d'équipage était sèche, les volets des fenêtres du roof étaient intacts, une

partition posée sur l'harmonium était restée à sa place. Par ailleurs, il n'y avait aucune trace d'incendie.

La veuve d'Alfred Richardson, le maître d'équipage, restera persuadée jusqu'à la fin de ses jours que son mari fut tué dans une mutinerie. Sa sœur, par contre, M<sup>me</sup> Priscilla Richardson Shelton, et son père, le capitaine Lyman Richardson, croyaient, eux, au meurtre et en accusaient les hommes du *Dei Gratia*. Mais, dans la première hypothèse, où était passé l'équipage ? Et, dans la deuxième, comment expliquer que le secret ait été si bien gardé ?

Dans le *Comhill Magazine*, Conan Doyle s'en mêla. S'appuyant sur le témoignage d'un survivant, il prétendit que tout l'équipage avait été massacré en haine de la race blanche par un quarteron nommé Goring. Le procureur général de Gibraltar démentit l'hypothèse et fit remarquer que ni le nom du prétendu survivant ni celui de Goring n'était porté sur les listes d'embarquement.

Le *Liverpool Weekly Post* publia en janvier 1914 les souvenirs d'un officier de la marine marchande en retraite qui racontait que, en corvée de sable en 1905 sur une île de l'Atlantique Sud, il avait découvert un squelette, une bouteille et un message. Dans celui-ci, le mort, un capitaine coureur d'aventures, avouait avoir attaqué la *Mary Céleste* pour s'emparer de son équipage afin de remplacer trois de ses marins tués dans un engagement. Mais pourquoi dans ce cas aucun d'entre eux n'en était-il jamais revenu ?

En 1956, Robert de La Croix rapporta que des pêcheurs espagnols avaient aperçu, le 14 mai 1873, deux radeaux recouverts de cadavres décomposés dont l'un était enveloppé dans le pavillon américain. Il se serait agi de l'équipage de la *Mary Celeste*. Un constat qui n'explique rien.

Un crime inexplicable fascine parce qu'il laisse les portes ouvertes à toutes les hypothèses et nous force à pressentir tout ce qu'il y a en nous de dangereux.

*Homme libre, toujours tu chériras la mer,  
La mer est ton miroir ; tu contemples ton âme,  
Dans le déroulement infini de sa lame,  
Et ton esprit n'est pas un gouffre moins amer,*

écrivait Baudelaire.

*25 décembre 1984.*

Repos. Longues heures à rêver les yeux ouverts.

Dans le carré de la lucarne une pierre me regarde intensément. Sur sa face plane marquée de petite vérole, l'ombre dessine une bouche et des orbites. Les yeux fossiles qui affleurent comme deux pétoncles disent l'angoisse et l'effort sans espoir.

*26 décembre 1984.*

Il neige sur Lyon.

J'ai invité chez la mère Brazier Ute, la fille de Barbie, et son mari Heinrich. Jacotte Brazier nous a réservé un salon. Ute, qui continue son initiation à la cuisine lyonnaise, apprécie le foie gras sur fonds d'artichauts, la poule demi-deuil et la crème de fruits rouges. Son père, qu'elle a vu ce matin, lui a dit qu'il avait reçu à minuit, le soir de Noël, mon télégramme de vœux et en avait été très touché.

J'ai vu le juge Riss qui prévoit de l'entendre mercredi, jeudi et vendredi prochains pour le récapitulatif, l'interrogatoire qui clôt l'instruction. Il pense que le procès pourrait avoir lieu en mai.

À la prison, Barbie et moi nous avons parlé comme d'habitude de la situation en Bolivie, de plus en plus chaotique, des procédures contre les anciens SS en République fédérale et de la timidité de leur défense.

Puis je suis passé à la prison Saint-Paul voir Georges <sup>[5]</sup>. Il insiste pour que j'accepte de le défendre. Il me donne une explication sur le choix du confrère initialement pressenti qui ne me convainc pas beaucoup, mais on ne va pas en parler. Dans le parloir, les secrets échangés sont trop dangereux.

*Paris, 27 décembre 1984.*

Quelqu'un du Comité de solidarité des Arméniens est passé. Ce que le journaliste m'avait annoncé se réalise. Mes confrères qui voulaient plier la défense des membres de l'ASALA aux convenances de la gauche française n'ont pu faire triompher leur point de vue. Ils se retirent. D'autres confrères, dont il me propose les noms, vont les remplacer.

Je dîne ce soir avec une cliente et amie. Canard laqué et brouilly. J'ai oublié qu'elle préfère le bordeaux. Elle me confirme la nouvelle que j'ai lue récemment : elle songe à acheter un château dans le Médoc.

— Je m'adresserai à vous, lui dis-je, pour renouveler ma cave qui vient d'être pillée.

En me raccompagnant, elle s'inquiète de ma sécurité :

— Vous devriez prendre un valet sûr, un Africain ou un Asiatique.

Nous éclatons de rire.

Dans mon courrier de ce jour, une autre lettre d'outre-monde :

« Je suis envoûtée. Le prêtre exorciste à qui j'avais confié d'abord ma tragédie est décédé. L'exorciste laïc très efficace qui m'a été proposé par l'Église m'a dit récemment :

« Vous ne devez pas vous laisser faire dans ce procès. Il faut que la vérité éclate. Il faut dénoncer cet homme qui fait des envoûtements. Il vous faut pour cela un avocat, comme Vergés.

« J'ai demandé vos coordonnées, et vous écris donc. »

Je vais prendre contact avec le prêtre.

**28 décembre 1984.**

F. a servi d'intermédiaire entre l'entremetteur habituel d'une société nationale et un pays du Golfe. Trois sociétés en concurrence, une américaine, une allemande et une française. La première offrait de faire le travail pour 45 millions de dollars, la deuxième pour 60, la troisième pour 110. Ce fut la troisième qui obtint le marché. Elle pouvait être la plus généreuse en commissions. Malheureusement, l'intermédiaire n'a rien versé à F. Si l'affaire devait arriver à l'audience publique du tribunal, elle provoquerait un scandale international. La presse américaine ne manquerait pas de dénoncer les méthodes peu scrupuleuses de certaines sociétés françaises.

Le « château » a dû être informé puisque j'apprends que des émissaires de la Présidence répandent dans certaines capitales africaines que je suis un agent de la CIA. Cela fait bien rire leurs interlocuteurs à qui les mêmes racontaient, il n'y a guère, que j'étais le financier du terrorisme international. Quant au dirigeant socialiste actuel de la société nationale, il jure qu'il a obtenu le contrat sans intermédiaire.

Al Capone donne un certificat de moralité à Jo Dillinger.

**29 décembre 1984.**

Tous les jours des personnes, face à des difficultés insurmontables, m'écrivent des lettres qui de prime abord prêtent à rire. À tort. C'est que leurs préoccupations ne sont pas celles que la société protège, que l'échelle de leurs soucis n'est pas celle des autres. Une veuve aujourd'hui me demande « de faire quelque chose » pour interdire à « celle qui a détourné son mari de porter son deuil ». Pour cela, s'il le faut, elle est « prête à sacrifier son héritage » parce que, m'écrit-elle, « devant la mort, la morale doit triompher ».

Un homme, « fils d'une humble famille ouvrière dans laquelle une solide tradition politique de gauche était implantée depuis la Commune », m'écrit qu'adolescent « il rêvait de devenir avocat » mais que malheureusement, comme la majorité, « il franchit plus souvent les portes de la maison d'arrêt que celles de l'université ». De tribunal correctionnel en cour d'assises, il finit par échouer dans un hôpital psychiatrique où il vécut « trois années dans l'enfer des fous une expérience intransmissible qui [lui] apparaît aujourd'hui comme une véritable étape initiatique ». À la suite d'ennuis financiers, il se trouve dans l'obligation de quitter « sa ville dont l'air [lui] est devenu irrespirable ». « Je pense, poursuit-il, qu'une nouvelle étape d'un voyage initiatique me conduira maintenant dans un lieu où je n'aurai pas à souffrir de la médisance. Mon souhait est de partir habiter une vieille maison en Ariège. Voulez-vous, maître, m'y aider en me faisant obtenir réparation ? »

Malheureusement, la Justice n'est pas du côté des mystiques et se moque de l'Éternité.

# Dimanche

*30 décembre 1984.*

*J'avance parmi les morts et double*

*Leur file étonnée*

*Le temps d'un regard.*

# M.

*31 décembre 1984.*

Avec ma petite hotte, j'ai à nouveau joué le Père Noël pour M. et B., puis passé une heure avec M. au quartier des femmes à parler du sujet inépuisable par excellence : le crime.

Au lieu d'un conte de Noël, je lui apporte aujourd'hui, emboîtés les uns dans les autres, comme des poupées russes, une ville étouffante, un taudis et deux cadavres.

La ville, c'est Saint-Pétersbourg en été, prostrée dans la puanteur de la canicule, les relents insupportables de son canal et de ses bistros sombres où des buveurs aux mains rouges, aux ongles noirs vous interpellent, coudes troués appuyés sur la table :

— Osez-vous affirmer que je ne suis pas un porc ?

— Il faut me crucifier et non me plaindre.

— C'est la douleur que je cherche au fond de la bouteille.

Dans ce décor, un taudis : une antichambre obscure, meublée d'un divan à l'énorme dossier mité, d'une table ovale, d'une coiffeuse et d'une icône, puis une chambre avec au milieu un coffre ouvert, montrant des chiffons et des peaux de lièvre, enfin une cuisine minuscule, un banc, un seau rempli d'eau croupie, un savon écarlate dans une soucoupe ébréchée et par terre un linge sanglant.

Dans ce taudis, deux cadavres. Étendue à la renverse, la tête écrasée posée sur un oreiller de sang, une vieille femme toute petite et toute sèche, aux yeux méchants écarquillés de peur, au nez pointu, aux cheveux filasse grisonnants, reluisants d'huile, tressés en une queue de rat raidie par le sang, le cou long et mince tel une patte de poulet enveloppée de chiffons de flanelle en dépit de la chaleur. Plus loin un autre cadavre, une autre femme, le front fendu, le visage noirci, les pieds immenses.

Tel est le champ de bataille de Raskolnikov qui rêvait d'être Napoléon. Devant un tel échec, il ne lui reste plus d'autre refuge que le corsage d'une prostituée ou les jupes d'un pope. La beauté, recours du fort, ne lui est plus d'aucun secours.

**1<sup>er</sup> janvier 1985.**

*J'ai eu récemment, à l'occasion d'un voyage professionnel à Troyes, la chance de pouvoir admirer la cathédrale Saint-Pierre-et-Saint-Paul, sa façade Renaissance, sa rosace flamboyante, le vitrail du Pressoir mystique.*

*Il y a cinq ans jour pour jour, deux hommes en cagoule, armés de Colt 11,43, pénétraient dans un café algérien, tiraient au hasard sur les consommateurs et en tuaient deux, Saci Kedider et Rezki Fekhar. Parce qu'ils étaient arabes. Je porte en moi à la fois ces deux Arabes et cette rosace.*

*Lyon, 2 janvier 1985.*

Nous avons dû attendre sous la neige, le juge, sa greffière et moi-même, une bonne demi-heure avant de pouvoir entrer dans la prison Saint-Joseph. Les gardiens faisaient une grève surprise à la suite de la tentative d'évasion de M. Cardon, à Gradignan près de Bordeaux. Cette tentative s'est soldée par l'envoi à l'hôpital du prisonnier et de son gardien. D'après la presse, Cardon aurait blessé le gardien et se serait blessé lui-même en donnant des coups de tête contre le mur de sa cellule. Il serait sacrilège de contester ces coups de tête de Cardon comme il est sacrilège d'imaginer que Jean Moulin ait pu en donner lui-même contre les murs de sa cellule pour des raisons au moins aussi sérieuses.

Barbie a reçu mon télégramme : « Que justice soit rendue dans le respect des lois. » Il en est tout étonné. Quelle confiance dans la justice !

Le premier des cinq interrogatoires récapitulatifs a commencé. Il concerne la tuerie des FTP de la gare d'Oullins perpétrée par des membres du PPF sous la protection, semble-t-il, de la feldgendarmerie. Il se trouve tout de même un des rescapés pour prétendre avoir été interrogé par Barbie accompagné d'une femme et d'un chien. Barbie hausse les épaules. Le juge est gêné.

La justice est comme la guerre. Elle n'est jamais propre.

*3 janvier 1985.*

À 9 h 30, l'interrogatoire de Barbie a repris. Il portait aujourd'hui sur le dernier convoi de déportés à avoir quitté Lyon le 11 août 1944. Il y avait environ 600 personnes dans le train dont 300 chrétiens ou supposés tels. En ce qui les concerne, aucune poursuite n'est possible. Barbie ne peut être poursuivi que pour la déportation des 300 juifs. L'ennui, pour l'accusation, est qu'elle ne dispose d'aucun document et que seulement trois personnes prétendent l'avoir vu sur le quai de la gare. L'un le reconnaît à ses oreilles qui seraient déformées, quoique des médecins affirment le contraire. Un autre l'a vu habillé en civil, un autre en militaire. Pour conforter ces accusations bien fragiles, le juge évoque le témoignage d'un déporté d'un autre convoi qui jure avoir vu Barbie sur le quai de la gare et l'avoir entendu dire aux déportés en juin 1944 : « Nous avons perdu la guerre, mais je m'en fous. J'ai un avion personnel et un gros magot. Je vais partir en Amérique du Sud où j'ai une planque. »

— Ils ne vont tout de même pas le croire, me demande Barbie.

— Non, mais ils vont faire semblant.

*4 janvier 1985.*

— De qui est ce vers, a demandé l'interprète à Barbie, « Et maintenant continue ton vol vers le soleil et l'éternité » ?

— D'un ami de mon fils, a répondu simplement Barbie.

L'interprète a pâli.

Quand le fils de Barbie s'est tué, il y a trois ans, dans un accident de deltaplane, un de ses amis boliviens d'origine allemande avait composé pour lui un hommage qui se terminait par ce vers, que Barbie a fait graver dans le rocher sur lequel son enfant s'était fracassé. L'interprète pensait sans doute qu'il était d'un romantique allemand. Mais comment pouvait-il le connaître ?

Le juge n'a pas voulu, au terme de ses interrogatoires, enregistrer la protestation de Barbie contre

son enlèvement.

— On dit que je suis un Allemand expulsé de Bolivie, mais le dossier contient mon décret de naturalisation datant de 1957, un arrêt de la Cour Suprême de Bolivie de 1974 constatant ma nationalité bolivienne sous ma double identité de Altmann et de Barbie. Une décision d'une commission du tribunal de grande instance de Lyon me refuse l'assistance judiciaire au motif que je suis Bolivien et qu'il n'y a pas d'accord de réciprocité en ce domaine avec le gouvernement bolivien ; le dossier ne contient rien sur la procédure de ma prétendue expulsion de La Paz entre les mains de deux agents secrets français dont la télévision a conservé les images.

— Je ne suis pas saisi de votre expulsion, répond le juge.

— A-t-il peur ? me demande Barbie.

— Oh, don Klaus !

# Samedi

*5 janvier 1985.*

Le crime de Raskolnikov est celui d'un intellectuel songeur, mais il lui manque la part de Dieu sans laquelle il n'y a pas d'œuvre d'art.

D'autres crimes aussi sordides, commis par des illettrés, échappent paradoxalement à cette fatalité, ce qui leur permet de survivre dans le souvenir. Tel est le cas du meurtre de l'ex-procureur impérial Joseph Bernardin Fualdès, commis le 19 mars 1817. Le mort, comme le Petit Poucet, avait jalonné sa route de signes mystérieux : un cadavre égorgé dans un fleuve, une canne d'ivoire et le mouchoir sali d'une prostituée en face d'une pauvre maison de passe, un secrétaire en bois de rose fracturé dans un somptueux hôtel particulier.

Ancien avocat, ancien juge, ancien procureur, Fualdès a-t-il été comme le maréchal Brune et tant d'autres, victime de la terreur blanche ? Vieillard lubrique, a-t-il été assassiné par Anne la prostituée, Colard son protecteur, un ancien soldat, Bach le contrebandier, Bosquet le braconnier et les tenanciers de la maison d'illusions ? Est-il le triste héros d'un drame d'argent, la victime de son beau-frère Jansion qui a fracturé son bureau avec une hache et de Bastide son filleul ?

Le 3 juin 1818, Jansion, Bastide et Colard étaient exécutés sans que l'on sût vraiment s'ils étaient complices.

La justice travaille dans l'à-peu-près. Pas le metteur en scène inconnu qui, pendant le meurtre, plaça devant le bordel un joueur de vielle et un joueur d'orgue qui n'arrêtèrent pas de jouer, couvrant de leur musique les cris du procureur et qu'on n'a jamais retrouvés.

Comme au fond d'un coquillage le bruit de la mer, de ce procès vide ne demeurent que cette musique et son énigme.

# Dimanche

6 janvier 1985.

*Le 3 janvier de l'année dernière, des CRS arrêtent, sur l'autoroute A6, Slimane, un routier arabe, sous prétexte que son chargement est mal arrimé. Après l'avoir traité de raton, ils le frappent et menacent de le flinguer.*

*Parce qu'il est arabe.*

*« Quand on refuse les règlements d'une société, on finit par rejeter aussi les obligations sociales, l'opposition à l'ordre établi est proche. »*

*« Un jour, je t'expliquerai dans quelles conditions j'ai écrit ces lettres en présence d'avocats et d'hommes de main qui jouaient avec leurs revolvers et dansaient, mais je n'ai jamais cessé de t'aimer. Ils voulaient que je te renie, j'ai refusé. Ce qu'ils ne supportent pas, c'est que je montre à tout le monde que je t'aime. Je suis en prison et je ne peux pas t'atteindre. Leur but est que tu me renies à ton tour. Ils m'ont dit que tu m'oublieras bientôt et que tu trouveras une autre femme et que tous les hommes sont les mêmes et que tu es comme eux.*

*« Et moi je dis que l'amour n'a pas de prix. »*

*« 605 francs par mois. Ce n'est pas parce qu'on est amoureux qu'on doit se renier. Du 30 mars au 4 avril dans toutes nos concessions et succursales, disposez d'une LN pour 605 francs par mois (48 mensualités fixes). Sous réserve d'acceptation de votre dossier. Carte grise en sus. »*

*Quand te nomme un héros, tous les hommes se lèvent, Hélène, Ô liberté, Ô révolution.*

*« Chacun trouve son bonheur où il veut. Moi j'aime la terrine de foie et le ris de veau, accompagnés de fraises au vinaigre, le pâté de poisson au tourteau, les rouelles de homard à la nage, la mousse de rouget à la purée de poireaux, le tournedos fermier à la moelle et aux pâtes fraîches, un vin pétillant, des baisers fondants, des nocatines, des crapalines, des lichoneries, un cigare en humidificateur et un bon café. »*

*La terrine de foie gras et le ris de veau.*

*7 janvier 1985.*

Ayant constaté plusieurs soirs de suite que des gardiens éméchés venaient frapper un jeune délinquant dans sa cellule comme ils auraient violé une fille, pour le simple plaisir d'humilier, un autre prisonnier a eu l'idée d'écrire à une amie pour lui dénoncer les procédés des gardiens et lui dire son indignation. Comme sa lettre est soumise à la censure il espérait ainsi alerter la direction de la prison pour qu'elle y mette bon ordre. Les conséquences du rapport du gardien censeur ne furent pas celles qu'il avait prévues. C'est lui qui fut sanctionné par le tribunal de la prison et condamné au cachot, au mitard.

« Après la tragi-comédie du procès sans avocat, c'est la pose des entraves jusqu'au quartier disciplinaire », m'écrit-il.

« La bouffe est glissée sous la grille, comme pour les fauves. Tout est en plastique. On récolte une fourchette ou une cuillère aux manches obligatoirement brisés. Le manche long inciterait peut-être certains punis à l'avaler pour en finir... Pas de couteau non plus. Tout objet dur est un espoir pour l'évasion définitive...

« Les pâtes sont le plus souvent froides – tièdes dans le meilleur des cas. Il faut boire sans verre. La veilleuse placée derrière une grille épaisse contribue au mauvais éclairage de la cage. L'œilleton est constamment ouvert pour favoriser l'espionnage.

« Je dors sur un "matelas" transformé en poupée par un autre puni...

« La balayette est gracieusement accordée une fois par semaine. Un prêt de quelques minutes.

« Le sens du cachot n'est pas seulement de punir le taulard : c'est quelque chose de pire : le marquer à vie d'un tatouage indélébile. Broyé par une telle barbarie, l'individu se sent dégradé, dépouillé de son titre d'homme. On vit l'horrible sensation d'être un sous-homme, comme disaient les nazis qui avaient au moins le mérite de la franchise. »

*8 janvier 1985.*

Réveil militaire ce matin à 5 heures. Je dois prendre le train à 6 h 30 et déteste me presser pour le petit déjeuner, le bain, la musique.

Je suis arrivé à la gare d'Austerlitz dans un froid sibérien parmi des voyageurs mal réveillés, mal rasés, qui ressemblaient à des clochards, et des clochardes bleus de froid qui se donnaient des airs de voyageurs, devant une brasserie fermée que des garçons balayaient. À 7 h 30, le train n'était pas encore parti. Il était inutile d'insister. Je n'avais plus aucune correspondance, et il fallait renoncer à plaider à 10 heures la liberté d'un ami en prison. Un camarade d'école il y a bien longtemps.

Nous étions alors ennemis. Pour lui, issu d'une vieille famille blanche réactionnaire, j'étais un rouge. Pour moi, il était un facho. Maintenant, notre regard sur la société n'est plus très différent. Trésorier payeur principal, détaché auprès d'une université, il est en prison pour avoir touché 45 000 francs en dix ans, soit moins de 400 francs par mois au titre de cours complémentaires, qu'il a réellement donnés mais dont l'imputation aurait dû être au titre de la formation continue et non de cours complémentaires.

Le ministre socialiste a dit qu'il fallait frapper la délinquance en col blanc. Qui osera prétendre qu'il n'est pas suivi ? Et que le régime n'est pas pur et dur ?

« Dire, me dit-il, que j'ai voté pour ces salauds ! »

**9 janvier 1985.**

F. arrive de Budapest. Il a été, comme on le sait, il y a quelques années, l'intermédiaire de l'entremetteur officieux des sociétés françaises avec un gouvernement local. Il estime sa part de commission à 10 millions de dollars. L'entremetteur ne les lui a jamais versés. Il n'a eu droit qu'à un bain de minuit à Marbella dans une piscine parmi des naïades complaisantes. En route pour New York, il me demande des nouvelles du maître baigneur. Je lui apprends qu'il est devenu socialiste et se consacre à la modernisation de l'industrie française en versant des bakchichs à quelques partisans des Droits de l'homme. Cela lui a valu la Légion d'honneur. F. n'en revient pas.

— Nous exportons nos méthodes, me dit-il.

Je lui réponds que les élèves ici aussi sont très doués.

Dans mon courrier, encore un appel au secours venu d'un autre monde :

« C'est avec détresse que je vous écris cette lettre. Je suis vraiment au bout du rouleau, et je vous demande de bien vouloir accepter de m'aider. Si la loi est faite pour tous, alors moi aussi je voudrais bien qu'elle soit pour moi.

« Lorsqu'on pousse un individu à bout, le résultat n'est jamais bon, c'est pour ne pas recommencer à être violent que je désirerais avoir un entretien avec vous. Je vous en prie, ne me laissez pas tomber, je redeviendrais un asocial. Vous êtes ma seule chance restante.

« C'est un appel de détresse que je vous lance ce jour même. »

**10 janvier 1985.**

Ce matin à 10 heures, avant de partir pour Lyon, j'ai reçu la visite d'un correspondant d'une radio étrangère. Il a appris confidentiellement de la Chancellerie que le procès de Barbie ne viendrait pas avant les élections législatives de 1986 et voudrait connaître ma réaction devant cette rumeur.

— C'est normal, lui dis-je. L'enlèvement de Barbie juste avant les élections de 1983 avait pour but de rallier quelques voix juives. Maintenant que l'opération dérape, le gouvernement s'efforce de refiler l'enfant à la droite quand elle reviendra au pouvoir. Comme l'opinion ne comprendrait pas ce retard à juger, on tente de l'y habituer en prétendant que le procès aura lieu dans six mois, ce qui est déjà un délai bien long. Et dans six mois, on dira qu'il est à nouveau retardé.

J'utiliserai ce délai injustifié pour réclamer qu'on soigne au moins Barbie correctement dans un hôpital. D'autant que la tentation est grande pour le pouvoir de le laisser mourir à petit feu. Dans mon interview à l'AFP dimanche dernier, j'ai dénoncé ce manque de soins volontaire et dit que Barbie avait perdu quinze kilos depuis son emprisonnement.

Ce soir à Lyon, j'apprends qu'un gardien est venu le peser lundi, tout habillé. Ainsi annonceront-ils peut-être dans quelques jours pour démentir mon propos qu'il pèse cinq kilos de plus, le poids de ses vêtements et de ses bottines.

**11 janvier 1985.**

P. a été interrogé tout l'après-midi par le juge d'instruction. Il a évoqué son calvaire de petit entrepreneur en difficulté, dit son sentiment d'avoir été abandonné de tous, livré à des rapaces. L'avocat de son créancier n'a-t-il pas été nommé syndic de son règlement judiciaire ?

— Entre les intérêts de mon créancier puissant et les miens, lesquels va-t-il choisir ? demande-t-il au juge qui ne répond pas. Il s'est opposé à toutes mes démarches pour sauver mon entreprise.

Après le départ de P., le juge me retient :

— Vous savez, je ne crois pas à la malhonnêteté du syndic, mais si votre client croit à une grande magouille pour le dépouiller, on a tout fait pour l'en convaincre. Quand une justice n'est plus ressentie comme juste, elle cesse d'être la justice.

En écho à cette constatation désabusée, il y a cette confiance de P.

— Quand j'ai tiré, j'ai entendu une voix me dire : Tire, Pierre, Tire ! C'était la voix de mon ami M. S.

M. S., lui aussi en liquidation de biens, avait été retrouvé mort dans un ruisseau.

Le tribunal de commerce est une fosse où on jette vivants aux lions les canards boiteux de l'économie de marché, et la réforme humaine qu'on nous promet est d'anesthésier le canard avant de l'y jeter.

# Samedi

*12 janvier 1985.*

Nous avons parlé du crime, camarade, il est temps maintenant de parler du criminel.

Le crime, bien ou mal accompli, après un délai plus ou moins long, quelques secondes ou quelques années, vient la présentation de l'artiste. C'est le deuxième acte. Le moment pour l'auteur de corriger l'image laissée par le crime, s'il l'a manqué, ou de l'améliorer, s'il l'a réussi. Et d'apparaître tel qu'il se veut, tel qu'il sera à jamais.

Pour illustrer mon propos, je prendrai le cas de quelqu'un que tu connais. Le 27 juin 1975, guidé par un homme qu'ils ont « retourné », Moukharbal, des policiers frappent à la porte d'un appartement où un étudiant et des amis font la fête. Quelqu'un ouvre la porte. Deux policiers entrent. L'étudiant leur offre un verre. Ils refusent et demandent à voir les passeports.

— Connaissez-vous Moukharbal ? demande un inspecteur à l'étudiant.

— Je ne connais personne de ce nom.

— Mais il dit vous connaître.

L'inspecteur montre alors à l'étudiant une photo où on le voit à côté de Moukharbal. L'étudiant demande à son tour :

— Qu'a-t-il fait ? La drogue, le terrorisme ? Où est-il ?

— Dans la voiture garée en bas.

— Allez le chercher !

L'officier de police obtempère et descend l'escalier pour aller chercher Moukharbal. Comprenant qu'il est pris au piège, l'étudiant profite de ce court instant pour se préparer à se battre.

Quand le policier revient avec Moukharbal, l'étudiant peut voir à quel point celui-ci a changé. Le gai luron est devenu un zombi. À une question de l'inspecteur, il répond en montrant l'étudiant du doigt :

— Oui, c'est à lui que j'ai donné la valise.

Alors, l'étudiant sort son revolver, abat les deux policiers chacun d'une balle dans la tête puis le repenti. Il disparaît par la fenêtre du troisième étage.

Carlos vient d'entrer dans sa légende.

Son image rappelle celle d'un autre héros latino-américain, au moment où il entre vivant lui aussi dans la sienne. À dix-huit ans, en haillons, sur sa mule, un jour d'avril 1896, il barre la route à don Leonardo Lopez Negrete, le descendant d'une des plus grandes familles du Mexique.

— Écarte-toi, péon !

Loin de s'écarter, le jeune homme descend de sa mule, son sombrero devant sa poitrine.

— Vous ne me reconnaissez pas ?

— Je t'ai fait fouetter, je t'ai chassé, il n'est pas question que je te reprenne.

— Ce n'est pas de cela qu'il s'agit.

— Alors quoi, la charité ?

Don Leonardo lui jette des pièces. Le jeune homme ne bronche pas.

— Ce n'est pas de cela qu'il s'agit.

— Alors quoi ?

— Je vais te tuer.

— Et pourquoi ?

— Tu as violé ma sœur.

— Et alors ?

— Tu vas mourir.

Don Leonardo lève sa cravache. Un coup de feu transperce le sombrero. Don Leonardo tombe. Le jeune homme s'approche, l'achève, rejoint la Sierra Madre et prend le nom de Pancho Villa.

*Les Seychelles, 13 janvier 1985.*

L'avion survole les Seychelles.

C'est ici que L. voudrait se fixer pour attendre la mort : dans le décor de notre enfance à la Réunion mais sans les ombres vivantes du passé ! Au lycée, il menait une vie en marge, nocturne, d'où il revenait le matin les yeux cernés pour dormir en classe. Et puis, nous nous sommes perdus de vue. En Angleterre il s'était engagé dans la marine et moi dans l'artillerie. Jusqu'à ce que, il y a quelques mois, il m'appelle au secours : il était en prison pour viol. Je répondis évidemment à son appel et vins le voir dans sa prison.

J'allai voir le juge et le dossier.

— Monsieur le Juge, le viol implique un refus du rapport sexuel. Dans ce dossier, je vois bien l'hémorragie, mais pas le refus.

— Cette femme, maître, vous le savez, est plus jeune que lui de trente-cinq ans. Il a abusé de sa supériorité intellectuelle.

— Sur ce plan-là, je pourrais vous opposer Baudelaire :

*Maudit soit à jamais le rêveur inutile,  
Qui voulut le premier dans sa stupidité,  
S'éprenant d'un problème insoluble et stérile,  
Aux choses de l'amour mêler l'honnêteté.*

— Votre jugement moral a sa valeur, il ne peut remplacer la loi.

— Qui sait ?

Ainsi, dans notre société prétendument permissive, le stérilet à la main, de nouveaux Savonarole enferment les adorateurs de Çiva.

*La Réunion, 14 janvier 1985.*

Toute la nuit – c'est le temps des cyclones – le vent et les oiseaux de mer ont frappé et sangloté à ma fenêtre. Chaque fois que je reviens dans cette île, une bouffée d'enfance, différente chaque fois, m'envahit à me faire éclater les poumons.

Rendez-vous ce matin à 9 heures avec les dirigeants et l'avocat du PC. Le temps est à l'optimisme : de la grande épreuve de force engagée avec la justice nous allons sortir vainqueurs. L'adversaire veut seulement sauver la face. Il existe une vieille règle de la stratégie chinoise en cette matière : laisser toujours à l'ennemi une porte de sortie. Nous allons l'appliquer.

Réunion chez le procureur de la République avec le président du tribunal correctionnel. L'atmosphère tendue au départ se détend vite, le temps de se comprendre à demi-mot.

Les deux plaintes en diffamation portées contre les journalistes du PC seront renvoyées *sine die* et les deux plaignants seront inculpés. C'est un retournement complet de situation.

Dehors, peu de pluie, un calme singulier. Célestine, c'est le nom du cyclone, descend des Seychelles vers la Réunion.

Repas chez mon frère, le secrétaire général du PC. Le seul point à l'ordre du jour pour le journal et les manifestants qui seront au tribunal après-demain : à quelle hauteur placer les fourches pour ne pas trop humilier l'adversaire ?

**15 janvier 1985.**

J'avais rendez-vous aux aurores à la Bretagne, sur les hauteurs de Saint-Denis, avec une pépiniériste indienne à qui j'ai commandé hier par téléphone, pour mon jardin d'hiver, une bouture de frangipanier aux fleurs laiteuses en forme d'étoile, des fahams, une orchidée dont les feuilles odorantes servent à parfumer le rhum, et des rhizomes de longoses, un roseau dont la fleur donne une essence rare.

La tempête est passée. Je respire l'air embué et calme du premier matin du monde.

Au retour, je vais chez mon correspondant local. Conduits par un ami, nous nous cassons le nez devant une porte fermée. Il a dû passer la nuit à Saint-Gilles, la plage de sable blanc, et, comme la route en corniche est coupée ce matin, a hésité devant une traversée par la route de la montagne.

L'après-midi, j'ai rendu visite à l'avocat général de la chambre d'accusation qui remet en cause l'accord passé avec le procureur de la République.

— Vous savez bien, me dit-il, que ce dossier est un dossier « signalé », le ministre peut maintenir ses réquisitions écrites de ne pas poursuivre.

— Auxquelles le procureur général peut ne pas acquiescer.

L'avocat général, un ancien militant de l'Algérie française, n'est pas convaincu.

**16 janvier 1985.**

Jusqu'à ce matin 8 heures, donc, l'hésitation de certains membres du Parquet laissait peser un doute.

À l'audience, devant une salle comble composée pour moitié d'anticommunistes et moitié de militants du PC, l'équivoque a été levée. Le Parquet a maintenu ses réquisitions : renvoi *sine die* des plaintes en diffamation contre le journal du PC jusqu'à l'aboutissement des procédures pénales à ouvrir contre les plaignants.

La nuit aurait-elle porté conseil à M. Badinter ?

Ou l'appareil politico-judiciaire dans l'île a-t-il compris que la mise était trop forte, qu'il fallait faire baisser la tension ?

Tout le monde s'accorde, en arrosant ce succès de vieux rhum « arrangé », à penser qu'il ne faut pas remettre les armes au vestiaire.

**17 janvier 1985.**

La météo et la préfecture annoncent le retour de Célestine, pour ce soir 22 heures. Du coup, la plupart des rendez-vous prévus pour la journée sont annulés, la route en corniche étant coupée.

J'en profite pour passer l'après-midi avec ma vieille nounou. Elle a connu mon grand-père, mon père, mon frère et moi et mes neveux. Elle me raconte pour la énième fois l'histoire de Phaonce, le roi des esclaves marrons dont le royaume s'étendait du Petit au Grand-Benare à plus de deux mille mètres d'altitude, et sa mort un matin sous les balles des chasseurs de prime qui rapportèrent son poignet gauche et son oreille droite. Parmi les brandes et les tamarins des hauts <sup>[6]</sup>, les paysans vont encore sur les pentes du piton Rouge ramasser les pommes de terre plantées par Phaonce, redevenues sauvages.

Il y a trois ans, des ouvriers traçant un sentier pour joindre le piton Rouge au Petit-Benare ont retrouvé sa tombe, près de la caverne Lafontaine : un rectangle de pierres retenues par les racines d'arbres nains, auquel aucun ministre de la République n'a encore rendu hommage.

Parlant des nègres, vous n'allez tout de même pas parler d'holocauste, me disait récemment un militant des Droits de l'homme blanc.

*18 janvier 1985.*

La météo s'était trompée. Célestine n'est pas venue. Ce matin, les membres du Comité contre la torture en profitent pour me rendre visite. Je les mets au courant de ma conversation avec le procureur, qu'il me faudra rencontrer une nouvelle fois. Aujourd'hui, il eût été maladroit de poser la question. Reculant déjà dans les autres affaires, le procureur pouvait estimer que nous étions déjà assez bien servis comme cela.

Mais il cédera.

Il a déjà plaidé la bonne foi. S'il a félicité les gendarmes que nous mettons en cause, c'est parce que le procureur du tribunal de grande instance, lui seul au courant des rumeurs qui circulaient déjà, ne les lui avait pas confirmées.

Pour peu qu'on accepte de l'épargner, qu'on obtienne d'une manière ou d'une autre le témoignage plus net des témoins, il nous abandonnera quelques têtes.

La justice revient quand les juges reculent.

# Samedi

*19 janvier 1985*

Une gardienne s'est plantée méchante devant la porte vitrée du parloir et nous observe. Est-ce un ordre du supérieur ou est-ce le réflexe plébéien du chien de garde devant deux « criminels » qui la narguent ?

Que nous importe.

La poussière n'est-elle pas là pour recouvrir les bottes des rois qui chevauchent, disait, autant qu'il m'en souviennne, Henry de Montherlant ? Nous avons deux heures pour fumer nos cigares et suivre la représentation que les criminels inlassablement nous donnent.

Il ne faut pas transposer dans l'art nos choix politiques. Ce serait nous exposer à devenir aveugle devant la Beauté qui est par-delà le Bien et le Mal, ces catégories folles du judéo-christianisme.

C'est la raison pour laquelle je voudrais te parler d'un héros allemand méconnu par la gauche. Parce que même quand elle dépose des bombes, elle reste dans sa tête une sociale-démocrate excitée.

C'est longtemps après son crime, le meurtre de Rathenau, le ministre, humaniste et homme d'affaires, que Kern apparaît. Traqué, il s'est réfugié avec son ami Fisher dans un château abandonné. La police informée par des chasseurs de prime cerne le château et donne l'assaut au milieu d'une tempête qui brise les arbres sur la pente de la colline, soulève les feuilles en tourbillons et recouvre la vallée de la Saale d'un brouillard épais. C'est alors qu'une balle partie de l'autre tour atteint Kern à la tête. Fisher essuie le sang sur le visage de son camarade, le prend dans ses bras, l'étend sur son lit, croise ses mains, ferme ses yeux, puis, s'asseyant sur l'autre lit, appuie à son tour son pistolet sur sa tempe à l'endroit même où Kern a été frappé et tire.

— Nous ne luttons pas pour que le peuple devienne heureux, avait-il dit le jour où ils avaient décidé d'abattre Rathenau. Nous luttons pour lui imposer un destin.

J'aime, camarade, les héros plus que les victimes.

# Dimanche

20 janvier 1985

*Le 9 janvier 1980 : à Merlebach, Nordine, un jeune Algérien est torturé dans un commissariat par des policiers. Il est arabe.*

*Le 13 janvier 1980 : dans la banlieue de Strasbourg, un jeune Algérien de dix-neuf ans, Yazid Naili, est tué d'une balle dans la tête par un policier. Il est arabe.*

*Le 17 janvier 1981 : la section de Toulon de l'Amicale des Algériens en Europe est l'objet d'un cambriolage.*

*Le 20 janvier 1981 : M. Boudjellal, dix-sept ans, est assassiné à Marseille. Le coupable sera condamné à cinq ans de prison dont trois avec sursis ; il sera libéré au bout de seize mois de détention. La victime n'est qu'un Arabe.*

*Le 12 janvier dernier : le meurtrier de Rabah Saadi, tué d'un coup de pistolet, a été condamné à Montpellier à deux ans de prison ferme et trois ans avec sursis. La victime n'était qu'un Arabe.*

*« Les mâles bénéficient encore actuellement d'une rente de situation datant de l'ère où prévalait la loi animale, mais l'humanité ne décollera du terrain de la bestialité que par l'irruption des femmes dans la vie publique, libérées de l'asservissement sexuel. Même les fantasmes seront interdits ! »*

*« J'espère que tu pourras garder beaucoup de choses de moi mais peut-être qu'ils les ont déjà volées ! Je les hais. Ils veulent que je divorce et me remarie avec quelqu'un que je ne connais pas et que je haïrai. J'étais dans le coma pendant le voyage. J'ai ouvert les yeux trois heures plus tard et j'ai vu la famille autour de moi. Quand je t'ai appelé, j'étais encore très malade mais j'étais heureuse de t'entendre me dire que tu m'aimais. Je voudrais tant recevoir une lettre de toi. Mais où ? Tout le monde est contre moi. »*

*« Notre Seigneur nous invite à quitter le chemin facile et désastreux pour prendre la voie difficile mais pleine de promesses de la réconciliation, à mettre fin à l'escalade de la course aux armements et à remplacer l'équilibre de la terreur par l'équilibre de la confiance. »*

*« La paix revenue, la vie reprendra son cours normal. Et la douane tous ses droits d'un côté comme de l'autre. Elle s'exerce non sur le transport du corps mais sur la pierre tombale. Un fonctionnaire l'accompagne jusqu'à l'entrée du cimetière (l'escadron de la mort pourra se reconvertir dans le privé). Un garde du corps venant du FBI peut se faire un salaire mensuel de 75 000 dollars. »*

*« 10 % de la population profitera du boom des exportations, du taux élevé des intérêts et la spéculation financière connaîtra un nouvel âge d'or... On pourra introduire le confort dans les centres de réhabilitation : cinéma, cafétéria et lieux de culte. »*

*La vie doit reprendre son cours normal et la douane tous ses droits.*

**Évry, 21 janvier 1985.**

Plaidé cet après-midi devant le tribunal correctionnel d'Évry pour un homme et sa belle-fille accusés tous deux de recel de bijoux volés. Lui a un passé agité et plusieurs condamnations. Elle, vingt ans, n'a jamais été condamnée. Elle est la gérante d'un fonds de commerce d'achat et de vente d'or et de bijoux. Lui est employé. Au yeux du tribunal, il est le responsable principal. Elle, une femme de paille.

Il y a trois ans, trois petits voleurs d'origine étrangère les ont mis en cause devant des gendarmes

qui les interrogeaient. Et ils ont donné d'eux un portrait assez ressemblant. Mais, devant le juge qui les confrontait avec eux, deux des trois ne les ont pas reconnus et ont affirmé que leurs déclarations leur avaient été suggérées. Le troisième, en liberté, ne s'est pas dérangé.

Le procès commence mal.

Le président insiste sur le lourd casier judiciaire de l'homme. Le procureur fait l'éloge des gendarmes et réclame deux peines de prison. J'insiste sur les difficultés faites à la défense dans cette affaire. Le débat oral contradictoire et public n'est pas possible puisque les trois voleurs, mineurs et renvoyés devant le tribunal pour enfants, ne peuvent témoigner. Je fais remarquer au président que le casier judiciaire qu'il a en main fait état de condamnations amnistiées qui auraient dû être effacées.

Le tribunal ordonne un supplément d'information, la confrontation des trois mineurs et de mes deux clients.

Mes clients en fait sont sauvés. Le troisième mineur a disparu depuis les faits.

**22 janvier 1985.**

En prévision du procès Barbie, les services de la Chancellerie envisagent d'installer dans les tribunaux français une cage de verre pour y enfermer les accusés comme en Israël. Informé par le procureur général de Lyon, le bâtonnier aimablement me fait part de ce projet et sollicite mes observations.

« Une sorte de cage en verre, mais non plafonnée, sera installée de façon amovible dans le box des accusés. Les verres de protection auront une épaisseur de trente-trois millimètres. Il est prévu, à peu près à hauteur de la tête de l'avocat assis devant le prévenu, une sorte de guichet comme on en voit dans la Caisse d'épargne qui permettra, d'une part, de correspondre à voix basse avec le prévenu et, d'autre part, de passer de l'un à l'autre quelques feuillets.

« J'ai tenu à vous en avertir pour le cas où vous auriez une observation quelconque à présenter.

« Se pose également la question de savoir si vous désirez personnellement une protection ? »

Ma réponse tient en deux points.

Premièrement, mon client et moi-même ne craignons qu'une chose, c'est que le ciel ne tombe sur nos têtes.

Deuxièmement, s'il est nécessaire, en France en 1985, de protéger ainsi contre l'opinion chauffée à blanc l'accusé et son avocat, je suggère qu'on ne se contente pas de mettre sur l'accusé un préservatif en verre, mais qu'on fasse jouer une musique de cirque pendant les entractes.

**23 janvier 1985.**

Réunion de travail ce matin avec mon confrère L., de Coutances, et M<sup>me</sup> veuve R.

Du vivant de M<sup>e</sup> R., au cours d'une procédure pénale, dix-neuf plaintes avaient été suscitées contre lui par le juge d'instruction. De ces dix-neuf plaignants, dix-huit, après sa mort, ont abandonné leurs réclamations, non par grandeur d'âme, mais parce que des confrères sages ont dû leur dire que leur dossier ne tiendrait plus la route devant un tribunal civil sans l'aide du juge. Un seul groupe tente l'aventure d'une procédure civile contre M<sup>me</sup> veuve R. en tant qu'héritière. C'est à l'examen de cette demande que nous consacrons notre discussion.

Le projet de conclusions que j'ai préparé est accepté. Mon confrère le mettra en forme pour après-demain, jour fixé pour leur dépôt par le président du tribunal.

Je déjeune au petit restaurant juif algérien voisin où un client me donne sa carte et me félicite de

« mon courage. Le procès Barbie sera le procès Pétain du siècle ». Pourquoi pas ?

À 15 heures, je prends un taxi pour aller rendre visite à Garbidjian à Fleury-Mérogis. Il m'apprend que la campagne de dénonciations des dirigeants arméniens réformistes contre l'ASALA commence à porter ses fruits. Certains sympathisants prennent peur mais d'autres s'engagent un peu plus. Dès la semaine prochaine, ma collaboratrice et moi passerons deux fois par semaine le voir pour préparer son dossier.

Au retour, une amie du Comité de Solidarité me montre des extraits de presse où des confrères de gauche annoncent qu'ils quittent le procès pour n'avoir pas à s'asseoir à mes côtés.

— Ils ne disent pas, me dit-elle en riant, qu'ils exigent auparavant une indemnité de licenciement.

**24 janvier 1985.**

Entre 9 h 30 et 11 heures, trois affaires nouvelles arrivent au cabinet.

C., citoyen gabonais, a acheté à D., citoyen français, des biens immeubles pour la valeur de 12 millions, entièrement prêtés par la banque E. Il s'aperçoit aujourd'hui que la mariée était trop belle : D., flambeur en difficulté, s'apprêtait à quitter le Gabon, laissant un découvert à la banque. En faisant l'opération, le directeur de la banque rendait un service à D. et à lui-même en régularisant des opérations pour le moins imprudentes.

Que faire ? C. est inquiet, D. est en fuite et le directeur de la banque est retourné en Europe.

Élémentaire !

Nous portons plainte devant un tribunal gabonais contre D. et nous assignons la banque en responsabilité.

Mon ami L., un camarade ex-officier des FFL d'origine juive allemande, me téléphone.

— Salaud ! (C'est ainsi qu'il m'appelle depuis que je défends Barbie.) J'ai un copain, une relation d'affaires, en prison en Italie pour une affaire très difficile. Est-ce que tu acceptes de le défendre ?

— C'est un youpin comme toi ?

— Oui, et il t'emmerde.

— Alors j'accepte.

La femme de M., un des technocrates africains les plus brillants, emprisonné pour une ténébreuse affaire, vient de sa part pour me désigner.

C'est pour moi la plus grande surprise ce matin.

Nous vivions en Occident dans des chemins parallèles qui n'auraient jamais dû se rencontrer.

11 h 30. Le temps de me précipiter gare de Lyon prendre le TGV.

Cet après-midi, j'ai vu Barbie et Georges.

Georges me demande de faire savoir à ses amis lointains que j'ai accepté de le défendre. Mais comment ?

Une indiscretion dans la presse, mon cher Watson.

Barbie m'apprend que le médecin psychologue est venu le voir et s'est indigné que son confrère neurologue ne soit pas encore venu. Il se passe là un drôle de ballet depuis que j'ai dénoncé l'abandon médical dont il était l'objet.

La *Tribune de Genève*, dont j'ai reçu une coupure ce matin, exprime l'opinion que le procès sera retardé le plus possible dans l'espoir de la mort de Barbie.

Un visiteur de prisons, lié au pouvoir, est venu également exprimer à Barbie sa colère contre mon communiqué sur les profiteurs de la Résistance : ça va retarder le procès, prétend-il. Ce philanthrope, pourtant d'origine allemande, oublie tout simplement l'enseignement de Hegel et la dialectique. Du moment que tout le monde pense que la peur des révélations de Barbie retarde le procès, le pouvoir n'a plus latitude de le retarder autant qu'il le souhaiterait.

Une cliente doit me remettre la semaine prochaine un don de 10 000 francs pour les petits-enfants de Barbie. Je le lui annonce. Il en est ému aux larmes.

Je reprends le train à 18 heures.

Je dormirai cette nuit tout mon saoul.

***25 janvier 1985.***

Reçu aujourd'hui la visite de J.-C.B.

Héritier d'un empire industriel, le voici aujourd'hui réduit au chômage et à une quasi-indigence pour n'avoir pas voulu capituler.

Peu d'hommes sont capables de dire non au pouvoir, et je les apprécie encore plus quand le dénuement et la défaite laissent intacte leur volonté de se battre.

Il vient de vivre en ermite trois semaines pour mener à bien la rédaction d'un mémoire de 150 pages sur le naufrage de l'empire familial. Il m'en parle avec humour, intarissablement.

Dans mon courrier, encore une lettre d'outre-monde :

« J'ai l'honneur de solliciter un entretien car je sais que je vais être victime d'une très grave erreur judiciaire. Il est vrai que je n'ai pas été adroit dans toutes ces affaires et que j'aurais dû me défendre plus tôt.

« Dans l'attente d'une réponse rapide, veuillez agréer l'expression de mes sentiments distingués. »

# Samedi

*26 janvier 1985*

Il y a dans l'art judiciaire une justice immanente. Si Kern, au jour que les flics choisissent, meurt en héros, c'est qu'il en est un. Si Raskolnikov commet un crime médiocre, c'est qu'il n'est pas fait pour défier Dieu. Son crime le trahit mais le révèle.

François Mitterrand, avocat pourtant, s'y est trompé aussi, manque de pratique sans doute et manque de distance aussi. L'art judiciaire est, comme tous les arts, profondément désintéressé. Il n'y a pas de beauté de location, ni de grandeur à gage.

Le 16 octobre 1959, toute la France se réveillait bouleversée. Elle apprenait que le sénateur de la Nièvre avait échappé à une tentative d'assassinat. A la presse accourue dans la nuit, l'ancien ministre avait expliqué comment, se rendant compte qu'il était suivi, il avait sauté par-dessus la grille de l'avenue de l'Observatoire. A peine caché derrière la haie, il avait entendu les assassins tirer sur sa voiture avant de disparaître. Sept points d'impact sur la portière droite, une balle dans le siège du conducteur, son siège, témoignent du danger couru.

— Je suis, comme mes amis politiques, un patriote. Je ne lutte que pour le meilleur service de la France. Il est triste que ces campagnes d'excitation aient pu à ce point dresser les Français contre d'autres Français, déclare M. Mitterrand avec modestie.

La presse, de la droite à la gauche, ne sait ce qu'il faut admirer le plus, du courage du héros, de sa présence d'esprit ou de la hauteur de ses propos.

Las ! Quelques jours plus tard, un ancien député d'extrême droite, M. Pesquet, révèle dans l'hebdomadaire *Rivarol* qu'il s'agit d'un attentat bidon préparé avec l'accord de la prétendue victime au cours de trois entrevues. Il en apporte comme preuve les deux lettres qu'il s'est adressées à lui-même quelques heures avant l'action.

Contre un de Gaulle septuagénaire, apparemment prisonnier de ceux qui l'avaient ramené au pouvoir, M. Mitterrand voulait se bâtir une silhouette de héros de western républicain.

Quand il se relève, crotté, il apparaît pour ce qu'il est : un futur président du Conseil supérieur de la magistrature.

# Dimanche

27 janvier 1985

« La loi du talion c'est tout ce qu'ils comprennent. Moi, médecin-prêtre, le thérapeute des corps et des âmes, si j'étais le gouvernement, j'aurais dit ceci : si demain à 8 heures l'otage que vous détenez n'est pas libéré, tous vos amis en prison recevront une injection intraveineuse d'une dose définitive de tranquillisant. Vous serez responsables de leur mort et de celle de l'otage. Si, en revanche, vous libérez votre otage, nous vous arrêterons évidemment par simple prudence, mais nous discuterons avec vous comment on peut envisager votre avenir compte tenu de ce que vous aurez à nous dire. »

« Tu es là quelque part encore vivante et c'est bien. Moi aussi j'hésite et j'en suis vraiment au même point que toi. La mort, c'est grave, non ? »

« Qu'on se débarrasse tout de suite de la morale, chaque fois qu'elle intervient dans une affaire. Quand la mafia déclare la guerre aux Brigades rouges, il faut accepter son aide. Vous avez entendu leur ultimatum ? Vous avez jusqu'à quatre heures du matin. Si cette échéance n'est pas respectée, nos collègues en prison ont pour instruction de supprimer physiquement tous les membres des Brigades rouges qui se trouvent avec eux. Ces exécutions auront lieu, n'en doutez pas ! »

Ça, ça s'appelle parler. Bravo !

**28 janvier 1985.**

Réunion ce soir avec des membres du Comité de Solidarité des Arméniens, en vue du procès. La campagne de calomnie des socialistes contre les sympathisants de l'ASALA commence à porter ses fruits. L'étau policier se resserre autour d'eux. Le procès devra mettre les traîtres au pilori.

Nous décidons de citer comme témoin le président de la République, les maires de Marseille, Villeurbanne, Alfortville, trois ministres, ainsi que M. Badinter, et de leur demander comment ils peuvent faire des déclarations démagogiques sur le génocide des Arméniens et ne pas en tirer les conséquences.

Il y aura évidemment une bataille de procédure. Malheureusement, nous ne pourrons citer aucun des témoins de moralité habituels sur les massacres commis par les Turcs, tous sont hostiles à l'ASALA. Leur absence doit apparaître comme une décision et peut-être une faute des avocats et non la conséquence de l'isolement que le procès a pour but de briser.

Un avocat doit avoir de l'orgueil mais pas d'amour-propre.

**29 janvier 1985.**

Réveil ce matin, interview de Radio-Nova.

Comment j'aime les femmes ?

Jeunes, élégantes, noires.

À 11 heures, entretien avec le correspondant de la *Frankfurter Allgemeine Zeitung*.

À 14 h 30, j'assiste, en compagnie de Tixier-Vignancour, un confrère inculpé de violation du secret professionnel devant le juge Martine Anzani.

L'inculpation très discutable repose sur des écoutes téléphoniques que la gauche condamnait hier, quand elle était dans l'opposition, et pratique en grand aujourd'hui. Mon confrère est de droite, c'est vrai, est-ce une raison ?

**30 janvier 1985.**

Reçu la visite d'une étudiante qui vient de se faire embaucher dans un « peep-show ». Ce n'est pas la misère qui l'y contraint, de toute évidence. Il y a en elle une volonté de perdition, un désir de longer les gouffres en faisant attention de ne pas y tomber pour de bon. Elle n'est pas seulement la proie des voyeurs, mais la voyeuse suprême.

Évocation pudique de ses cinq à sept : à travers la vitre, la vision de ces sexes de toutes dimensions de ces hommes de tous âges essayant de projeter, abondante ou rare, leur semence vers ses yeux qui les transpercent.

— Le crime m'intéresse et le sexe en est une des voies royales, mais vous n'êtes pas venue ici uniquement pour m'aider dans mes recherches et mes rêveries ?

— Non, me dit-elle, mais j'entre dans un milieu pour moi inconnu dont j'exagère peut-être les périls, et je voudrais pouvoir compter sur vous si un jour j'avais à affronter un danger.

— Ma porte vous sera toujours ouverte.

Elle s'en va. Semblable à ce serpent de la légende amazonienne dont le corps, au fur et à mesure

qu'il vieillit, se couvre des regards de tous ceux qu'il a dévorés.

Elle porte les yeux de ceux qui la regardent : désespoir et solitude.

*31 janvier 1985.*

15 heures. Ladislas de Hoyos vient enregistrer au cabinet une déclaration pour TF1. Le procès Barbie, je le veux immédiatement, à Lyon, Carpentras ou Perpignan, peu importe. Je veux qu'il soit télévisé et filmé. Je ne ferai aucun pourvoi qui risque de le retarder.

Les sunlights avivent les couleurs de la tapisserie et la rendent encore plus belle.

18 heures. De 6 heures à 18 h 30 débat à Europe n° 1 avec Klarsfeld et Jouffa, président de la Ligue des Droits de l'homme.

Ce dernier, qui m'a d'abord refusé la main, tente de me tutoyer et essaye devant Elkabbach d'égrener des souvenirs prétendument communs. Je le remets à sa place. Modeste.

Je ne suis pas mécontent du débat.

L'AFP ne reprend que mes déclarations et ne cite même pas les deux autres.

« Je ne dis pas que Barbie n'a rien fait, je dis simplement qu'il n'a pas fait ce dont on l'accuse aujourd'hui. »

Curieuse remarque de Klarsfeld. Comme je venais de répondre à un auditeur que la France n'avait jamais vu, au cours de son histoire, ni sous ses rois, ni sous ses empereurs, ni sous ses cinq républiques, poursuivre un homme quarante ans après les faits incriminés, il m'interrompt pour dire : « Notre peuple aussi a une histoire millénaire. »

Elkabbach, après le débat, se montre courtois, plus que courtois... un esprit ouvert.

*Lyon, 1<sup>er</sup> février 1985.*

À mon arrivée aujourd'hui à la prison Saint-Joseph, je suis entouré par un groupe de gardiens qui ont suivi le débat d'hier sur Europe n° 1 et rient de la correction que j'ai infligée au président de la Ligue des Droits de l'homme. L'aversion qu'ils éprouvent pour les humanistes de la Chancellerie prodigues de promesses pompeuses jamais réalisées nous rapproche. Ils savent aussi que je n'appartiens pas à cette catégorie d'hommes de gauche en costume trois-pièces qui méprisent flics, matons et gendarmes pour n'avoir pas trop à se mépriser eux-mêmes.

Barbie m'exprime sa gratitude.

— Vous vous êtes fait inculper pour me défendre ? me demande-t-il.

— Non, don Klaus, pour défendre la vérité.

Dîné ce soir « Chez Vettard » avec Ute, la fille de Barbie. Filets de sole aux ris de canard.

Ute est touchée de la gentillesse de l'accueil, et moi ravi de découvrir que les canetons aussi ont des ris tout comme les agneaux ou les veaux. Je passe la nuit à l'hôtel Terminus, siège de la police allemande il y a quarante ans. Comme le temps passe ! Et c'est encore une citation de Brasillach !

# Samedi

2 février 1985

Camarade, voici un chemisier de soie venu tout droit de Shanghai et le troisième acte de la tragédie : l'instruction.

Tu sais bien qu'elle n'est pas la recherche de la vérité comme on le dit et comme les gens le croient. Elle vise simplement à imposer une interprétation plus ou moins vraisemblable des faits, celle de l'accusation, celle de la majorité silencieuse. Malheur à l'accusé naïf qui se laisse prendre au jeu. Il sera broyé ou en sortira pantelant après des années d'escarmouches incertaines et de combats indécis. Comme Dreyfus.

Vois plutôt :

Septembre 1894 : découverte du bordereau qui le mettrait en cause.

Octobre 1894 : arrestation de Dreyfus.

Décembre 1894 : jugement par le Conseil de guerre et condamnation de Dreyfus à la déportation à vie.

Janvier 1895 : déportation à l'île du Diable.

Mars 1896 : découverte du « petit bleu » mettant en cause Esterhazy.

Novembre 1897 : Matthieu, le frère d'Alfred Dreyfus, appuyé par le vice-président du Sénat Scheurer-Kestner et le député Joseph Reinach, dénonce Esterhazy.

Janvier 1898 : le Conseil de guerre acquitte Esterhazy. Zola publie dans *l'Aurore* une « Lettre ouverte au président de la République ». Clemenceau lui donne pour titre *J'accuse*.

Février 1898 : la cour d'assises de la Seine condamne Zola à un an de prison.

Août 1898 : découverte du faux patriotique fabriqué par le colonel Henry pour prouver la culpabilité de Dreyfus.

Septembre 1898 : suicide du colonel Henry.

Juin 1899 : la Cour de cassation ordonne la révision du jugement de 1894 et renvoie Dreyfus devant le Conseil de guerre de Rennes.

Septembre 1899 : le Conseil de guerre de Rennes condamne Dreyfus à dix ans de réclusion. Le gouvernement accorde la grâce à Dreyfus par décret.

Décembre 1899 : amnistie générale pour tous les protagonistes de l'affaire.

Juin 1906 : la Cour de cassation casse sans renvoi le jugement de Rennes. Dreyfus est réintégré dans l'armée.

Il a fallu douze ans pour en arriver là. C'est que dans ce conflit entre bourgeois conservateurs et couches nouvelles, cherchant à rassembler les uns au nom de la nation, du peuple et de la race, et les autres au nom des Droits de l'homme, aucun n'avait la claire vision sans laquelle il n'est pas, dans un procès comme à la guerre, de victoire décisive.

# Dimanche

3 février 1985

23 janvier 1984 : alors qu'il regagnait son domicile après la prière du soir à la Mosquée de Corbeil, Seghir Nessah, cinquante-huit ans, originaire d'Ain Touila (Oum El Bouaghi), est assassiné à coups de pistolet.

27 janvier 1984, il y a juste un an, deux animateurs de la Maison des Jeunes de Romainville, d'origine algérienne, sont sauvagement frappés par une bande d'une dizaine de personnes.

2 février 1980 : à Valenton (Val-de-Marne), Abdelkader Ghrib, seize ans, est abattu par un policier.

Comment peut-on être arabe ?

« Honte à qui baise pendant que Rome bride, pendant qu'à Mexico on dénombre un meurtre toutes les deux heures, et un cambriolage toutes les vingt minutes. »

« Ce n'est pas le plus grave les gangsters, l'inquiétant, c'est la vermine, les clochards. À Lima, ils dévastent des collines entières en une nuit. Ciudad de Dios, la ville de Dieu, l'énorme bidonville, a été élevé en quelques heures, une nuit de Noël. Bientôt, ils arriveront chez nous, comme les blattes. Et la police laisse faire ? »

« Que voulez-vous qu'elle fasse quand le pouvoir est faible ? Chaque fois qu'elle se présente, la tactique est la même. On hisse les drapeaux, on entonne l'hymne national. Des Mirabeau de barricades disent : "Pour nous déloger il faudra tirer" et on ne tire pas. »

« Même les handicapés s'y mettent. Trois sourds-muets, un ménage à trois, ont été arrêtés à Bogota pour le meurtre de quinze chauffeurs de taxi qu'ils étranglaient avec une cordelette, la nuit de Noël. »

Au moment des fêtes les malfaiteurs ont des besoins pressants.

*4 février 1985.*

Dîné avec Ahmed, fonctionnaire de l'ONU, ancien étudiant à Paris pendant la guerre d'Algérie. Il me parle de ses espoirs déçus.

— Sais-tu que le gouvernement socialiste, sous prétexte du danger de guerre, surfacture parfois de 400 % ses livraisons à l'Irak ? L'ambassadeur de France à Bagdad, un naïf que ces méthodes surprenaient, a été muté à Santiago du Chili.

Il évoque son expérience de la corruption, autrefois, quand il occupait un poste responsable dans son pays d'origine.

Au cours d'une discussion d'affaires en anglais entre des représentants français d'une société nationale connue et les représentants de différents ministères, il entendit cette réflexion méprisante faite en français à son arrivée : « Combien il va encore nous coûter, celui-là ? »

— Qu'est-ce que tu as répondu ?

— J'ai fait semblant de ne pas comprendre le français et j'ai souri. Mon drame, Jacques, est que j'aime la France et que je n'aime pas les Français.

*5 février 1985.*

Rendez-vous dans une pizzeria avec un responsable de la lutte antiterroriste. Tandis que je savoure un chianti classico, boisé, tonique, qui me remplit la bouche de ses arômes, il m'apprend qu'à l'Élysée on me prend pour le cerveau du « nouveau terrorisme ».

Je le quitte pour me rendre à Fleury-Mérogis voir Bruno qui vient encore de changer de division. Depuis les derniers attentats d'Action directe, la parano règne apparemment. Puis je vois Garbidjian à qui je laisse le cigare qu'il préfère, un Monte Christo n° 3. Il est triste pour Bruno, la 3<sup>e</sup> division, me dit-il, c'est la merde.

À 20 heures, dîner au Bristol, avec un couple de clients étrangers. J'ai changé le blouson de cuir pour le pardessus de cashmere, le col roulé pour une chemise blanche.

L'homme est un ancien diplomate, longtemps en poste à Paris. D'une conversation banale sur la nouvelle cuisine, nous sommes passés – logiquement – aux nouveaux philosophes. Je lui dis que les James Bond de l'Élysée m'ont donné l'estampille de nouveau terroriste. Il ne cesse pas d'en rire jusqu'au dessert.

*6 février 1985*

Déjeuner dans un restaurant juif maghrébin avec un héros populaire du « gang des Lyonnais ». J'ai commandé avec le méchoui un vin tunisien, un château-mornag, bien rond, bien puissant. Je le regarde tout félin, tout sourire et tout calme. La mort de Joannes Ambre l'a laissé orphelin de défense, alors il a pensé à moi.

— Je ne peux pas rester calme en face de gens hostiles, me dit-il.

— Qu'au moins alors votre main ne tremble pas.

— Ça n'a rien à voir, me répond-il en riant.

Je lui dis l'estime que j'avais pour Ambre qui, deux mois avant de mourir, avait tenu à me connaître et m'avait invité dans son petit bouchon familial, dans une minuscule rue où j'avais dégusté

un jarret de veau et une salade de lentilles. Lui suivait un régime.

Les rares confrères que je reconnaisse comme des pairs sont ceux qui, comme Ambre, mènent une vie ardente, prodigue, généreuse, turbulente.

Comment comprendre les êtres qu'on a à défendre si on n'a pas comme eux, fût-ce en imagination, goûté à tous les plaisirs, éprouvé toutes les colères, été tenté par tous les crimes ?

*7 février 1985.*

Réunion de travail ce matin pour préparer le procès de l'ASALA à Créteil.

Décisions : premièrement, mener une bataille de procédure pour le renvoi du procès. L'atmosphère actuelle ne se prête pas au débat politique vigoureux, et peut-être en obtenant le renvoi pourrions-nous faire coïncider le procès avec le soixante-dixième anniversaire du génocide arménien <sup>[7]</sup>. Deuxièmement, citer comme témoin Ara Toranian, l'adversaire de l'ASALA. C'est le meilleur moyen de le rendre un peu moins bavard avant le procès.

Déjeuner avec un écrivain africain. Que faire en exil ?

Après-midi : discussion avec J.-C.B. à qui je laisse deviner que je n'irai pas à Pontoise le lendemain au procès intenté par Jacques Bidalou à l'hebdomadaire *Valeurs actuelles* et où il est cité comme témoin. Bidalou ne tenant pas le siège du Parquet, il ne sera pas possible en effet à J.-C.B. de déborder son sujet, pour aborder tout le problème des syndicats.

Quand on engage des batailles audacieuses, il faut s'arranger tout de même pour que la victoire dépende essentiellement de nous.

*Lyon, 8 février 1985.*

TGV 13 heures : chaque fois que je prends le train, j'éprouve la même ivresse, le même sentiment de disponibilité. Le brouillard recouvre-t-il un champ, je m'y vois courir. Une maison isolée apparaît-elle parmi les arbres, je m'y vois vivre.

Don Klaus me dit sa tristesse, la veille, de ne m'avoir pas vu comme il était prévu, et la gentillesse du gardien qui lui a glissé sous sa porte mon télégramme à 8 heures du soir.

— Et ce n'était pas réglementaire.

Certains jours, à Lyon, le Christ laisse la chasuble d'or au primat des Gaules et préfère endosser un uniforme de maton.

# Samedi

9 février 1985

Autant la longue campagne de l'affaire Dreyfus apparaîût comme une suite hasardeuse de combats confus, sans stratégie claire, comme une crise permanente du commandement, comme une drôle de guerre, autant le contre-procès des incendiaires du Reichstag, dirigé secrètement par l'Internationale communiste, est une offensive foudroyante.

C'est dans la nuit du 27 au 28 février 1933 que le Reichstag, siège du Parlement allemand, prend feu. Un signe de Dieu selon Hitler. Le soir même, Göring déclare devant un journaliste anglais : « C'est indiscutablement un coup des communistes. Plusieurs députés de leur groupe étaient encore au Reichstag vingt minutes avant l'incendie. Nous avons d'ailleurs pris un incendiaire en flagrant délit. » Effectivement, la police a arrêté un jeune Hollandais, un gauchiste selon l'expression consacrée, ancien membre du Parti communiste néerlandais : Van der Lubbe.

Mais, et sur ce point tout le monde est alors d'accord, il est impossible que Van der Lubbe ait pu seul mettre le feu au Reichstag. Il a été aidé et manipulé.

Par les communistes, disent immédiatement les nazis.

Par les nazis, disent immédiatement les communistes à qui tous les antifascistes emboîtent rapidement le pas.

Le procès préparé par les nazis vise à accuser Torgler, le président du groupe parlementaire communiste, et Dimitrov, un Bulgare, représentant de l'Internationale communiste en Allemagne.

Les nazis disposent de l'appareil d'État, police et justice. Les communistes, pourchassés en Allemagne, ne peuvent s'appuyer que sur les exilés. Une course de vitesse s'engage. Il faut, avant que le procès ne s'ouvre en Allemagne, qu'un contre-procès démasque devant l'opinion mondiale la provocation anticomuniste.

C'est la marche de ce contre-procès que nous allons suivre.

Arrivés à Paris, tout au long du mois de mars, l'équipe de journalistes dont fait partie Arthur Koestler se mettra immédiatement à rédiger le *Livre Brun*, un gros pavé de 384 pages, dénonçant, en même temps que la provocation elle-même, les méthodes de la répression nazie.

Paru au début du mois d'août, le *Livre Brun* eut rapidement un grand écho. Il suffit de citer à titre d'exemple le commentaire de l'ambassadeur du Reich à Londres dans un rapport daté du 6 septembre 1933 :

« Sur ce point, des journaux comme le *Daily Mirror*, le *Manchester Guardian*, le *News Chronicle*, le *Daily Herald*, le *Daily Sketch* sont particulièrement durs. Dans son compte rendu du *Livre Brun*, le *Times* déclare que bien que, à l'évidence, beaucoup de documents émanent de source communiste et que plusieurs chapitres aient été rédigés par des communistes, les accusations qu'il contient n'en sont pas moins solides. L'énumération des brutalités commises est éloquente. Dans la presse hebdomadaire, l'*Économist*, *Time and Tide*, *Spectator* et le *News Statesman* rendent compte de cette publication. Les articles ci-joints montrent que la parution du *Livre Brun* a suscité un regain d'intérêt dans l'opinion publique anglaise pour cette question (l'incendie du Reichstag). »

« Ce que fut pour la France le *J'accuse* de Zola, écrit de son côté l'*Opinja* de Varsovie, le *Livre Brun* l'est pour le monde entier. »

Constituée au mois de mai, une commission d'enquête internationale sur l'incendie du Reichstag se

met également à l'œuvre.

Réunie à Londres le 14 septembre sous la présidence de sir Stafford Cripps, elle procède à des auditions comme un vrai tribunal avant de rendre publiques ses conclusions à la veille même de l'ouverture du procès de Leipzig. Sur leur impact, le plus simple est encore de se référer au rapport de l'ambassadeur du Reich à Londres en date du 22 septembre, quinze jours après le rapport déjà cité :

« Le rapport final [du tribunal londonien], que les intéressés veilleront sans doute à diffuser largement, constituera l'aune à laquelle on va mesurer les décisions du tribunal de Leipzig ; plus qu'aucune autre publication antérieure, il contribuera à conforter l'opinion, malheureusement encore répandue, selon laquelle le Reichstag a été incendié avec l'accord de membres du gouvernement du Reich. »

Le tribunal de Leipzig acquitte Dimitrov et Torgler le 23 décembre. Libère et expulse Dimitrov vers l'Union soviétique le 27 février, un an jour pour jour après l'incendie.

# Dimanche

10 février 1985

4 février 1984 : un jeune lycéen, Badredine Choukri-Bouziani, dix-neuf ans, est blessé d'une balle de pistolet à la cité « La Vaudoise » à Houilles. Il est arabe.

5 février 1985 : cette semaine, Ahmed Chouaibi, soixante ans, est mort à Perpignan. Il avait été admis la veille au centre hospitalier pour un ulcère, mais le responsable du service de l'hôpital l'a obligé à quitter l'établissement dans les vingt-quatre heures malgré ses protestations. Il est décédé en arrivant chez lui. Peut-être l'a-t-il fait exprès ?

« Après une longue enquête, j'ai recueilli les témoignages des rescapés de la mort sur les tortures sexuelles que leur ont fait subir leurs gardiens et gardiennes. Pour ce sujet sévère, j'ai choisi une édition d'une sombre beauté, luxueuse, pour satisfaire les bibliophiles les plus exigeants mais à un prix qui la rend accessible aux budgets les plus modestes. Un prix qui va vous surprendre. »

« Jolie, mince, je cherche désespérément à construire une vie harmonieuse. »

« Elle mérite un compagnon partageant son goût de l'absolu. Si vous êtes intéressé, la maison vous organisera une présentation immédiate. »

« Je suis une simple ouvrière, très seule. Je suis brune avec les yeux verts. Je ne demande qu'un foyer. »

« Et vous voudriez qu'on laisse les Palestiniens revenir en Palestine remettre la main sur leurs terres ? »

« Les immigrés ne peuvent se réclamer des accords d'Helsinki. »

« J'ai une grosse bite, un mètre soixante-seize et un joli cul poilu. Je cherche à rencontrer un mec sympa, musclé avec des désirs scato. Je baise mais je préfère être baisé surtout quand j'ai envie de chier. »

« C'est la faute de la télé tout ça. Un garçon de quinze ans vient d'être condamné à mort par un jury de femmes. Y a rien à dire – il avait assisté à 18 000 meurtres sur le petit écran (les étranges lucarnes), le procureur a dit qu'on pouvait le considérer comme un récidiviste. Si les gens pratiquaient une religion, ils seraient meilleurs. » C'est vrrrai cha !

*Namur, 11 février 1985.*

Conférence ce soir à Namur à l'invitation des Amitiés françaises. La conférence a lieu dans un petit théâtre. La salle est aux trois quarts pleine malgré le froid glacial. Après un exposé d'une heure sur la stratégie judiciaire, je dois répondre pendant une heure aux questions qui concernent l'affaire Barbie. Comment en suis-je arrivé à défendre une telle cause ? Comment un homme comme Badinter peut-il arriver à couvrir de telles manœuvres ? Le mot magouille est un mot que ce public courtois n'utilisera pas. Quelqu'un me demande si je ne crains pas pour ma vie. Quand je réponds que c'est une éventualité que je n'exclus pas, que j'ai été mis en garde déjà, mais que je continuerai, la salle applaudit spontanément.

Un souper nous est servi dans une petite pièce attenante. Y assistent, outre le président des Amitiés françaises, le bâtonnier et un ancien ministre.

De toute évidence, ici, c'est moi qui représente, modestement, l'honneur de la tradition française et non pas mes adversaires, l'écume des partis, des affaires, des Églises et des médias.

*Liège, 12 février 1985.*

L'atmosphère de ce soir à Liège est très différente de celle d'hier. Le débat a lieu dans un amphithéâtre du Palais des Congrès. Le souper précède la discussion. Je préfère ça. Le combat excite mon appétit.

Le schéma est le même. Exposé d'une heure sur la stratégie judiciaire et réponses pendant une heure trente aux questions sur l'affaire Barbie. Le barreau est largement représenté parmi les deux cents auditeurs.

Le débat est plus technique. Je devine à des questions sur MM. Wiesenthal et Klarsfeld qu'un groupe est venu en découdre avec moi. Mais le ton général des interventions les en dissuade.

Le bâtonnier me rappelle que j'étais venu à Liège il y a vingt-neuf ans, comme premier secrétaire de la conférence. Les uns et les autres évoquent la participation d'avocats belges au collectif de défense du FLN.

Le débat se termine tard dans la nuit. Je vais dormir.

J'ai exactement trois heures de sommeil devant moi, si je veux prendre, demain, le train de 5 heures afin d'avoir le temps de dépouiller mon courrier et m'informer des citations de témoins pour le procès de l'ASALA avant de repartir pour Lyon.

Je me roule dans les draps rêches et frais avec délices.

*13 février 1985.*

La matinée, malgré la fatigue, commence d'une manière magnifique. Une petite trotte d'un quart d'heure sous la neige entre le Palais des Congrès et la gare. La Meuse immobile semble gelée. En revanche, le train est triste et tristes les voyageurs endormis.

Après un voyage sans contrôle de police ni douane, ce qui me permet de dormir sans être réveillé, j'arrive gare du Nord. Le temps de me précipiter chez moi prendre un bain et me voici gare de Lyon.

Barbie, qui a lu les accusations de tortures portées contre Le Pen, me demande :

— Pensez-vous que cette affaire se développera encore ?

— Je l'espère sans y croire, car alors elle remonterait jusqu'à M. Mitterrand, qui prit, comme

ministre de l'Intérieur, l'initiative de la répression et, comme ministre de la Justice, la responsabilité des premières exécutions capitales.

***Ouagadougou, 14 février 1985.***

J'ai pris l'avion cette nuit à minuit un quart et passé ma deuxième nuit blanche avec un réveil forcé à l'escale de Cotonou au Bénin. Après une autre escale à Abidjan, me voici à Ouagadougou, au soleil, par plus de 30°C. Le temps – encore – d'une douche, je suis allé présenter un rapport au Conseil des ministres africains responsable de l'industrie cinématographique.

Dans l'avion, un steward m'a demandé :

— Comment va M. Barbie ?

— Mal, il est moins bien traité que M. Papon.

— Les vaincus, me dit-il, ont toujours tort.

Des militants marxistes-léninistes encore en liberté m'ont fait demander si je serais prêt à assurer la défense de leurs amis emprisonnés. Je leur ai fait répondre oui, mais leur ai demandé de prendre contact avec moi ailleurs qu'ici où le fond de l'air est lourd.

***Ouagadougou, 15 février 1985.***

J'ai pu enfin dormir. Ce matin, quand j'ai tiré les rideaux de ma chambre, à l'hôtel de l'Indépendance, déjà le ciel plombé laissait tomber sur les feuilles une lumière chargée de poussière, déjà les tourterelles que j'ai d'abord prises pour des pics à cause des plumes blanches de leur queue picoraient tout contre ma vitre.

Au bord de la piscine, un grand vieillard m'aborde, M. V., ancien préfet de la Réunion, aujourd'hui à la retraite et conseiller auprès du FMI. Nous parlons de la beauté tragique de la Réunion, de la réserve mélancolique de ses habitants, de la politique à courte vue de la République, de l'affaire Barbie.

Un confrère, qui s'est présenté à moi, vient me prendre pour me présenter aux confrères locaux. Ils sont neuf à Ouagadougou, deux à Bobo Dioulasso. L'accueil qu'ils me réservent est à la fois discret et affectueux, comme si nous nous connaissions depuis toujours.

***Abidjan, 16 février 1985.***

Dix-septième étage de l'hôtel Ivoire : derrière la grande baie vitrée, je vois la lagune parcourue de frissons et de courants sombres.

Mon confrère E., avec qui j'avais pris rendez-vous, a décollé ce matin d'Abidjan pour Lagos. C'est tout au moins l'explication que son cabinet me donne de son absence. J'en vois une autre : il est furieux que j'entre dans l'affaire qu'il gérait si mal, qu'il devra quitter, et ne tient pas à me rencontrer.

Mon séjour à Abidjan devenu sans objet, j'ai demandé d'abord à la réception de l'hôtel de me réserver une place sur l'avion de 17 h 40 pour Libreville où je comptais passer la journée de dimanche, mais l'avion avait un tel retard que le voyage n'avait plus de sens.

Il ne me reste plus qu'à rentrer à Paris demain et profiter de l'après-midi pour retrouver les amis du Quartier latin, Ivoiriens ou exilés de Guinée. Nous allons refaire le monde, mangeant et buvant comme autrefois.

# Dimanche

17 février 1985

14 février 1983 : à Châtenay-Malabry, M. Nacer M'Raidi, est devenu hémiplégique après avoir été atteint d'une balle tirée par un brigadier de police au cours d'un contrôle.

15 février 1982 : à Clichy, un travailleur algérien, père de quatre enfants, est tué par un commando patronal sur son lieu de travail.

15 février 1984 : un maçon algérien, Ali Zouaoui, né en 1943 à Aïn Roua (wilaya de Sétif) et résidant depuis de longues années à Gagny, est assassiné de deux balles de pistolet dans sa maison par un inconnu qui a pris la fuite.

Ces Arabes, quels emmerdeurs !

« J'ai cinquante-huit ans, un bon commerce, de très belles moustaches, un revenu de 14 000 francs mensuel. Je crois être élégant, distingué, et simple malgré tout. »

« C'est une question d'éducation.

— Que buvez-vous ?

— Du blanc et de la bière.

— Beaucoup ?

— Trente-cinq canettes par jour.

— Remarquez, la bière n'est pas mauvaise en soi.

— À cause de la levure, c'est pour ça que j'en prends.

— Nos parents buvaient plus que nous et ne s'en portaient pas plus mal. »

« Comme vous disiez, c'est la faute des mass média et de l'éducation sexuelle !

« Dans le Hertfordshire – comme vous prononcez bien – un garçon de douze ans a violé et tué une fillette de quatorze ans. “Je n'accuse pas la mère de ce garçon, a déclaré le père de la victime. Pour moi, ce sont les cours d'éducation sexuelle qui en sont responsables. Est-ce qu'on en a eu besoin, nous, dites ? ”

« — Oui, mais à l'époque, y avait des bordels. »

« Je suis un architecte reconverti dans la restauration de luxe, j'ai 10 000 francs nouveaux de revenus et des biens importants. Je suis le sosie de Moustaki. J'aime les belles choses et je veux être fier de ma femme sans qu'elle soit un objet. »

« Vous avez de la chance, vous avez réussi votre vie, vous n'êtes pas comme mon mari, le pauvre Pierre ne saura jamais rien faire d'autre qu'être Premier ministre. »

« Ma vie n'est gaie qu'en apparence. Ma femme est tombée dans le coma à son quatrième mois de grossesse et ne pourra jamais reprendre connaissance, mais les médecins espèrent pouvoir la faire tenir jusqu'au terme. Mais qui va allaiter l'enfant ?

— Alors, je suis la femme qui vous convient, séduisante, dévouée, je souhaite apporter toute ma tendresse à un homme ayant souffert avec un enfant mais pas plus. »

Soyez béni mon Dieu qui donnez la souffrance comme un divin remède à nos impuretés.

**18 février 1985**

Le procès de l'attentat d'Orly commence demain, chère camarade. Grand spectacle prévu pour dix jours. Théâtre, mais avec cibles vivantes et tir à balles réelles.

Dans cette représentation, la responsabilité de l'avocat – acteur, metteur en scène, éclairagiste – est écrasante. Elle est de guider l'accusé à travers un mystère aux rituels imposés.

Cette responsabilité s'alourdit dans ce procès de ce que nous n'avons pas pu le préparer depuis l'attentat, depuis les arrestations, dans la longue course vers l'abîme qu'a été l'instruction, nous sommes dans la situation, si tu permets cette image, d'un cuisinier à qui on donnerait une macreuse pour faire un steak, un jambonneau pour faire un rôti.

Nous sommes parachutés dans un procès que nous n'avons pas eu la possibilité de préparer comme le tien et celui de Bruno.

C'est cela aussi la profession et il faut faire avec. Changer de stratégie au dernier moment est ennuyeux, mais cela est moins dangereux que de persister dans une stratégie mauvaise. Il faudra être à la fois brutal pour cacher nos faiblesses et tenter d'en faire un atout.

Ces faiblesses sont claires.

Premièrement, l'isolement provisoire des accusés. La communauté arménienne a éclaté. Tous ses éléments modérés et la gauche française sont contre nos clients. Il suffit de lire *le Matin*, *Libération* et *le Monde* pour s'en rendre compte. La droite n'a pas à changer. Son hostilité au moins est ancienne.

Deuxièmement, les contradictions entre les accusés au cours de l'instruction. Il ne s'agit pas d'un dossier bétonné de silence comme le tien et celui de Bruno, réservant sa surprise à l'audience.

Troisièmement, la certitude du pire. Une condamnation au moins à perpétuité. C'est la politique du gouvernement, pressé de combattre le terrorisme et qui voit dans l'horreur de l'attentat la meilleure justification de sa volte-face par rapport à la résistance arménienne.

Quatrièmement, ces atouts de l'adversaire, la volonté de répression, notre isolement, nos contradictions, loin de s'annuler, se renforcent l'un l'autre.

Il nous faut d'abord renoncer à la grand-messe antiturque, si populaire en France, avec récitation obligée de *l'Enfant grec* : « Les Turcs sont passés par là, tout est ruine et deuil... » pour la raison simple que tous les témoins que nous avons pressentis se sont récusés.

Nous devons faire comme si nous y renoncions de nous-mêmes pour mieux mettre en accusation les complices de la Turquie, et ce sont les accusés qui évoqueront le génocide à travers le récit de leur vie.

Nous attaquerons avec violence les responsables de l'enquête pour concentrer toute l'attention sur ses faiblesses.

Ainsi la condamnation apparaîtra-t-elle comme une décision politique. La lourdeur de la peine regroupera la communauté arménienne, isolera les repentis et fera apparaître les accusés comme des martyrs. L'opinion se résignera alors à leur libération si l'ASALA est assez forte pour imposer un échange.

Mais ceci n'est plus notre affaire.

**19 février 1985.**

L'audience aujourd'hui a duré douze heures. Le temps d'un souper avec le reste de la défense. Je rentre recru de fatigue.

Trop faibles pour subir, nous avons attaqué dès ce matin sur le sort différent réservé par la justice aux deux responsables de l'ASALA en France.

Selon un rapport de la DST<sup>[8]</sup>, en effet, établi le lendemain de l'attentat, l'ASALA comprenait en France deux branches travaillant en liaison étroite, une branche militaire dont le chef supposé aurait été Garbidjian et une branche politique dont le chef supposé aurait été un certain Roobik Avanesian. Or, tandis que Garbidjian est traduit devant les assises, son jumeau Avanesian est relaxé par un tribunal correctionnel et expulsé de France vers une destination inconnue à la veille du procès, alors que nous l'avions cité comme témoin. C'est la procédure du film Z de Costa Gavras.

*20 février 1985.*

Aujourd'hui, la défense a cédé le micro aux accusés. Ils sont apparus « calmes, déterminés, discrets »<sup>[9]</sup>. La trentaine trapue, le teint basané, le cheveu et la moustache noirs, la chemise blanche ouverte sous un pull en V de couleur bleu clair, Garbidjian a évoqué l'histoire de son peuple à travers sa propre vie.

Fils de paysans immigrés en Syrie après le génocide, « à l'école maternelle, dit-il, j'étais comme un enfant privé de ses droits. Pour que nous ne soyons pas comme des poules enlevées par des renards, nous devons nous défendre. Quand j'étais enfant, j'avais toujours un pistolet sous mon oreiller. Mon grand-père me l'avait donné.

« Plus tard, la guerre civile a éclaté au Liban. J'ai été appelé sous les drapeaux de l'armée syrienne...

« Le sang, les bombes, voilà le destin de notre peuple ».

*21 Février 1985.*

Aujourd'hui, la défense a repris son travail de démolition. Nous avons déposé des conclusions pour demander au président de la Cour de citer à la barre le ministre de l'Intérieur et le secrétaire d'État à la Sécurité publique. À l'appui de cette demande, nous avons évoqué les négociations menées tant à l'Hôtel Matignon qu'à la place Beauvau par des responsables français avec une délégation de l'ASALA.

Si cela est vrai, comment peut-on qualifier l'ASALA d'association de malfaiteurs ?

*22 février 1985.*

Les faibles ont toujours tort. Si elle sentait à quel point les accusés sont actuellement (provisoirement ?) isolés, l'opinion se détournerait d'eux. Heureusement qu'elle interprète notre renonciation au festival antiturc habituel comme nous souhaitons qu'elle le fasse, non comme un pis-aller, mais un changement de stratégie.

Notant la « différence évidente » entre ce procès et celui des quatre preneurs d'otages du consulat de Turquie un an plus tôt où la seule cible était la Turquie, la presse, qui ne prête qu'aux riches, se demande si je ne joue pas la « déstabilisation de l'Occident » à propos d'un procès où elle doit admettre que les « zones d'ombre restent jusqu'à présent très intenses<sup>[10]</sup> ».

*23 février 1985.*

J'irrite particulièrement le vieux commissaire Bakhouti blanchi sous le harnais. Il me regarde comme un chasseur médusé regarderait assis devant lui un renard qui lui aurait échappé.

L'enquête qu'il a menée comporte beaucoup d'ombre que je lui demande d'éclairer. Comme je m'y attendais, il refuse de répondre. Ce qui ne fait qu'aggraver le soupçon qu'on peut avoir sur le rôle exact de la police.

Sur quels renseignements agissait la DST ? Quand ont commencé les filatures ? Où est le compte rendu de la prétendue conversation téléphonique entre Garbidjian et Agopian ?

À toutes ces questions, le commissaire répond par un laconique « Secret Défense ».

On devine bien qu'il s'agit d'une autre défense.

# Dimanche

24 février 1985

20 février 1984 : une jeune femme algérienne, M<sup>me</sup> Houria S., est séquestrée et malmenée pendant plusieurs heures par des employées des magasins Tati. Conduite ensuite à l'hôpital, elle est injuriée par un agent de police : « Vous, taisez-vous, vous êtes une Arabe, on en a marre de vous. »

21 février 1981 : à Thionville, agression contre M. Saadouni Lakhdar, membre d'une cellule de l'Amicale des Algériens, par des inconnus qui circulaient à bord d'un véhicule.

24 février 1985 : aujourd'hui, j'apprends l'agression d'un étudiant algérien, Fouad Houari, alors qu'il rentrait chez lui, à la cité universitaire à Dijon. Les agresseurs, au nombre de dix, se sont réclamés de l'extrême droite.

Extrême droite, qu'est-ce que cela veut dire ? Leur raisonnement est le même que celui de la police du gouvernement socialiste.

« L'enfant ne fait pas problème. On peut en acheter un de race blanche et de culture occidentale pour 25 000 francs, 10 000 à la commande, 5 000 pour confirmation quand l'enfant est trouvé et 10 000 à la réception port dû. C'est moins cher qu'aux States où le bébé libanais coûte 20 000 dollars. »

« Je me demande si on peut déplacer ainsi des gens, sans provoquer un jour ou l'autre un terrible choc en retour. Ainsi, les fourmis de Trinidad ne supportent pas le climat de la Suisse. La fourmilière du Muséum d'histoire naturelle de Genève, transportée de la Caraïbe au bord du Léman, semble être victime d'une grave crise de société. Les fourmis n'enterrent plus leurs morts et on en a même vu se promener sans rien faire. Les fourmis ont besoin comme nous de racines. »

« Je m'en fous de vos histoires, consolez-moi. Je n'ai pas vingt et un ans et suis mère célibataire, peu instruite et seule, mais je suis jolie. J'envoie ma photo si on m'écrit. »

Encore une déracinée.

« Mais si les racines tiennent aucun espoir n'est perdu. Regardez en Russie comment, après soixante ans de goulag, les thèmes slavophiles et christiques conservent leur force. La mission de la Russie sera toujours de défendre l'Europe contre la révolution culturelle asiatique ! »

« Ce retour aux sources, remarquez, n'est pas simple au plan du quotidien. Ainsi, moi, je ne peux épouser qu'une vierge et ça se fait rare. Et on ne peut pas vivre que de caviar. En plus, le contact des morts m'est interdit, or, l'impureté de la mort se propageant à l'intérieur de tout espace clos, tout hôpital m'est interdit, de sorte que je ne peux assister ni à la naissance ni à la mort des miens. »

« La meilleure racine est tout de même la religion et là-dessus vous nous donnez un sacré exemple. On n'a plus comme vous la foi conquérante. »

25 février 1985.

Notre entreprise de démolition continue.

Inspecteurs de la « Crim » ou de la PJ, ou directeur de laboratoire du Quai des Orfèvres, qu'ils aient procédé aux perquisitions ou aux interrogatoires, tous, sans exception, doivent subir nos questions jusqu'au moment où ils se contredisent, se mettent en colère et cachent mal leur irritation.

Déjà l'un d'eux admet qu'à son avis, et malgré ses aveux à la police, Garbidjian n'a pas posé la bombe.

**26 février 1985.**

Le doute fait tache d'huile. La presse nous le confirme : « Les avocats de la défense, M<sup>e</sup> Vergés avec brio, M<sup>e</sup> Bousquet avec ténacité, ont réussi à faire entrer le doute dans la salle du procès <sup>[11]</sup>. » En effet, après le policier qui mena l'interrogatoire de Garbidjian et qui a dû reconnaître sous notre pression qu'il ne pensait pas que Garbidjian ait posé la bombe, malgré ses aveux, voici l'expert artificier qui ne peut plus affirmer que l'explosif utilisé est celui trouvé chez Semerci ni que le dispositif retard corresponde à ceux de l'ASALA.

Et la question posée désormais après l'audition du commissaire Genthial, qui laisse entendre que les accusés ont été donnés, est de savoir s'ils ont été donnés parce qu'ils sont coupables ou pour régler un compte au sein du mouvement arménien.

**27 février 1985.**

Journée la plus pénible. L'accusation a abattu sa carte maîtresse, le film de l'attentat. Un drame n'est jamais vécu comme l'image le conserve. Fausse apparence d'objectivité qui fixe et prolonge ce qui ne dure que le temps d'un éclair.

Le récit du drame fait par les témoins et les victimes, presque tous très dignes, laissait la place à un débat grave mais rationnel sur la responsabilité de chacun.

La projection du film visait à éveiller en chacun des jurés tous les démons de la vengeance.

C'est la technique du Dr Gœbbels au service du juge Lynch.

**28 février 1985.**

Les débats sont terminés. Les parties civiles ont plaidé avec des talents divers. L'avocat général a requis. Un réquisitoire qui a surpris par sa brièveté : une heure et demie. Il n'a pas fait le détail. Réclusion à vie pour les trois accusés. L'étonnement fut grand mais, comme le notait le chroniqueur du *Monde* : « Paradoxalement, cet étonnement était, dans les couloirs, davantage exprimé par certains avocats des parties civiles que par ceux de la défense. »

Vétérans des procès politiques, les avocats de la défense savent d'expérience que ces procès-là sont jugés à l'avance, quel que soit le régime, démocratique ou totalitaire quel que soit le gouvernement, de droite ou de gauche.

La défense plaide pour l'avenir.

**1<sup>er</sup> mars 1985.**

C'est aujourd'hui au tour de Bourguet et Zavrian, au nom de la défense, de remettre en cause les conclusions hâtives des enquêteurs et les libertés prises par eux avec la loi.

Un exemple. L'accusation reproche à Nayir l'achat de bouteilles de camping-gaz en vue d'un pique-nique, en fait prétend-elle pour les coupler avec la bombe. Existe-t-il une preuve que ces bouteilles aient servi à cet usage ? Non, dit l'expert. Était-il nécessaire pour obtenir l'effet dévastateur de coupler les bouteilles de gaz ? Non, reconnaît l'expert qui admet que des bouteilles de gaz placées par hasard à cinquante mètres de la bombe pouvaient produire le même effet. Quelle preuve alors ? La parole de la DST qui refuse de donner sa source.

Un autre exemple. L'accusation reproche à Semerci la détention de bâtons de dynamite à son domicile. La découverte et la saisie de ces bâtons ont-elles été accomplies selon les prescriptions du

Code de Procédure ? Non.

Nous quittons le film Z pour le mauvais polar des Irlandais de Vincennes chez qui les gendarmes ont apporté ce qu'ils voulaient saisir.

**2 mars 1985**

Je prends la parole aujourd'hui pour mettre chacun devant ses responsabilités.

L'insolence des policiers : « c'est comme ça parce qu'on vous dit que c'est comme ça. Point final. Ne demandez pas nos sources, vos oreilles sont trop impures pour les entendre », n'est pas un argument utile pour la défense parce qu'elle apparaît pour ce qu'elle est, un ordre pour la Cour.

La désinvolture de l'avocat général : « ... pas de détail. Condamnez-les en bloc », vise au même but.

— On vous demande, leur dis-je, une décision indistincte et exemplaire. Vous n'êtes que les membres muets et disciplinés d'un conseil de guerre. Ce n'est pas la vérité qui compte mais le vraisemblable pourvu qu'il aille dans le sens de la prise d'otages.

La Cour a manifesté son indépendance en modulant les peines lourdes qu'elle a prononcées contre trois hommes dont elle ignorait s'ils avaient joué vraiment un rôle dans l'attentat et lequel : perpétuité, quinze et dix ans. Le *Figaro* en conclut que la défense a remporté une victoire symbolique. Je dirais morale.

# Dimanche

**3 mars 1985**

*Avant-hier, 1<sup>er</sup> mars : un ressortissant algérien, âgé de quarante-neuf ans, M. Said Ketfi, a été agressé par deux militaires dans le train Strasbourg-Vintimille entre Montbéliard et Vintimille. M. Ketfi n'a dû son salut qu'à l'intervention d'un contrôleur. Ses agresseurs ont eu quand même le temps de le blesser sérieusement.*

*« On pourrait échanger nos gauchos contre les défenseurs des Droits de l'homme dans les pays communistes. Grâce à ses réserves humaines, le Chili a là une occasion extraordinaire de se mettre en vedette. »*

**4 mars 1985**

Je suis allé à Lyon rendre visite à Barbie que je n'avais pas pu voir pendant tout le procès. Grâce à la radio et à la télé, il a pu en suivre les péripéties.

— C'est comme si vous me rendiez visite chaque jour, me dit-il.

Pour mon anniversaire qui tombe demain, il m'offre une belle photo dédicacée et m'annonce qu'Ute doit m'envoyer du Tyrol un bouquet de fleurs alpestres.

Il règne dans ces retrouvailles avec Barbie et les gardiens une atmosphère de réunion familiale.

Il y a une dizaine de jours, un gardien lui a offert un matin une gorgée de poison au lieu d'une gorgée de médicament. Heureusement que Barbie l'a recrachée tout de suite. La tentative d'empoisonnement est évidente, mais elle n'est pas le fait du gardien qui a confondu deux bouteilles semblables placées côte à côte dans l'armoire à pharmacie réservée à Barbie, l'une contenant le poison, l'autre le laxatif. La confusion un jour ou l'autre était inévitable.

La seule question qui se pose et qui ne recevra jamais de réponse est de savoir quelle barbouze aura placé dans l'armoire la bouteille de poison.

— Le responsable, ai-je déclaré il y a quelques jours, n'est pas le gardien.

Ses collègues m'en sont reconnaissants.

**5 mars 1985**

Les médias continuent de commenter l'arrêt de la Cour d'assises. Le malaise après trois jours ne s'est pas dissipé. Il s'est au contraire aggravé avec la réflexion. Le procès apparaît pour ce qu'il est et, selon l'expression d'un journaliste <sup>[12]</sup>, « un détournement du droit ».

Les accusés n'ont pas été jugés pour leurs actes mais pour ce qu'ils représentent. La Cour les a condamnés comme complices des auteurs inconnus de l'attentat, non pour la part qu'ils y auraient prise et que l'enquête a été incapable de préciser, mais pour la sympathie qu'ils apportent à l'ASALA.

Si, à l'issue de ce procès, certains rentrent dans la légende dorée d'un peuple, ce sont les accusés, sûrement pas les magistrats et jurés de la Cour d'assises de Créteil.

Il est vrai qu'ils sont modestes et que leurs ambitions sont moins hautes.

**6 mars 1985.**

J'ai reçu ce soir la visite de deux responsables des Éditions des Femmes. *Libération* les accuse de publier sous le nouveau titre de *Pargiters* un roman de Virginia Woolf déjà connu sous le titre *d'Années*. Ce faisant, le critique de *Libé* ne prouve pas son sérieux, mais il nous permettra d'évoquer devant le tribunal un problème littéraire intéressant.

*Pargiters et Années* représentent non pas deux états d'un même texte, mais deux formes d'un projet qui a évolué du tout au tout : sous sa première forme, le projet audacieux était d'exposer, en regard du texte romanesque même, les conditions de sa production et tentait d'en offrir au lecteur le commentaire critique.

Ainsi, lorsqu'en pleine ère victorienne la petite Rose Pargiter s'échappe, à l'âge de dix ans, de la maison familiale, par un soir de mars, et qu'elle croise un exhibitionniste, les conventions littéraires – et morales – interdisaient à Virginia Woolf de spécifier les faits et gestes de cet individu au-delà d'un

simple : « Il déboutonna ses vêtements », suivi de trois points de suspension. C'est essentiellement la nécessité de ces trois points de suspension que l'auteur s'attachait à commenter, et à remettre en question, par ce commentaire même. L'intérêt d'une édition critique de *Pargiters* est de fournir, outre un manuscrit à l'état naissant, des aperçus sur le non-dit du texte, sur tout ce qui se trouve refoulé en marge.

En mars 1936, le parti pris d'autocensure, après lui avoir coûté cinq années de travail, d'angoisses et de doutes, entrecoupées de profondes dépressions, amena Virginia Woolf à réduire le texte de six cents pages à quatre cent soixante-douze. L'importance d'un caviardage aussi drastique opéré dans un texte désormais exclusivement lyrique et très classiquement romanesque persuada l'auteur qu'elle avait en fait sacrifié un projet ultra-novateur à des lecteurs qui ne verraient dans ce roman classique qu'un échec.

Le désespoir intellectuel et les profondes souffrances que lui causait la conscience de ce qu'elle pensait être son échec – la conscience d'avoir lâché la proie de la recherche pour l'ombre du succès – soulignent à quel point *Pargiters* et *Années* sont effectivement deux textes, et deux textes fort différents l'un de l'autre.

**7 mars 1985**

Les journées reprennent désormais leur cours tranquille. Ce matin, j'ai reçu un appel téléphonique de G. M. rencontré hier au soir dans un restaurant de la rue de Nesle. Le procès qu'il intente contre Jean-Claude Krief qui l'a accusé de pédophilie arrive aujourd'hui après d'innombrables renvois. Même s'il gagne son procès, et je ne vois pas comment il pourrait le perdre, cela ne lui rendra pas sa place au *Monde* qui l'a viré malgré la présomption d'innocence.

Juste après, appel de Claude Sigala qui s'impatiente. Responsable d'un lieu de vie pour enfants handicapés, le Coral, il a été accusé par le même Jean-Claude Krief d'en avoir fait un bordel pour pédophiles. L'accusateur depuis a disparu en Israël, mais ses allégations continuent à nourrir un dossier volumineux confié à un juge dont les sympathies à gauche sont connues : son frère est conseiller du chef de l'État.

Sigala tout indigné évoque le procès de G. M. Toute la gauche suit l'exemple du *Monde* et abandonne les accusés avant même le jugement.

Je lui rappelle le mot de Léon Bloy : « Le cul est la petite mine d'or du pauvre. » Mais de Tartuffe aussi. Puisque le nom de M. Lang a été prononcé, toute la gauche officielle coupe les ponts avec ceux par qui le scandale arrive.

Il est difficile à Sigala d'admettre que l'État n'a pas de cœur, pas plus à gauche qu'à droite.

**Libreville, 8 mars 1985.**

Voyage de nuit Paris-Libreville. Épuisant.

Arrivé à 6 heures du matin. Le temps d'un bain, d'un petit déjeuner avec mes clients, me voici à 10 heures devant le président du tribunal civil.

Nous soulevons une difficulté. Il renvoie sa décision à huitaine.

À 11 heures devant le tribunal administratif. Pure audience de forme. L'affaire est renvoyée au 12 avril. Le bâtonnier de Libreville qui représente l'adversaire était étudiant à Lille pendant la guerre d'Algérie. Il a suivi avec sympathie mon activité d'alors.

À 17 heures, le temps d'un bon somme et de poster une carte postale à Magdalena, me voici au

siège de la banque E. Le sous-directeur général nous reçoit en compagnie de son avocat français et du nouveau directeur africain de l'agence de Libreville. Les éléments que mon client et moi leur apportons sur les responsabilités de la banque dans l'opération dont mon client a été victime les surprennent apparemment.

Aucune objection ni de fait ni de droit :

— Que voulez-vous ?

— Que vous nous remboursiez. Rendez-vous est pris pour le 12 avril.

***Libreville, 9 mars 1985.***

Déjeuner ce matin à une cinquantaine de kilomètres de Libreville dans un restaurant africain. Gibier : crocodile, potamochère et gazelle. Le tout excellent, le vin aussi.

Débat : à quoi ressemble le crocodile ? Les uns penchent pour la langouste, les autres pour le veau.

Dîner ce soir dans un restaurant français de Libreville. Fricassée d'escargots forestière, langouste aux petits légumes. Repas d'affaires sans doute, mais dans une atmosphère bien agréable.

Entre les deux repas, j'ai fait une sieste.

***Port-Gentil, 10 mars 1985.***

J'ai pris aujourd'hui un jour de repos. En face de Port-Gentil, dans un cabanon sur une plage de sable blanc, avec la forêt à cinquante mètres. L'impression d'être le premier à fouler la rive. Tout à côté, des Africains creusent une pirogue à petits coups d'herminette dans un tronc immense échoué là.

Nous avons remonté le fleuve large et sinueux où les palétuviers dessinent des îles.

Nous sommes partis ensuite à la pêche. J'ai pris un barracuda de taille honorable (1,60 mètre) et une carangue.

Avons mangé à midi une partie de notre prise grillée sur un feu de braises.

***Port-Gentil, 11 mars 1985.***

Deuxième jour de repos. Étendu sur le sable, les yeux fermés, je me distrais à deviner, rien qu'au bruit de la mer, la courbe de la plage, la distance de la barre, la hauteur des vagues, et la blancheur de l'écume.

La forêt ici est bonne. Elle protège et ne dévore pas.

***Libreville, 12 mars 1985.***

Défilé populaire ce matin pendant sept heures sur le front de mer pour la fête du Parti démocratique du Gabon. Je suis placé dans la tribune à quelques mètres de M. de Grossouvre, envoyé spécial du président Mitterrand, de son amie, de l'ambassadeur de France et de deux momies. Ma présence leur donne l'urticaire.

De retour à l'hôtel à 16 heures. Je commande une aile de pintade et une demi-bouteille de beaujolais dans ma chambre.

Le soir, grande réception offerte par le président. Quelques centaines d'invités.

Je suis à une table pas très loin de celle de l'ambassadeur de France.

L'atmosphère est bon enfant, le poisson excellent et le bordeaux aussi. À la fin du repas, je me sens si guilleret que je me laisserais aller à inviter ma voisine à danser, moi qui ne sais pas distinguer un

tango d'une samba. Heureusement que j'ai apporté des cigares. De les fumer me calme. Je pourrai lui faire des compliments sans changer de place. À 3 heures, quand je suis parti, le gouvernement dansait encore.

*Libreville, 13 mars 1985.*

J'apprends aujourd'hui que je n'aurai pas d'avion ce soir ni demain matin. Je devrai donc attendre quarante-huit heures supplémentaires et n'arriverai à Paris que vendredi matin pour plaider l'après-midi l'affaire du vol chez M<sup>me</sup> veuve Clemenceau, la bru du Tigre. Affaire déjà renvoyée à cause de moi.

Repas à midi avec le directeur de l'hôtel Intercontinental.

Le soir, longue attente au palais présidentiel. Quelqu'un du protocole m'a demandé :

— Cela ne vous ennuie pas d'attendre au salon en compagnie de l'ambassadeur [de France] ?

— Moi pas, lui répondis-je, mais je ne suis pas sûr que la réciproque soit vraie.

L'ambassadeur et moi, bientôt rejoints par une délégation d'une organisation internationale, attendons dans un coin du grand hall de marbre. On entend des cris d'enfants. Des femmes passent dans la cour. L'ambassadeur se montre courtois, mais je sais bien que la campagne contre moi continue. Les émissaires de Paris me présentent sous les aspects les plus contradictoires, sans aucun souci de cohérence, tout à la fois cerveau du terrorisme international et agent de la CIA, agent du KGB et complice des néo-nazis.

Le président me fait appeler dans un autre coin du salon. Il me donne carte blanche pour les procédures en cours.

*Libreville, 14 mars 1985.*

Enfin les premiers journaux de France. Je peux ainsi prendre connaissance de l'actualité depuis une semaine.

À 11 h 30, le P-DG de la SNTH <sup>[13]</sup> me fait porter le courrier à signer. Il viendra me prendre à midi pour déjeuner.

Je dois téléphoner à Paris pour annoncer mon retard et faire quelques courses à Libreville : petits objets artisanaux pour ceux à qui je veux faire plaisir.

Je perds la notion du temps (industriel).

*Paris, 15 mars 1985.*

Voyage de nuit, fatigant. Départ de Libreville à 21 h 40. Arrivée à Paris à 6 heures.

Dans l'avion, M. de Grossouvre et son amie. Tous les deux enfilent une petite laine avant de dormir.

Souper à minuit. Petit déjeuner à 5 heures. Peu de temps pour le sommeil.

À 1 heure du matin, mon voisin, un diplomate canadien, se plaint de l'odeur de mon cigare. L'hôtesse m'offre un tabouret dans le couloir. Je lui dis de l'offrir au diplomate. L'affaire en reste là.

Bain de mousse. Shampoing. Dépouillement du courrier. Étude du dossier que je plaide cet après-midi à 14 heures devant la X<sup>e</sup> chambre du tribunal. Je suis partie civile pour M<sup>me</sup> Clemenceau contre des voleurs qui ont pillé, voici quatre ans, son domicile la Grange-Batelière à Moret-sur-Loing transformé en musée. La police a fini par mettre la main sur les commanditaires du vol : un couple

venu de Casablanca. L'homme est dans la confection, la femme dans la brocante. Pour une fois, je suis du même côté que le Parquet. Je pardonne tout, sauf la vulgarité et le vandalisme. C'est l'origine de mon malentendu avec la gauche socialiste.

Jugement le 26 avril.

# Samedi

16 mars 1985

Je reprends peu à peu mes habitudes. J'ai vu Bruno cet après-midi. Toujours discret, souriant, indomptable. Puis Magdalena, qui a changé sa coiffure à l'afro pour une brosse. Elle partage sa cellule en ce moment avec une prostituée qui ne se lave jamais et dégage une odeur de poisson. Heureusement, je lui ai apporté une fleur du Gabon qu'elle pourra sentir jusqu'à mon départ. De son côté, elle m'offre un pull qu'elle a tricoté pour mon anniversaire.

Elle a suivi avec passion le procès de l'ASALA qui nous renvoie encore une fois à la beauté judiciaire. Le procès au sens strict, c'est-à-dire l'audience, est comme une bataille après une longue course. Tous les gains de la campagne vont être joués en quelques jours. Drame collectif et non tragédie intimiste ; les circonstances jouent leur rôle.

Je voudrais prendre comme exemple le dernier grand procès du FLN, celui du réseau Jeanson, devant le Tribunal permanent des forces armées de Paris. Ouvert le 5 septembre 1960, il réunissait par une imprudence de l'accusation des responsables de la Fédération de France du FLN et des membres d'un réseau de soutien, vingt-trois personnes en tout, six Algériens et dix-sept Français, professeurs, artistes, étudiants et cinéastes. « Belle occasion, écrivait Jean-Marc Théolleyre, chroniqueur du *Monde*, pour le collectif, d'un éclatant exercice de travaux pratiques propre à bien illustrer leur conception de la défense politique. » Sans doute, mais cet exercice pour être compris doit être situé dans son cadre concret.

La guerre d'Algérie était virtuellement perdue ; le pouvoir avait déjà pris contact avec l'adversaire. Les forces les plus attachées au maintien coûte que coûte de la présence coloniale s'apprêtaient à s'insurger à leur tour.

Dans cette situation de crise, l'attaque de la défense se fit sur tous les fronts et d'abord sur celui de la procédure. Celle-ci en général évoque des discussions byzantines sur des points purement formels. Ce ne fut pas le cas. Loin d'être une fuite devant les faits, elle devait au contraire révéler le conflit fondamental que le formalisme judiciaire avait pour but de masquer. À partir du moment où le pouvoir exécutif et le Parlement reconnaissent qu'il existait un conflit armé en Algérie et que l'Algérie avait le droit à l'autodétermination, il fallait bien reconnaître à la fin aux prisonniers algériens le statut de combattants.

Le chef du clan ultra, M. Soustelle, devait admettre la logique de notre position pour en tirer évidemment argument contre le gouvernement. « Un des avocats du réseau Jeanson a fort justement souligné qu'il existait une contradiction flagrante entre le libellé de l'accusation contre ses clients pour avoir porté aide aux rebelles des départements algériens et la politique officielle qui traite les départements algériens comme un territoire d'incertaine appartenance dont le statut ne pourra être déterminé que dans l'avenir. »

La défense avait fait la preuve qu'il était impossible de camoufler une guerre de libération dans le moule d'un procès de droit commun.

Sur les faits eux-mêmes, aux professions de foi habituelles des prisonniers algériens revendiquant hautement leur participation à la résistance s'ajoutaient, fait nouveau, les professions de foi des accusés français. Il ne s'agissait plus d'expliquer et d'excuser les violences légitimes des Algériens avec le recul nécessaire à la bonne conscience mais d'affirmer enfin le devoir de désobéir et de les aider.

« Ce que nous avons fait, nous en sommes fiers. Nous espérons que d'autres le feront », déclare le déserteur Gérard Meier, tandis que l'ancien appelé Jean-Claude Paupert affirme : « L'essentiel c'est que j'aie aidé les Algériens. J'en suis fier. C'est tout. »

Les témoins, tous notables, signe des temps, avouaient pour la première fois les crimes de guerre commis en Algérie et en tiraient les conséquences.

M. Paul Teitgen, ancien secrétaire général de la Préfecture d'Alger, reconnut leur réalité : « Ces excès et ces tortures ont été les raisons pour lesquelles j'ai quitté mes fonctions. Malheureusement pour mon pays et son honneur, j'ai le regret d'avouer... » Paul Teitgen excusait en conséquence les accusés. Vercors, lui, les approuvait : « Quand un peuple résiste à l'oppression, tout le respect lui est dû et non seulement le respect, toute l'aide qu'on peut lui apporter. »

Jean-Paul Sartre, enfin, franchissait à son tour le pas avec une déclaration fameuse : « Si Jeanson m'avait demandé de porter des valises, ou d'héberger des militants algériens, je l'aurais fait sans hésiter. »

C'est à l'occasion de ce procès que j'ai fait la connaissance de Jean Genet. Il est devenu mon ami. Dans une lettre qu'il me fit parvenir, il déclarait avec son insolence coutumière : « Je suis du côté du FLN parce que je suis toujours du côté du plus fort. »

# Dimanche

17 mars 1985

6 mars 1980 : à Chelles, une douzaine d'hommes armés de manches de pioche et de bombes paralysantes agressent violemment des lycéens maghrébins.

Le même jour : près de Mulhouse, un jeune Algérien de dix ans est blessé au genou par une balle de fusil alors qu'il jouait tranquillement en bas de l'immeuble où il réside.

Le lendemain : dans la localité de Vaugencourt, près de Montbéliard, quatre travailleurs algériens sont tranquillement attablés dans un café lorsque des voyous font irruption dans l'établissement vers 23 heures, les insultent et les frappent à coups de chaîne de vélo et de gourdin.

12 mars 1980 : M. Aoujmer Abdelkader, dix-huit ans, est blessé à Montreuil par un policier au cours d'une vérification d'identité. Plusieurs jeunes Maghrébins résidant à Montreuil ont été blessés par balles tirées d'une fenêtre de la cité HLM.

16 mars 1980 : à Richemond, dans la Moselle, un foyer de travailleurs maghrébins est attaqué dans la nuit à coups de fusil.

6 mars 1985, la semaine dernière : Smail Benelfadi est blessé au genou par balle, à Neuville-sur-Saône, par des tireurs inconnus.

Le 9 mars dernier, pendant que j'étais au Gabon, Baghdad Barka, quinze ans, est mort des suites d'un traumatisme crânien après une bousculade avec un policier.

Ces enfants arabes sont impossibles !

« Je n'ose plus rentrer chez moi en uniforme, j'ai l'impression d'être un paria. Je conseille à mon fils de ne pas dire à l'école que je suis flic. On ne sait jamais. En France, un flic n'est pas un homme, si on ne le fuit pas, on l'ignore. Si on ne lui en veut pas forcément, on s'en méfie quand même. »

« C'est pareil partout. Le terrorisme saisit à la gorge toutes nos vieilles terres chrétiennes : Italie, Irlande. Quant au reste !

« On avait dit : chassez les Blancs, et vous connaîtrez l'abondance, mon cul ! Où que le regard se tourne, ce ne sont que ruines, charniers, cendres et chaos. C'est le monstrueux mariage de la préhistoire et de l'âge nucléaire.

— Ça porte un nom.

— Lequel ?

— Apocalypse.

— Tu l'as dit. Ce qu'il faut, c'est un nouvel ordre économique mondial. »

**18 mars 1985**

Réunion avec les amis d'un client « suicidaire » qui a pris la fuite alors qu'il n'était pas menacé d'arrestation et tout à coup rêve au téléphone d'une victoire judiciaire glorieuse et impossible.

J'écris au procureur général d'Amiens, mon ancien condisciple au lycée de la Réunion, Marcel Dorwling Carter, pour lui transmettre la lettre confession qu'une malheureuse m'adresse avant de « se tuer » : viol à dix-sept ans par deux hommes à qui sa sœur l'a vendue, interruption du noviciat à la suite d'un examen gynécologique, mariage avec un homme qui la prostitue, suicide d'un vieil amant, etc.

C'est ainsi que les hommes vivent...

**19 mars 1985.**

15 heures : visite du directeur du Consortium Interafricain de Distribution de Films. La décision prise le 14 février à Ouagadougou de dissoudre la branche française, devenue pratiquement indépendante, est devenue sans objet. Je borne mon rôle à veiller à la liquidation du prétendu CIDC France.

16 heures : visite d'une journaliste turque venue parler d'art : cinéma, peinture, littérature, auxquels mon exemple lui fait joindre la défense pénale.

20 heures : dîner en ville avec le représentant d'une PMI qui essaye de développer son activité outre-mer.

**20 mars 1985.**

Plaidé à 15 heures pour les Éditions des Femmes contre *Libé*. Pour soutenir que *Pargiters* de Virginia Woolf est le même livre qu'*Années*, mon adversaire invoque la biographie de Virginia Woolf par Quentin Bell interprétée à sa façon. La présence des deux œuvres dans leur édition anglaise placées devant moi le gêne évidemment un peu.

— Je sais que nous sommes illettrés, dit-il.

Mes clientes étaient ravies. Jugement le 24 avril.

Visite à 18 heures du correspondant de *la Voix des Arabes*. Il est sur les positions de la social-démocratie dans son appréciation du nazisme. Mais il montre une réelle compréhension de ma conception de la défense comme art et création.

Dîner avec un confrère de Ouagadougou.

**21 mars 1985.**

J'ai la fièvre, les yeux qui brûlent. Il faut pourtant descendre à Lyon. Pour moi, un avocat a charge d'âmes. Il peut ne pas accepter mais, à partir du moment où il accepte, il n'a pas le droit de se dérober.

Conversation avec don Klaus. Il a lu Noguères, l'ancien président de la Ligue des Droits de l'homme, qui vient de sortir un livre « contre Hardy, Vergés, Barbie ». Il me rapporte le commentaire d'un gardien : « Il ne nous apprend rien sauf qu'il n'aime pas Vergés. » Nous parlons de Fabius et de Le Pen qu'il a vu à la télé :

— La faiblesse de Fabius, me dit-il, est qu'il n'a jamais eu faim.

Je lui rapporte le mot de Napoléon après Tilsitt devant un parterre de rois parlant de leur jeunesse :

— Quand j'étais archiduc... quand j'étais amiral... quand j'étais gouverneur...

Et lui :

— Quand j'étais sous-lieutenant.

Il me rapporte un autre mot de Napoléon : les hommes admirent la trahison mais méprisent les traîtres.

Je sais que don Klaus ne retournera jamais sa veste même si en petit comité il porte un jugement très libre sur le passé.

***22 mars 1985.***

Déjeuner avec un rédacteur en chef de la TV. Repas agréable et que je ne pouvais pas écourter. Du coup je dois renoncer à me rendre à Versailles pour la rentrée de la conférence du stage où je suis invité, et où le premier secrétaire doit prononcer un discours sur la défense de rupture.

J'apprends par un journaliste que deux diplomates français ont été enlevés à Beyrouth par le mouvement révolutionnaire arabe qui réclame la libération de Saadi Abdelkader. Cruel dilemme pour le pouvoir.

Coup de téléphone d'Emmanuel Dioulo, député-maire d'Abidjan, aujourd'hui en fuite à la suite d'une affaire compliquée de découvert bancaire, un scandale orchestré pour des raisons politiques. Il est cinq heures. J'annule un rendez-vous déjà pris et lui demande de passer immédiatement avant que l'ambassadeur de Côte-d'Ivoire ne vienne me prendre pour souper.

# Samedi

*23 mars 1985*

Emmanuel Dioulo m'apporte des documents. Dans sa fuite mouvementée, ils ont été trempés. Je les mets à sécher sur les radiateurs du chauffage central que j'ai remis en marche.

Ce soir, j'ai rendu visite à Magdalena. Je lui ai apporté dix pelotes de laine que m'a fait parvenir sa mère. Elle a commandé un pantalon noir pour aller avec le chemisier que je lui ai offert pour Noël. Nous parlons de sa libération proche en principe. Elle insiste pour que je sois présent lors des formalités de sortie, ayant peu de confiance dans l'État de droit. Elle me demande si je pourrai l'accompagner jusqu'à Athènes. Je réponds oui. L'effet sera déplorable, mais si c'était le contraire, aurais-je éprouvé du plaisir à répondre oui ?

Et nous en revenons à la beauté du crime, au procès, à l'acte IV.

Dans les deux exemples que je t'ai donnés, procès de l'ASALA et du réseau Jeanson, la défense accuse, sûre d'elle, le vent en poupe. Elle méprise, fouaille et rit.

Mais ce n'est pas le cas le plus fréquent. Le plus souvent, doutant d'elle-même, elle esquive, coupe la poire en deux, fait la part du feu, bref, se défend. Les raisons de tels choix sont en même temps objectives et subjectives. Elles tiennent au rapport des forces matérielles et morales entre accusés et accusateurs.

Dans les procès de Moscou, par exemple, les seuls accusés qui ne se soient pas effondrés furent les maréchaux, parce que, même vaincus, ils s'appuyaient sur un corps, l'Armée rouge, que les luttes pour le pouvoir n'avaient pas démoralisé.

Dans l'affaire Dreyfus, l'accusé est souvent plus près de ses accusateurs – dont il partage les préjugés sauf l'antisémitisme – que de ses partisans. Et c'est ce qui explique la perpétuelle hésitation de la défense entre l'offensive et la défensive, entre la connivence et la rupture. Au procès de Rennes, les deux stratégies incarnées chacune par un avocat se sont neutralisées jusqu'à ce que Dreyfus tranche pour la conciliation.

Dans les procès du FLN, la stratégie de rupture ne l'a emporté définitivement qu'à la fin de l'année 1957. Jusque-là, la défense, assurée par de vieux turbans européens de la lutte anticolonialiste, marxisto-paternalistes, était une défense déchirée, condamnant en même temps les méthodes de lutte du FLN et la répression du gouvernement français. Elle rêvait de préserver l'Union de la France, fille aînée de la Révolution, et de l'Algérie, fille aînée de la République.

L'exemple parfait de ce style de défense en même temps que son chant du cygne fut, devant la Cour d'assises de la Seine, le procès de Mohamed ben Sadok qui avait abattu le 26 mai 1957, à la sortie d'un stade où se disputait la finale de la Coupe de France de football, Ali Chekal, ancien vice-président de la prétendue Assemblée algérienne de la colonisation.

Après trois années d'une guerre qui n'osait pas dire son nom mais embrasait maintenant toute l'Algérie, le procès pouvait permettre d'éclairer l'opinion française à la faveur d'un grand débat judiciaire.

Cela s'imposait d'autant plus que les deux protagonistes du drame étaient hautement symboliques. Ali Chekal avait dès le début de la révolution pris une position très claire en faveur du maintien de la présence française, au point d'avoir été condamné à mort par le FLN, sentence rendue publique par la radio du Caire. Mohamed ben Sadok, membre des forces militaires du FLN, avait été chargé d'exécuter la sentence.

La défense de Ben Sadok allait-elle récuser la compétence de la justice française, justice coloniale, justice étrangère ? Allait-elle mener la défense comme un combat ? Allait-elle, en un mot, respecter le long cheminement qui avait mené Mohamed ben Sadok du scoutisme à la résistance ?

Il n'en fut rien.

N'osant, à travers Ben Sadok, défendre l'ALN, et à travers l'ALN défendre Ben Sadok, la défense fit de lui un homme seul. Un solitaire – en pleine guerre ! –, un personnage de Camus.

Dans cette optique, Ben Sadok soldat devenait un meurtrier, par idéal sans doute, mais un meurtrier quand même, et la logique humaniste du meurtrier par idéal qui n'obéit pas à un ordre mais de son propre chef amène forcément à exprimer des regrets.

L'ennui, avec les concessions, spécialement en temps de guerre, est qu'on sait où elles commencent mais jamais où elles finissent. L'avocat de la défense, emporté par son élan, finit par condamner tout comme les tribunaux militaires les poseurs de bombes du FLN, qui attendaient en prison le moment de leur exécution.

Jean-Paul Sartre, brillant comme toujours, compara Ben Sadok à Charlotte Corday.

D'autres, assimilant la révolution à un cyclone, le président du Conseil Guy Mollet à l'empereur Auguste et Ben Sadok, le patriote, à Ali Chekal, le collaborateur, firent de l'un et de l'autre les victimes d'un « cycle infernal » que seul pourrait rompre un pardon magnifique.

Toute erreur a ses lettres de noblesse.

La défense anachronique de Ben Sadok se ressent de la nostalgie du procès Schwartzbard. Le petit cordonnier de Ménilmontant qui avait abattu l'ancien chef de l'État ukrainien, l'ataman Petlioura, ne pouvait ni ne voulait soulever l'incompétence de la Cour d'assises de la Seine. Il souhaitait seulement que les jurés puissent comprendre son geste.

Ce que la défense de Ben Sadok n'avait pas compris, c'est qu'une argumentation qui convient à la défense d'un solitaire ne peut être celle d'un soldat. Un acte de guerre n'a pas à être défendu ni condamné, ni même expliqué par des considérations personnelles. Dans le champ clos du tribunal, l'accusé reste un soldat.

# Dimanche

24 mars 1985

21 mars 1982 : Larbi Mohamed, dix-neuf ans, a été assassiné par des gendarmes à Saint-Avertin près de Tours.

22 mars 1984 : un chauffeur de taxi algérien, Bensid Belkacem, né en 1934 à Draa-Kébila (Sétif), est poignardé avenue de la Muette, dans le bois de Boulogne. Il laisse une veuve et quatre orphelins. L'assassin, un jeune vagabond de vingt-six ans, avoue son acte quelques jours plus tard.

Contre les Arabes, gendarmes ou marginaux, même combat !

« Un crâne d'Indien à l'exportation vaut 240 francs. Profit net : 6 millions de francs par an. »

« Je suis membre du Lyon's Club de Santa Clara, très féminine et fraîche malgré mes soixante-cinq ans. J'utilise contre la transpiration des pieds un vaporisateur sans gaz propulseur, donc pas de pollution, le produit qu'il contient est à base d'hydroxychlorure d'aluminium qui désodorise l'épiderme ainsi que l'intérieur des chaussures, soulage les pieds douloureux, et prévient les ampoules et autres meurtrissures si on prend la précaution de l'utiliser avant l'effort. Son action s'exerce même à travers les chaussettes. Contre les rides du cou, j'emploie une crème à base d'oligoéléments extraits de la faune marine à l'époque où le flux vital est à son maximum ; pénétrant les tissus sous-cutanés, ils régularisent le métabolisme des cellules et normalisent l'équilibre toujours délicat de l'eau et des corps gras. Contre les pneus au-dessous des seins, j'utilise des saponosides qui agissent sur les cellules. Il n'y a pas de morale hormis celle de l'Amour. Cependant je reste angoissée. Ne riez pas ! »

« Toi seul peux m'aider à survivre, j'ai besoin d'avoir un but pour le faire, si tu me dis que nous vivrons un jour ensemble de nouveau, je ferai tout pour préparer notre rencontre, je lirai beaucoup. Dans mon cœur, je suis toujours ta femme. Je le serai toujours. »

**25 mars 1985**

J'ai revu Emmanuel Dioulo. Il a changé de domicile pour des raisons de sécurité. Pour ne pas gêner les autorités françaises, nous convenons qu'il réside en Belgique où j'irai demain annoncer la sortie dans six semaines d'un livre blanc sur l'affaire. L'accusation a perdu l'initiative depuis la fuite d'Emmanuel. C'est nous qui l'avons désormais mais il ne s'agit pas de brusquer les choses. Emmanuel n'est pas le Che. La querelle qui l'oppose au bureau politique est une querelle de famille. En annonçant la préparation d'un livre blanc, nous créons le suspense et nous accordons six semaines pour trouver un compromis.

J'ai téléphoné à l'AFP et à Radio-France International pour leur donner rendez-vous demain à 14 heures à Bruxelles au bar de l'hôtel Warwick.

J'ai prévenu également de mon passage Serge et Henriette, deux amis du collectif du FLN que j'aimerais embrasser.

**Bruxelles, 26 mars 1985.**

J'ai pris le Trans-Europe Express à 11 h 30 ce matin. Repas bien meilleur que dans le TGV. Le service aussi. Le lapin aux pruneaux et aux pâtes fraîches était bon. Le listrac égal à lui-même. Aucun contrôle de police français, tout au moins au wagon-restaurant de première classe.

À Bruxelles-Centre, le chauffeur de taxi m'a reconnu et exprimé sa sympathie.

Radio-France International a enregistré ma déclaration et l'AFP l'a retransmise : « Je viens de rencontrer mon client, le député-maire d'Abidjan... Je souhaite qu'une solution intervienne dans le respect des droits de la défense et pour le meilleur renom de l'État ivoirien. »

Je vais ensuite voir Serge et Henriette. Serge ne pense pas qu'il existe de traité d'extradition entre la Belgique et la Côte-d'Ivoire. En Belgique, donc, Emmanuel ne risque pas l'extradition. Le retour se passe identiquement à l'aller. Le menu est d'ailleurs le même.

Je trouve à mon cabinet un appel de l'ambassadeur de Côte-d'Ivoire, M. Aidara, qui est lui aussi un ami. Il me demande de le rappeler dès demain.

**27 mars 1985.**

Visite d'un correspondant du *Washington Post* au sujet de l'affaire Barbie.

Téléphone de M. Kitehara, ancien ambassadeur du Japon à Paris, au sujet de l'affaire du casino de Trouville.

Téléphone de l'ambassadeur de Côte-d'Ivoire. Je lui demande d'assurer le président Houphouët de mon respect filial et de ma volonté d'empêcher un dérapage de l'affaire Dioulo vers un scandale déplaisant pour la Côte-d'Ivoire.

Déjeuner au restaurant juif.

À mon retour, la concierge m'apprend le passage d'Aidara à 13 h 30. Je lui téléphone. Il pensait me trouver au bureau. C'est la raison pour laquelle il n'a pas téléphoné. Il viendra me voir à 17 heures.

À 17 heures, il me dit la surprise du président de me voir accepter la cause d'Emmanuel. Je le prie de dire au président que M. Dioulo, au faîte de sa puissance, m'avait désigné comme son avocat. Il est normal que, dans le malheur, je réponde à son appel. Le contraire me disqualifierait.

À 18 heures, Aidara, qui a appelé le président Houphouët, m'annonce l'arrivée d'un émissaire pour

demain et me dit de me tenir prêt à faire un saut en Côte-d'Ivoire.

**28 mars 1985.**

Annoncé par Eugène Aidara hier soir, Théo Laclé, ministre de l'Intérieur du Togo, est venu ce matin me voir au nom du général Eyadema, chef de l'État togolais.

Je lui fais le reproche de ne pas m'avoir donné signe de vie depuis dix-huit mois.

— Vous avez cédé devant les mises en garde de l'Élysée et vous m'avez blessé.

Il me jure qu'il n'en est rien.

Je lui dis que j'ai déjà accepté depuis la veille le principe d'un voyage à Abidjan. Il insiste pour que je passe par Lomé où le général mettra un avion spécial à ma disposition pour rejoindre Abidjan.

J'ai rendu visite cet après-midi à Abdallah. Il m'attendait avec impatience. Des émissaires porteurs de passeports algériens sont venus le voir. Il leur a fait ouvrir leur attaché-case. Un magnétophone enregistreur y était caché. Il les a mis à la porte.

Ce gouvernement de gauche n'aura jamais le grand style. Prêt à plier le genou pour sauver les diplomates otages au Liban enlevés par les amis d'Abdallah, il éprouve encore le besoin de magouiller. Désormais, Abdallah dira à tous les émissaires qui viendront le voir de s'adresser à moi.

Mon cher Roland Dumas, te voici ministre des Affaires étrangères, et moi à la place que tu avais quand tu défendais Abou Daoud, responsable présumé de l'attentat de Munich lors des Jeux olympiques. Le pouvoir c'est beau, mais pour quoi faire ?

**29 mars 1985.**

Je dois partir demain samedi avec Théo Laclé et rentrerai dimanche.

Une nouvelle complication intervient. Le président Bongo me fait dire par son ancien ministre des Relations publiques que lui aussi met un avion spécial à ma disposition pour que je rentre *via* Libreville. Mais il est nécessaire que je sois à Caen lundi pour accompagner devant le juge d'instruction l'ancienne présidente de la société du casino de Trouville.

Mon ami Mourad a eu ce mot, ce matin, au téléphone :

— SOS racisme est aux Arabes ce que la SPA est à mon chien.

**Lomé-Pia-Abidjan, 30 mars 1985.**

J'ai pris l'avion ce matin pour Lomé en compagnie de Théo Laclé.

Arrivée à 15 h 30. Des responsables nous attendent et nous conduisent directement à l'avion présidentiel qui nous transporte à Pia, le « village » du président.

Pia : une Range Rover est sur la piste. Nous y prenons place. Après un trajet d'une demi-heure, sur une route bordée de huttes circulaires, nous voici chez le président Eyadema. Jardins décorés de guirlandes lumineuses, hall orné de guirlandes mortuaires (le président est en train de construire une tombe pour son père). Nous montons par un escalier de marbre vers le salon où il nous rejoint bientôt.

Embrassades, remerciements. Le président s'appuie sur une canne d'ébène à pommeau d'argent.

— Le pouvoir fatigue, me confie-t-il. Vous partirez tout à l'heure pour Abidjan, si vous n'êtes pas trop las. Mais auparavant, nous allons prendre un en-cas.

À table, il s'étonne de me voir manger autant de piments.

À Abidjan, nous sommes attendus au pied de l'avion et partons immédiatement pour la villa des

hôtes du chef de l'État, Théo et moi.

Le temps d'une douche et de nous changer avant de nous rendre pour souper chez le président Houphouët.

Le président m'a retenu jusqu'à 1 heure du matin. Un long monologue que je relançais de temps en temps. Il avoue quatre-vingts ans. Certains lui en prêtent plus, mais l'esprit est toujours lucide. Il me parle avec une confiance qui m'émeut et un détachement des choses du monde politique qui n'est pas sans élégance.

À table où nous soupions, il a évoqué l'histoire de sa famille depuis trois siècles. Les querelles dynastiques au Ghana actuel, puis l'arrivée dans son village, à sept kilomètres de Yamoussoukro. Il m'a parlé aussi de mon père, « un communiste érudit à l'esprit ouvert ».

Pensant à son contentieux avec le PCF, j'apprécie qu'il ait eu la politesse de ne pas intercaler un « mais » entre communiste et le reste de sa phrase.

**31 mars 1985.**

La conversation ce matin s'est faite plus précise. La rébellion d'Emmanuel choque incontestablement le président Houphouët. Il l'aurait préféré plus humble afin de pouvoir pardonner.

Nous avons dû interrompre notre entretien à midi, le président devant recevoir un ministre français. Nous sommes convenus de nous revoir seul à seul en fin d'après-midi et de souper avec Théo avant l'avion du soir où ma place est retenue pour Paris.

— Je suis heureux que vous soyez l'avocat d'Emmanuel, me dit-il enfin en me donnant l'accolade sur le seuil de sa villa.

**Abidjan-Rome-Paris, 1<sup>er</sup> avril 1985.**

L'appel à l'opinion publique transforme une guerre judiciaire classique en guerre totale. C'est dire qu'il n'est pas toujours opportun, quand le conflit entre les parties n'est pas fondamental, ne touche pas à la base même de la société.

C'est le cas de l'affaire Dioulo. Ici, c'est le pouvoir qui au départ s'est adressé à l'opinion par tous les médias dont il dispose. Ayant le monopole de la parole, il tentait avant la bataille du procès de modifier le rapport de forces en sa faveur. À partir du moment où Emmanuel faussait compagnie à ses gardiens et arrivait en Europe, il pouvait à son tour répondre. Cela méritait réflexion de part et d'autre. Un affrontement public mènerait inéluctablement les protagonistes au désastre, d'une part, en minant le crédit de l'État dans un moment difficile, d'autre part, en réalisant l'union de toute la classe politique contre Dioulo, aggravant un conflit qu'il n'avait pas voulu. Un cessez-le-feu était nécessaire et vite, pour éviter les dérapages. C'est ici que l'intervention du président Houphouët devenait capitale.

Dans ma conférence de presse à Bruxelles, je fixais ce délai de réflexion à six semaines. Il a suffi d'une semaine pour que je sois entendu.

Avec le décalage horaire de deux heures, je n'ai guère dormi que quatre heures cette nuit. Escalier trop long à Rome. Je me retrouve chez moi douze heures après avoir quitté Abidjan. Il est 10 h 30.

Le temps d'un bain, de donner une déclaration au *Matin* sur la politique de Badinter, de répondre au courrier le plus urgent, je pars à 12 h 30 prendre à Saint-Lazare le train pour Caen où le juge doit informer M<sup>me</sup> T., du retour de différentes commissions rogatoires.

L'entrevue est très rapide et en même temps très courtoise. Cela fait plus d'un an, me fait

remarquer M<sup>me</sup> T. que nous ne sommes pas venus à Caen. La greffière lui a confié que l'instruction maintenant était sur sa fin. Finirons-nous par le regretter ?

Je cite à M<sup>me</sup> T. ces phrases de saint Augustin :

« S'il en est ainsi, d'où vient qu'à l'instant où je me souviens avec joie d'une tristesse passée, il y ait de la joie dans mon esprit et de la tristesse dans ma mémoire ; que mon esprit se réjouisse de la joie qui est en lui, mais que ma mémoire ne s'attriste pas de la tristesse qui est également en elle ?

« La mémoire serait-elle étrangère à l'esprit ? qui le prétendrait ? »

**2 avril 1985.**

Ce matin, un journaliste d'Europe n° 1 m'apprend la libération de M. Peyrolles, le directeur du Centre culturel français enlevé par les amis d'Abdallah. Ils exigeaient en contrepartie la libération d'Abdallah.

Je vais à la Santé faire le point avec lui.

Est-ce vraiment un échange et quelles formes prendra-t-il ? Abdallah sera-t-il libéré immédiatement ou bientôt, au terme d'un procès destiné à sauver la face du gouvernement français ?

Attendons sans impatience, on verra bien qui tient le manche du couteau.

C'est aujourd'hui l'anniversaire de Magdalena. J'ai juste le temps d'aller lui chercher un cadeau. Sera-ce cette bague d'or et d'acier symbolique de ce qu'elle est pour ses amis (précieuse comme l'or) et pour ses ennemis (dure comme l'acier) ? Ou le tout petit étui à cigarettes doré des années folles ? J'opte pour la folie.

Je vais à Fleury-Mérogis, le temps pour Magdalena d'ouvrir le paquet-cadeau, de me remercier et me rendre l'étui dont je serai le gardien jusqu'à sa sortie ; nous disposons d'un quart d'heure pour fumer un cigare avant la fermeture des portes.

**3 avril 1985.**

Pris le TGV à 6 h 45 ce matin pour Lyon. J'y suis arrivé à 9 heures. Je disposais d'une heure et demie à passer avec don Klaus, surpris de me voir et heureux de bavarder. Je lui explique que si je suis venu ce matin plutôt que l'après-midi, comme d'habitude, c'est parce que je prends ce soir l'avion pour la Réunion d'où je reviendrai par l'avion de samedi soir.

— Pourquoi si peu de temps après un si long voyage ? me demande-t-il.

— C'est que vous me manqueriez, mais en outre il faut que je sois prêt à toute éventualité dans le cas d'un échange de mon client (et ami) Abdallah contre un diplomate.

Retour à 13 heures à la gare de Lyon où l'ambassadeur de Côte-d'Ivoire m'attend au restaurant du Train Bleu situé dans la gare elle-même. Nous en admirons le décor et savourons une bouteille de moulin-à-vent pendant que je le mets au courant de mon séjour à Abidjan.

À 15 heures, je donne à mon cabinet une interview au journal *Africa*. Le temps de faire mes bagages, le taxi arrive juste à l'heure pour me conduire à Orly.

**La Réunion, 4 avril 1985.**

Arrivée à l'aéroport de Gillot à 12 h 30. Mon confrère Folio m'attend ainsi que mon neveu Laurent. Nous allons tout de suite chez Paul, mon frère, secrétaire général du PC réunionnais, où, tout le reste de la famille ayant déjà déjeuné, Folio et moi mangeons du riz et un rougail bien pimenté, tout en

faisant le point sur le procès du lendemain matin.

Puis nous allons au palais de justice rendre les visites habituelles de courtoisie au président du tribunal, au président de la chambre correctionnelle, au premier substitut, au substitut enfin qui tiendra le siège du ministère public. Le ministère public a l'intention de demander le renvoi de l'affaire.

A 16 heures, rencontre avec le Comité de défense des pêcheurs de Terre-Sainte. Paul Ample est un pompiste inculpé d'escroquerie pour avoir racheté aux pêcheurs leurs bons de réduction d'essence inutilisés, pratique courante à la Réunion où l'essence détaxée pour les bateaux de pêche n'est pas décolorée comme en France.

On peut voir dans son inculpation et son incarcération un règlement de comptes anticommuniste avec la mairie de Saint-Pierre où il a été recruté en janvier, et une tentative oblique de remettre en cause les avantages acquis des pêcheurs.

Décision est prise de tenir une conférence de presse demain soir à Terre-Sainte.

***La Réunion, 5 avril 1985.***

Le Parquet, comme souvent, n'a pas tenu sa promesse et n'a pas demandé le sursis à statuer dans la procédure en diffamation intentée contre le journal du PC, *Témoignages*, par le député UDF Jean-Paul Virapoullé.

C'est l'avocat de M. Virapoullé qui a proposé d'attendre que la chambre d'accusation prenne position sur les faits dénoncés par le journal du PC.

Virapoullé espère ne pas être inculpé, ce qui conforterait sa position contre *Témoignages*. Les camarades espèrent le contraire. Nous verrons plus clair mercredi prochain.

À midi, je suis allé déjeuner avec le Dr Kichenin et sa femme.

À 15 heures, j'ai retrouvé Folio et notre confrère Morel, du Front national, au Boucan-Canot d'où nous avons gagné Saint-Pierre en voiture.

Rendez-vous était pris avec le Comité à la mairie. Un vieux bâtiment baroque colonial ayant appartenu à la Compagnie des Indes. Puis nous sommes allés sur la plage de Terre-Sainte tenir notre conférence de presse en plein air, sur un front de barques et de banians, ces arbres géants aux racines aériennes, grosses comme des colonnes, entre lesquelles peut passer une voiture.

Paris est si loin tout à coup !

***La Réunion, 6 avril 1985.***

J'ai pu enfin dormir dix heures dans ma chambre de l'hôtel Méridien qui donne sur la plage, bercé par le bruit immense de la mer.

Je dîne maintenant dans les communs de l'usine de la Mare en compagnie du bâtonnier, chez un voyeur-guérisseur indien. Nous mangeons avec les mains du riz, du cabri aux épices, des pois du Cap au citron, servis dans des feuilles de bananier.

Le Dr Kichenin passe me prendre ensuite pour me conduire chez lui faire le point sur les procédures qui le concernent. Je lui confirme qu'en principe son dénonciateur sera inculpé mercredi. Je repars avec un grand bocal de vindaye, poisson frit conservé dans de l'huile et des épices, vers l'aéroport de Gillot.

# Dimanche

7 avril 1985

*Le 30 mars dernier : Nordine Hassan Daoudji, jeune Algérien de dix-huit ans, est abattu à Miramas d'un coup de fusil à la tête. L'assassin, identifié, était connu pour ses sentiments antimaghrébins. Il avait déjà tiré sur un Algérien de trente ans dans cette même ville.*

*Le 6 avril 1981 : à Ingré, près d'Orléans, opération « coup de poing » ayant pour cadre le foyer de la Mouchetière où résident 300 travailleurs immigrés environ. Les locataires ont été arrachés de leur sommeil par des CRS qui les ont parqués dans la cafétéria où la situation de chacun a été passée au peigne fin. 90 résidents ont fait l'objet d'inculpations et ont été conduits manu militari à la maison d'arrêt sans autre forme de procès. Un arrêté d'expulsion a été notifié dans l'après-midi à 25 d'entre eux.*

*Entre les crimes racistes d'excités d'extrême droite et les mesures anti-arabes du gouvernement socialiste, il est difficile de ne pas voir le lien, mais il est subversif de le dire.*

*« Allons à l'Église. Elle se doit de nous accueillir comme elle accueille les plus pauvres. Devant Dieu nous ne sommes ni des riches ni des pauvres mais des êtres humains avec leur angoisse. Dans notre civilisation de frénésie, ceux qui craquent, qui ne supportent plus l'insupportable ont besoin d'être reçus, écoutés, compris. »*

*« Le démon agit sournoisement dans la vie quotidienne même si les senteurs de soufre, les objets déplacés à distance, les coups frappés au plafond ne sont pas de son fait. Mais il existe un esprit du mal, c'est sûr : il est en chacun de nous et non pas en certains individus. C'est celui qui fait échec au plan de Dieu sur l'homme. Tout ce qui est violence, meurtre, haine est inspiré par cet esprit. Nous avons tous des pulsions de mal. Par exemple, il est évident que l'Allemagne hitlérienne était possédée. Et aujourd'hui, est-ce que ça va mieux ? »*

*« Les écoles sont devenues des hôpitaux de jour. Un enfant sur trois est bon pour la psychiatrie, l'école classique se double d'une école parallèle sous la forme de centres de réadaptation et d'offices médico-pédagogiques, jusqu'au moment où chacun s'occupe de chacun et plus personne de soi. »*

*« Quel remède ? la schlague ! le nunchaku ! Il faut leur casser la personnalité. C'est la réinsertion par le travail, parce que pris en main les fous travaillent plus et moins cher que les autres. Leur armée doit remplacer celle des immigrés. Mais pour cela, il faut d'abord les normaliser avant de les récupérer, peu importe le procédé, électrochoc, insuline ou psychochirurgie. Il ne s'agit pas de comprendre le comportement indésirable mais de l'éliminer et d'imposer ensuite nos valeurs. »*

*« Homo, trente-trois ans comme le citoyen Jésus sur sa croix, en analyse depuis longtemps, désire garçon vingt ans, tendre mais non efféminé, en crise lui aussi. »*

*Vive la crise !*

8 avril 1985.

*À 11 heures, visite de Marcel Ophuls, l'auteur du *Chagrin et la pitié*. Il a pu obtenir enfin d'un producteur américain une avance pour tourner un film sur Barbie. Il me parle de la séance au Festival du cinéma juif où, à propos du procès Barbie, mes chers confrères Noguères et Jouffa (ancien et nouveau président de la Ligue des Droits de l'homme) m'ont traîné dans la boue en mon absence. Informerai-je les autorités ordinales ? À quoi bon ? Je défends un ancien nazi, j'aurai toujours tort !*

*À 15 heures, visite d'Emmanuel à qui je peux parler en détail de mon voyage à Abidjan. Il pense*

comme le président Houphouët qu'il a été grugé par un groupe de courtiers associés à un groupe américain. Un des courtiers a déjà été arrêté, m'a dit le président. Emmanuel m'autorise à communiquer à l'ambassade les éléments en sa possession.

À 22 h 30, brève déclaration à Antenne 2 concernant une fuite de la DST. Les policiers tentent d'impliquer Abdallah dans les attentats de l'année 1982 et de faire capoter ainsi les négociations engagées par le gouvernement français. Je dénonce l'intervention de la DST dans une procédure en cours.

Ce soir je dîne d'un poisson aux herbes avec l'ambassadeur de Côte-d'Ivoire à qui je communique les éléments de l'enquête menée par Emmanuel Dioulo.

**9 avril 1985.**

Téléphone ce matin de Los Angeles.

P., mon client, accepte de rentrer en France et de se présenter le 16 devant la cour d'appel de Paris à condition que je sois présent. Ayant lu dans un journal californien un article sur moi, il craignait que je ne sois en Afrique. Le voilà rassuré, me voici encore plus engagé auprès de lui – confiance oblige.

Cet après-midi, le juge Riss communique à Barbie des éléments nouveaux. Une enquête qu'il a fait mener en Allemagne, estimant sans doute que le dossier en l'état ne vaut pas tripette. Les éléments qu'il en rapporte sont dérisoires et non dénués d'humour. Un capitaine de l'état-major de la police allemande à Lyon n'a plus aucun souvenir. Il se rappelle seulement qu'il n'a cessé de s'y ennuyer et de jouer aux cartes.

— Il s'est moqué de moi, reconnaît le juge.

— Vous auriez dû, lui dis-je, le faire torturer par des volontaires antinazis pour qu'il parle.

Le train qui me conduit ce soir à Grenoble passe par Bourgoin-Jallieu où Abdallah a été un moment détenu. *Le Monde* écrit à propos des fuites concernant la découverte d'un arsenal dans un appartement loué au nom d'Abdallah que la DST n'y est pour rien. *Le Monde* a ses entrées dans la police. Dois-je penser que la fuite vient d'ailleurs, de la Chancellerie par exemple ? ou des services du Premier ministre ?

Les mêmes milieux disent aussi que le gouvernement n'a pas cherché à négocier avec les FARL mais à faire pression sur elles par des organisations interposées.

C'est une diplomatie de proxénètes.

**10 avril 1985**

J'ai plaidé devant la chambre d'accusation de Grenoble pour un jeune homme, G. G., accusé d'avoir commis un hold-up et actuellement incarcéré. L'avocat général s'oppose à sa mise en liberté provisoire tout en reconnaissant que le dossier en l'état ne lui permet pas de dire si G. G. est coupable.

Le président me dit que l'accusation est trop grave pour que la Cour le libère sous contrôle judiciaire. C'est un raisonnement extravagant hors du Palais, mais normal à l'intérieur.

L'avocat qui est à mes côtés dans cette affaire est également l'avocat du commandant Mollaret, devant le tribunal administratif.

Le commandant Mollaret a été témoin à l'île de la Réunion de graves sévices sur la personne d'un de mes clients, M. Gangate.

Coupable d'indignation, il a été muté disciplinairement à Tulle et bloqué dans son avancement, d'où son recours devant le tribunal administratif.

Sans le témoignage de Mollaret, la plainte à la Réunion devrait échouer et les gendarmes indignes obtiendraient un non-lieu au bénéfice du doute. Et ce non-lieu sera utilisé dans un second temps contre Mollaret lui-même par sa hiérarchie pour le présenter comme un déstabilisateur (le grand mot est lâché). Conclusion : nous sommes d'accord pour que Mollaret témoigne.

Je dois écrire en ce sens au juge de Saint-Denis de la Réunion qui vient d'être chargé de ce dossier. Le précédent a été rapatrié pour des raisons psychiatriques.

**11 avril 1985**

Ce matin à 8 heures, j'ai été à la prison de la Santé voir mon ami Abdallah. Je l'ai trouvé un peu moins maigre avec une barbe encore plus fournie. Je me perds un peu dans le jeu du chat et de la souris qu'il mène avec la police par l'intermédiaire du confrère qu'il avait désigné avant moi. Il y a là des subtilités qui m'échappent.

Je l'ai mis au courant des nouvelles lancées par la DST qui essaye de faire capoter les négociations avec les FARL pour sa libération.

Déjeuner rapide avec l'ambassadeur de Côte-d'Ivoire au restaurant juif.

À 14 heures, je vais à Bobigny avec un client accusé d'escroquerie et de détournement sur des marchés dans une entreprise métallurgique moyenne. Le juge est troublé par les explications et le calme de mon client.

Ce soir, je prends l'avion de nuit pour Libreville.

**Libreville, 12 avril 1985.**

Arrivé à 4 h 30 du matin à l'aéroport, je suis à 5 h 30 à l'hôtel. Je laisse comme consigne de ne pas me déranger jusqu'à 9 heures.

À 9 h 30, je vais au Palais. Un confrère de Libreville m'y attend. Audience devant la chambre administrative de la Cour Suprême où notre affaire est renvoyée au 26. Je reviendrai donc du 26 au 29, du vendredi au lundi. Le temps d'intercaler un week-end de pêche à moins que je n'aie à me rendre en Côte-d'Ivoire.

Déjeuner chez un ami : poisson et phacochère. Braisée, la peau du phacochère est tendre et élastique, très peu grasse et le gevey-chambertin la met bien en valeur.

J'ai rendez-vous l'après-midi avec les responsables de la banque E. Les deux cadres français se contiennent pour ne pas éclater. Je suis très calme et courtois. Peut-être aussi un peu ironique.

— Ou vous compensez les pertes de mon client gabonais, ou la procédure pénale que j'ai engagée contre votre ancien directeur suivra son cours. La banque sera civilement responsable. Si j'ai porté plainte, c'est que je pense avoir raison.

Il est convenu que sous huitaine mon client leur remettra un état de ses débours et, dans quinze jours, ils nous diront ce que la banque est prête à faire.

Souper dans un restaurant sénégalais qui vient d'ouvrir. Un spectacle bon enfant dont je retiens la surprise des travestis venus de la Côte-d'Ivoire.

Réminiscence d'André Gide : « Des femmes non point tant belles qu'étranges et excessivement parées. »

**Lambaréné, 13 avril 1985.**

On inaugure aujourd'hui un complexe hôtelier, le premier de cette importance à Lambaréné. Je suis

invité par le chef de l'État. À 9 heures du matin avec les ministres et membres du cabinet, je prends place dans l'avion présidentiel. Assis à côté du ministre de la Santé : compétent et plein d'humour.

Dans son intervention improvisée, le président Bongo qualifie le Dr Schweitzer de colonialiste. Au cours du repas qui suit l'inauguration, je lui rappelle les vers de Boris Vian : « À pied, à cheval et en voiture, je vous emmerde, docteur Schweitzer. »

L'avion au retour bruit comme un train de plaisir. Le président me demande de passer le voir ce soir.

L'entrevue a lieu à 21 heures au cinquième étage du palais. Je fais le point sur l'affaire Dioulo et lui demande d'aider à la recherche d'une solution d'apaisement, connaissant ses bons rapports avec le président Houphouët. Il me promet de faire ce qu'il pourra et me dit son respect pour M. Houphouët, avec qui il s'entretient souvent au téléphone. Il en arrive à parler des rapports entre M. Houphouët et mon père.

— Il n'y a donc jamais eu de malentendu entre votre père et le président Houphouët ?

— Comme vous le voyez, non.

— C'est pourtant ce que des gens m'avaient dit.

— Ce n'est pas la première fois, monsieur le Président, que ces gens profèrent des inexactitudes avec aplomb.

Le président Bongo sait être discret.

# Dimanche

14 avril 1985

*Cette semaine, le 9 exactement, Khaled Sekkai, vingt et un ans, a été blessé grièvement au ventre de deux balles par des inconnus à bord d'une R 25 rouge en gare d'Oullins près de Lyon.*

*« Un des derniers condamnés à mort exécuté était un unijambiste mâle boitant comme la justice. Avant de mourir, il a fumé une cigarette puis une autre et aurait aimé tirer encore quelques bouffées d'une gitane, son tabac préféré, mais un haut fonctionnaire de la police a répondu : "Ah non ! ça suffit ! Nous avons été conciliants, il fallait y penser avant."*

*Avant quoi ? Personne n'a su.*

*En fait, on ne peut pas parler de torture qui implique, selon la Cour européenne des Droits de l'homme, des souffrances d'une intensité et d'une cruauté particulières auxquelles il est difficile d'assimiler la privation de cigarettes. Quant à la guillotine, c'est purement psychique, elle ne fait pas mal.*

*On ne guillotine plus. On continue de tuer !*

**15 avril 1985.**

Je déjeune à midi au restaurant sino-khmer avec Madame F. et son fils pour qui j'éprouve beaucoup de sympathie. Depuis un an, elle aide par mon intermédiaire d'une façon parfaitement désintéressée et anonyme les petits-enfants de Barbie. Ils reviennent de vacances de Grèce et nous parlons de l'art énigmatique des Cyclades qui les a également fascinés.

À 16 heures, je rends compte à Emmanuel de mes conversations avec le président Bongo. Il souhaite que le président Houphouët accepte la proposition de M. Bongo.

À 17 h 30 arrive P., revenu exprès de Los Angeles. Son procès aura lieu demain en audience disciplinaire devant la première chambre du tribunal de grande instance de Paris réuni à huis clos.

À 20 heures, je dîne avec mon ami Aidara dans un restaurant du dix-huitième d'un turbot sauce hollandaise à qui la cuisson a gardé une odeur de mer.

Il faudra que j'y revienne.

**16 avril 1985.**

J'ai reçu à 11 heures la visite d'une prostituée, algérienne de la deuxième génération. Son amant est en prison, arrêté avec dans sa voiture plus de 2 millions de bijoux volés.

Je plaide à 14 heures pour P. Le tribunal a été d'une très grande courtoisie. Le Procureur est revenu sur sa demande de destitution immédiate.

À mon retour au bureau, je retrouve Emmanuel Dioullo que j'informe de ma discussion hier soir avec l'ambassadeur de Côte-d'Ivoire. Il s'agit pour lui de franchir le Rubicon. Il en est très ému et prie Dieu que la mission dont je suis chargé jeudi à Abidjan réussisse.

**17 avril 1985.**

Ce soir, je me suis cassé le nez devant la porte fermée de la prison de Fleury-Mérogis, les gardiens étant en grève à la suite d'une tentative d'évasion à Lyon où deux prisonniers maghrébins auraient gravement blessé un gardien.

Je ne pourrai pas voir Bruno, condamné au cachot pour avoir diffamé les gardiens dans une lettre à sa femme où il dit ce qu'il pense de certains d'entre eux (et on accuse Badinter de laxisme !), ni Garbidjian qui me demandait de passer le voir, sans doute à la suite du suicide d'un prisonnier arménien repent.

J'ai le temps d'expédier le courrier urgent et de faire mon sac de voyage. L'ambassadeur passera me prendre tout à l'heure pour me conduire à l'aéroport.

**Abidjan, 18 avril 1985.**

Hier ou ce matin, il devait être minuit passé – à l'heure de Paris –, j'ai pris deux verres de bordeaux et me suis endormi aussitôt, la tête lourde. Réveil à Cotonou à 4 heures du matin. J'arrive à Abidjan à 6 heures.

La voiture escortée parcourt des avenues encore désertes qui sentent la nuit et la mer.

Le temps d'un somme dans une suite hollywoodienne, d'un bain avec vue sur la lagune, je suis prêt. Le président me rejoint dans le salon entre le Poliakov et le Hartung qui se font face. Baisers de paix, sourires complices de deux adversaires sur un ring, certains de faire un beau match.

Le président, un peu affaibli par la grippe, me demande de le suivre dans un petit salon-couloir reliant le salon à la salle à manger, un peu moins frais que la grande pièce climatisée. Assis côte à côte et non face à face, nous regardant de trois quarts, nous devenons deux joueurs d'échecs graves, muets et patients.

La partie est interrompue par le déjeuner. Au dessert, nous décidons de la reprendre à 18 heures. Nouveau somme. Nouveau bain.

À 19 heures, quand nous passons à table, nous sommes tombés d'accord sur le principe d'une déclaration de Dioulo. Le bureau politique répondra à la déclaration. Je viendrai alors à Abidjan régler les détails du retour. Le président a renoncé aux quarante-huit heures de prison symboliques, mais s'accroche encore à quelques heures de garde à vue.

*Paris, 19 avril 1985.*

Un ami que je n'ai pas vu depuis vingt ans m'a téléphoné de Genève ce matin aux aurores. Il veut me voir pour une question grave et urgente. Le voici.

C'est au sujet d'Abdallah.

Je ne comprends pas que, dans une affaire pareille, Roland Dumas, qui me connaît pourtant, ait pu penser que je serais absent des contacts qui engagent la liberté et la vie de mon client.

Maintenant, tout rentre dans l'ordre.

Déjeuner à midi dans un restaurant tenu par un ancien camarade de régiment, perdu de vue depuis trente-neuf ans.

À 15 heures, j'informe Emmanuel de mes entretiens. Il est d'accord sur la déclaration.

Dîner au restaurant réunionnais avec un ministre africain, ancien militant de la FEANF (Fédération des Étudiants d'Afrique Noire en France), au temps glorieux de la lutte anticolonialiste. Son fils l'accompagne. Il prépare une thèse en sciences économiques. Son patron de thèse est Raymond Barre.

# Samedi

20 avril 1985

J'ai pu enfin dormir huit heures d'affilée. Bain de mousse. Petit déjeuner à l'anglaise.

À 10 heures, je suis au Conseil de l'Ordre où les secrétaires de la Conférence ont convoqué des cinéastes pour tourner un film sur l'histoire de la Conférence du stage. J'y retrouve Taittinger, ancien

premier <sup>[14]</sup>, actuellement vice-président du Sénat, Tixier-Vignancour, en forme, le bâtonnier Mario Stasi et d'autres confrères plus jeunes. On me demande ce qu'est pour moi la Conférence. Je réponds : « La sédition en bas de soie. J'aime la sédition. J'aime la soie. Je déteste la vulgarité. »

Je suis allé ensuite boire une soupe chinoise et j'ai pris un taxi pour Fleury-Mérogis. Après avoir vu Bruno et Garbidjian, j'ai rendu visite à Magdalena. Il faut absolument qu'avant sa libération prochaine j'aie le temps de terminer l'étude de la tragédie judiciaire.

Le procès est destiné à transformer la défaite de l'arrestation en une victoire morale, à donner un sens à un malheur. Rien n'est pire pour un accusé que d'être frustré de cette victoire-là. Imagine-t-on la fin du maréchal Pétain si le point de vue du bâtonnier Payen l'avait emporté et si la défense avait plaidé le gâtisme au lieu de plaider comme le fit Isorni le sacrifice lucide et volontaire ?

Je t'ai parlé de la mort de Kern et de Fisher après le meurtre de Walter Rathenau. Un de leurs complices, Ernst von Salomon, fut condamné à cinq ans de réclusion.

Mais qu'importe la prison ! Ernst von Salomon a déjà appris au cours de sa détention préventive qu'il est possible de s'y soustraire aux vilénies du monde.

Qu'importe la justice ! Ernst von Salomon sait qu'aucun tribunal au monde ne peut l'atteindre au fond de l'âme. Ce qui le tourmente, c'est d'être resté rempli d'étonnement devant la machine judiciaire qui allait le broyer, et de n'avoir pas su crier son mépris aux juges, aux journalistes, aux témoins, au public.

Ce mépris, c'était à l'avocat, habitué à ces rituels, de l'exprimer dans les formes voulues. Il ne le fit pas. Parce qu'il n'y pensa pas. Parce qu'il n'avait pas lu Stendhal : l'art romantique c'est tirer un coup de pistolet au milieu du concert.

Cette plaidoirie, parce qu'elle lui est nécessaire, Ernst von Salomon va l'écrire et la publier dès sa sortie de prison. L'épreuve judiciaire lui a révélé sa vocation d'écrivain. La justice, a dit Césaire, écoute aux portes de la beauté.

# Dimanche

**21 avril 1985**

*15 avril 1983 : Djamel Dahmani, dix-neuf ans, a été blessé par un tireur anonyme place Victor-Belland à Villeurbanne.*

*18 avril 1980 : alerte à la bombe au consulat d'Algérie à Aubervilliers.*

*18 avril, jeudi dernier : le procès de l'assassin d'Abderrahmane Chagousi, tué à coups de fusil à pompe, s'est terminé. Le meurtrier, un patron de bar, a été condamné à deux ans de prison ferme.*

*Tirer un Arabe n'est pas un crime contre l'humanité, tout au plus un arabicide.*

*22 avril 1985.*

Déjeuner avec Emmanuel. À la sortie du restaurant, un inconnu nous accoste. C'est un commissaire des Renseignements Généraux qui prétend passer par hasard. Il me laisse son adresse.

Je passe à Fleury-Mérogis dans l'après-midi faire signer à Bruno sa plainte devant la Commission Européenne des Droits de l'homme à la suite de sa condamnation au mitard. Nous décrivons ce qu'est le mitard, l'absence d'air, l'humidité, la literie sale, la paillasse transformée en poupée par un détenu en mal de tendresse (ou de cruauté), l'interdiction de changer de slip plus d'une fois par semaine.

Dans une lettre à Badinter, je lui demande s'il aurait accepté un tel traitement pour Christina von Opel, sa cliente milliardaire que le chef de l'État a graciée.

*23 avril 1985.*

J'ai reçu ce matin la visite d'une équipe de télévision américaine venue m'interviewer sur la situation actuelle de l'affaire Barbie. Je leur réponds que l'instruction est terminée, mais qu'officiellement le juge n'a pas rendu son ordonnance de clôture. Pourquoi ?

Parce que le pouvoir qui avait conçu ce procès comme un show électoral hésite entre deux dangers apparus après coup. L'évocation des crimes contre l'humanité commis pendant la guerre d'Algérie, restés impunis, et l'évocation des circonstances dans lesquelles Jean Moulin a été livré aux Allemands par d'autres résistants.

*Lyon, 24 avril 1985.*

Souper avec Ute chez Léon de Lyon. Repas très bon qu'elle se reproche comme un péché. J'essaie vainement de lui en faire passer le remords à coups de médoc. Je lui laisse 10 000 francs réunis par une sympathisante pour ses neveux. M<sup>me</sup> Lacombe, la patronne, me reconnaît et nous remercie de notre visite.

Derrière la caisse, une photo de jeunes espoirs de la cuisine lyonnaise groupés comme les poètes dans le tableau de Fantin Latour.

Ute m'a parlé ce soir de Théroigne de Méricourt <sup>[15]</sup> qui a séjourné à la prison de Kufstein dans le Tyrol. Qui parmi mes adversaires dans le procès Barbie connaît le nom de Théroigne ? Aucun !

*25 avril 1985.*

Abdallah a été interrogé cet après-midi au Palais de Justice dans un décor grotesque : cinq gendarmes à l'air farouche armés de pied en cap l'entouraient tandis que le juge d'instruction, M<sup>me</sup> Kleinman lui présentait tout l'arsenal saisi, paraît-il, dans un appartement du dix-huitième arrondissement : une soixantaine de gros rouleaux d'explosif, des pistolets-mitrailleurs ultramodernes, un pistolet automatique, un silencieux, du matériel de télécommande, un appareil photo et des pointes... Bic. A chaque interrogation du juge nerveux et le fixant sans sympathie, Abdallah répondait d'un air méprisant et la voix très lente, très libanaise : « Je n'ai rien à dire », du ton de « je n'en ai rien à foutre ».

Vu Emmanuel que j'informe des démarches de nos amis gabonais auprès du président Houphouët-Boigny à Yamoussoukro.

Vu ensuite mon ami Eugène Aidara qui fait montre d'un optimisme raisonné.

Je passe au Palais pour apprendre que, dans l'affaire de l'abbé de Saint-Pierre, mon client contre M<sup>me</sup> F., j'ai gagné, ainsi que dans l'affaire du vol commis à l'encontre de M<sup>me</sup> Clemenceau.

*26 avril 1985.*

Visite ce soir d'un fantôme, celui de Rachid, mort dans la montagne chrétienne libanaise des tortures subies en Guinée du temps de Sékou Touré. Commerçant aisé, Rachid avait aidé Sékou et le RDA <sup>[16]</sup>, son parti, au temps de la colonisation. Après le débarquement portugais du début des années 1970, il avait été arrêté comme agent de l'impérialisme. Libéré après quelques années de prison, il est allé mourir au Liban.

Son frère qui vient me voir me raconte son entrevue avec Sékou lors de la visite de ce dernier à Paris il y a peu d'années. Pour pouvoir rentrer au Palais Marigny, il s'était mis une moustache postiche et s'était glissé parmi les journalistes. Sékou l'a tout de suite reconnu et lui a ouvert les bras.

— Non, lui a-t-il dit. Je suis venu simplement te dire que tu es méchant ; tu as fait du mal à un ami qui t'a aidé.

Sékou l'a conduit dans un petit salon et lui a offert un attaché-case rempli de billets. Il a refusé.

Rachid avait aidé des amis à moi en Afrique il y a vingt-cinq ans. Ils avaient oublié de le rembourser ou plutôt ils ne l'avaient pas pu. Je m'étais porté garant pour eux.

— Je suis dans le besoin, me dit son frère.

Moins riche que Sékou, j'ouvre mon portefeuille. Cette fois-ci, il accepte.

# Samedi

27 avril 1985

Déjeuner avec un ami du Comité de Solidarité avec les Prisonniers arméniens. Il revient d'Athènes où un grand meeting a eu lieu en l'honneur des combattants de l'ASALA.

Ensuite Fleury-Mérogis, où j'annonce à Magdalena sa libération entre le 5 et le 7 mai prochain. Les comptables de l'administration pénitentiaire sont en train de faire le décompte de ses jours passés en prison. J'ai déjà décommandé à la librairie les journaux allemands que je lui apporte chaque semaine. Nous décidons de laisser à la prison les quelques livres que je lui ai apportés, le *Voyage au bout de la nuit*, les *Cantos* d'Ezra Pound, *le Rouge et le Noir*.

*Le Rouge et le Noir*, camarade, est le modèle d'une bonne défense. L'auteur ne ment pas, il avoue le crime, l'ambition et même les petitesesses de Julien Sorel. Cependant, il le fait d'une manière telle que tous les hommes qui se reconnaissent en lui, que toutes les femmes qui se reconnaissent en M<sup>me</sup> de Rénal ou Mathilde de La Mole, ne peuvent le condamner. Le roman, comme une bonne plaidoirie, n'est pas une leçon de morale ni une photographie de la réalité, mais une création qui nous éclaire sur notre part de ténèbres.

En face du dossier préparé par le juge, procureur et avocat sont comme des monteurs de cinéma devant des rushes. À partir des pièces du dossier, aveux, expertises, constats, témoignages, chacun va faire un montage et raconter une histoire différente. Chacune de ces histoires est vraie puisqu'elle s'appuie sur des documents incontestés, et chacune de ces histoires n'est pas vraie puisqu'elles sont différentes et qu'il n'y a pas de vérité. Qui peut dire la vérité d'un amant qui tue la femme qu'il aime, d'une femme qui abandonne tout pour fuir avec un homme qu'elle méprise ?

Dans son montage, l'accusation qui parle au nom de la société est condamnée à faire un roman de gare où tous les poncifs du temps servent d'explication, tandis que la défense doit fuir le terrain piégé du consensus pour se situer par-delà le bien et le mal, donner au crime un sens nouveau et au criminel un visage.

Ce qui les départagera, c'est la beauté.

En 1942, un siècle et douze ans après *le Rouge et le Noir*, l'écrivain Jean Prévost publiait en feuilleton dans *Paris-Soir* le récit de l'affaire Berthet <sup>[17]</sup>. Si les noms changent, le dossier de l'instruction reste à peu près le même. Ce qui change, et c'est capital, c'est la défense. Prévost, fidèle aux notes du procès, fait de Berthet un jeune homme pitoyable, un adolescent malheureux, un meurtrier naïf, quand Stendhal en fait le type même de l'ambitieux, le héros d'un roman de la volonté, d'un drame de l'ambition.

La défense de Prévost ne peut appeler sur l'accusé que le mépris qui est la pitié des nantis, celle de Stendhal provoque l'admiration parce que chacun peut reconnaître en Julien son propre abîme.

# Dimanche

28 avril 1985

*« Voulez-vous, tout en dégustant de la fraise du Périgord à Bamako, mater les derniers cannibales forcés de casser des cailloux ? ou entendre à Athènes la rumeur des siècles perdus et la palpitation des étoiles chez Lapin ? »*

*Je crus pour une fois dans le bruit reconnaître une voix.*

*— Qui êtes-vous, demandais-je ?*

*La voix me répondit : « Je suis Simone de Beauvoir » et c'était vrai.*

*Amsterdam, 29 avril 1985.*

J'ai téléphoné ce matin à 10 heures au correspondant de l'AFP à La Haye pour lui donner rendez-vous à 14 heures à Amsterdam, à l'hôtel Amstel. J'arrive de l'aéroport avec une demi-heure d'avance, le temps de me commander l'anguille fumée dont le souvenir me poursuit depuis des années.

Je communique à Biaggi, le correspondant, la déclaration d'Emmanuel Dioulo annonçant son retour en Côte-d'Ivoire : il affirme qu'il n'a jamais commis de détournement et que son conflit avec la Banque nationale pour le Développement agricole est un conflit purement commercial. Nous parlons aussi de l'affaire Barbie.

Mon avion étant prévu pour 18 heures, j'ai le temps de faire un tour dans la ville. Mes pas me ramènent vers les quais où, secrétaire de l'Union internationale des Étudiants, j'aimais errer entre deux avions : les mêmes restaurants indonésiens, les mêmes vitrines avec les mêmes femmes.

*Yamoussoukro, 30 avril 1985.*

L'avion a eu deux heures de retard et j'ai dû attendre jusqu'à minuit dans le salon en compagnie d'Eugène Aidara, la courtoisie faite homme.

À mon arrivée, un commissaire m'attend au bas de l'échelle pour me conduire vers l'avion présidentiel qui doit me laisser à Yamoussoukro, la ville natale du président dont Emmanuel a proposé de faire la future capitale de la Côte-d'Ivoire. Immenses avenues désertes entre des terrains à construire, sur lesquels d'innombrables lampadaires déversent leur lumière blanche. Paysages oniriques, réminiscences de Magritte et Delvaux. Long mur blanc autour d'une cité interdite. Je suis conduit vers un pavillon sans étage où le président désire que je me repose avant de le rencontrer chez lui.

Palais gratte-ciel que le président me fait visiter au pas de course. La salle à manger où un banquet de 500 couverts fut offert à Giscard est sans intérêt, impersonnels les tableaux des XVII<sup>e</sup> et XXVII<sup>e</sup> siècles. Mais j'aime la pagode de jade offerte par Mao à Soekarno, le tapis persan rouge, la table de conférence en acajou marquée à chaque place par un grand X flammé, les trésors familiaux et la salle à manger bleue où nous prenons seuls notre repas pour parler de l'affaire en tournant en rond sans aboutir à une conclusion. Je ne repartirai que demain soir, et il est prévu que nous souperons ce soir et déjeunerons encore demain, sans témoin.

En me raccompagnant sur la terrasse, le président me montre l'étang aux caïmans sacrés et les champs d'ananas jusqu'à l'horizon bordé de collines.

*Abidjan, 1<sup>er</sup> mai 1985.*

Je ne dois voir le président qu'à 13 h 30 après les manifestations du 1<sup>er</sup> mai. J'en profite pour aller visiter Bingerville, l'ancienne capitale au charme colonial suranné.

À mon retour, je retrouve le président frais comme un jeune homme dans son costume de tussor au col officier. Nous convenons que le communiqué du bureau politique prenant acte de la déclaration d'Emmanuel Dioulo devra être le plus court possible.

Je lui dis à quel point je regrette le titre de *Fraternité-Matin* : les aveux de Dioulo.

— À part le titre, avez-vous autre chose à reprocher à l'article ?

— Non, puisque l'article est la simple reproduction de la déclaration que j'ai faite.

– Alors ?

Sur les derniers détails qu'il reste à régler, ses réponses sont évasives.

— Tant que la plainte contre lui n'aura pas abouti à un non-lieu, il ne pourra pas quitter la Côte-d'Ivoire sauf nécessité.

— Et son passeport ?

— Il le gardera.

— Il offre de démissionner de ses postes électifs.

— Ce n'est pas souhaitable.

— Alors il retourne à la mairie ?

— Ce n'est pas souhaitable non plus.

Aux sourires et félicitations de son entourage d'ordinaire invisible, à la courtoisie retenue des membres du bureau politique, que j'ai croisés dans le salon, je devine qu'un débat très dur a eu lieu et se prolonge.

*Moret-sur-Loing, 2 mai 1985.*

Rentré d'Abidjan ce matin, j'ai juste le temps de prendre un bain brûlant, de prendre connaissance de mon courrier et me voici sur la route de Moret-sur-Loing, roulant vers la Grange-Batelière que Madeleine Clemenceau, la bru du Tigre, a transformée en musée. Une des chaînes de télévision doit y tourner quelques séquences dans le cadre d'une émission d'une heure consacrée au recel.

Nous avançons dans le jardin comme on entre dans un tableau de Sisley, puis admirons dans le canal les nymphéas de Monet avant d'entrer dans la maison cossue mais discrète où la patine du temps, l'histoire d'une vie rapprochent sans choquer un jubé bourguignon et des vases chinois. Après le repas offert par M<sup>me</sup> Clemenceau au « Rendez-vous des pêcheurs », coq au vin, blanquette, jambon de pays, le tournage commence.

Interviewé, j'essaie de montrer le plus brièvement possible comment la loi n'est pas faite vraiment pour punir le recel, spécialement en un temps où le trafic international des œuvres d'art connaît un essor.

La loi et la jurisprudence sont là pour frapper durement l'exécutant, le braqueur, issu des couches les plus modestes, étranger à la belle société. Mais la loi hésite un peu plus à frapper le receleur qui peut être une antiquaire câblée comme dit M. le président de la République ou l'épouse d'un énarque. Quant au milliardaire raffiné, cultivé, qui a commandité le vol des cloisonnés chinois et des estampes japonaises, il peut signer la dernière pétition pour l'application des accords d'Helsinki, il ne lui arrivera rien.

*3 mai 1985.*

Ayant appris aujourd'hui à mon retour de Moret en téléphonant au directeur de la maison d'arrêt des femmes que Magdalena sera libérée demain samedi à 8 heures du matin, je dois annuler à mon grand regret mon voyage à Lyon et ma visite à don Klaus.

Il faut en effet prévenir le service des reconduites à la frontière à la préfecture de l'Essonne que Magdalena choisit de quitter la France par la frontière de son choix, comme c'est la règle, et de se rendre avec moi à Athènes.

Au cas où la police des frontières craindrait que la levée d'écrou ne suffise pas comme document de

voyage, j'ai pris un billet aller et retour afin que les autorités françaises n'aient pas à redouter d'avoir à payer, en cas de refoulement, son voyage de retour en France. À la préfecture, on me répond qu'on n'est pas au courant de son cas.

— Est-ce une ruse ? me demande Magdalena ce soir au parloir de la prison.

Tout est possible. Le bordel ou le piège grossier. Nous nous donnons rendez-vous au lendemain. En partant, je prévien le greffe de la prison que j'entends assister à la levée d'écrou, c'est-à-dire à la libération de Magdalena. Demande normale, et normalement acceptée. Rendez-vous est pris pour 8 heures, heure d'ouverture du greffe.

**4 mai 1985.**

Arrivé à 8 heures moins le quart, j'aperçois devant la porte de la prison quatre personnages aux allures sportives, tournant autour d'une voiture banalisée. Si j'avais un doute sur leur état véritable, le regard qu'ils me lancent lèverait toute équivoque : des gendarmes d'élite. Il y a un piège.

Tandis que j'attends, la porte de la prison s'ouvre, deux voitures débouchent en trombe, j'aperçois Magdalena dans la deuxième, solidement encadrée, les faux sportifs sautent dans leur voiture et ferment le convoi.

Que faire ? Crier n'avancerait à rien. Attendons 8 heures. J'exigerai une explication et en fonction de cette explication me déterminerai pour une action précise.

De la maison des femmes, on me renvoie à la prison des hommes d'où on me renvoie à nouveau à la prison des femmes. Là on m'avouera piteusement : la police est venue, a exigé votre cliente, on n'y peut rien.

Je rédige un communiqué pour l'AFP.

Europe n° 1, Radio-Monte-Carlo, RTL, France-Inter viennent m'interviewer. Je dénonce l'hypocrisie du gouvernement de la gauche. L'extradition déguisée de Magdalena est encore plus choquante que celle de Klaus Croissant, l'avocat de Baader, par un gouvernement de droite. Dans le cas de Croissant, en effet, les autorités avaient au moins respecté les formes et demandé l'avis de la Chambre d'accusation. M. Peyrefitte, l'ancien garde des Sceaux, reprendra mon argument.

**5 mai 1985.**

Un misérable du ministère de l'Intérieur prétend pour se justifier que Magdalena n'est l'objet d'aucune recherche en RFA et qu'elle ne sera pas arrêtée. J'adresse donc un télégramme au chancelier Kohl pour lui communiquer la déclaration du ministère de l'Intérieur et le presser de ne pas permettre l'arrestation de Magdalena. Au cas où cette livraison comporterait une contrepartie comme dans le cas des Basques livrés à Felipe Gonzales, j'ajoute : « Tant pis si les promesses que vous avez faites au gouvernement français sur la salade, le fromage ou le char de combat se trouvent désormais sans objet, on n'échange pas un être humain contre 30 pfennigs. »

J'aime la lutte et entendre battre mon cœur.

À 3 heures ce matin, Magdalena m'a appelé pour me dire qu'après quatorze heures de route (!) et cinq heures d'interrogatoire elle se retrouvait dans un hôtel où on viendrait la prendre à 10 heures pour un nouvel interrogatoire.

**Paris-Offenbourg, 5 mai 1985.**

J'adresse un télégramme à Fabius, le Premier ministre, pour lui dire que ses gens ont menti, que

Magdalena est virtuellement prisonnière et que, s'il n'agit pas, je le considérerai comme un personnage déshonoré. Tartarin au gouvernement est tolérable, Judas, non. Je les emmerderai jusqu'au bout pour qu'ils desserrent leur étreinte sur Magdalena et qu'elle puisse se tailler puisqu'ils prétendent qu'elle en a le droit. Qu'ils me haïssent ! S'ils savaient à quel point je les méprise.

Je prends l'avion pour Strasbourg. Je prends un taxi pour Offenbourg, en Allemagne, où elle se trouve. Quand j'arrive à l'hôtel, Magdalena est absente. Le concierge dit qu'elle rentrera bientôt. J'ai le temps de demander la clé de sa chambre et d'étaler sur son lit les cadeaux divers que je lui ai apportés en mon nom et au nom d'autres personnes, et que je n'ai pu lui laisser à la prison.

Nous dînons ce soir dans le seul restaurant ouvert, un repas moins bon que celui que nous nous étions promis de prendre dans l'avion d'Athènes. Elle est fatiguée, épuisée, et la situation est dangereuse. Combien de temps sera-t-il possible à « une figure du terrorisme international » de se promener librement dans une petite ville de la Forêt-Noire ?

Elle a été interrogée aujourd'hui par le procureur de 10 heures du matin à 15 heures sur tous les attentats commis par les cellules révolutionnaires. À part cela, MM. Fabius et Joxe nous jurent qu'elle est libre !

**Offenbourg, 6 mai 1985.**

Aujourd'hui, Magdalena a été retenue par le procureur, un vieux barbu aux dents sales, de 10 h 45 à 14 heures.

Elle a été fouillée : on voulait voir si je ne lui avais pas apporté de faux papiers et un billet d'avion.

À 14 heures, nous allons déjeuner. J'ai pu changer de l'argent et nous pouvons nous offrir du champagne, allemand, hélas ! Juste le temps de faire le point, avant que je ne rentre à Paris et qu'elle ne rejoigne sa mère à Ulm.

Tout le bruit que j'ai fait dans la presse lui donne un sursis. Son arrestation aujourd'hui serait un scandale légal. Mais, dans un mois, on prétendra avoir trouvé contre elle des éléments nouveaux. Tartuffe est rusé.

Les interrogatoires auxquels on la soumet ne font l'objet d'aucun procès-verbal puisqu'elle n'est officiellement pas recherchée. Le procureur connaît sur le bout des doigts le dossier de la procédure française dirigée contre elle qu'il n'a pas à connaître.

À Strasbourg, je lis la presse française et m'aperçois qu'elle a bien réagi dans l'ensemble. *Le Quotidien* lui consacre une page entière avec un éditorial de Dominique Jamet. Seul *le Monde*, la voix de son maître, ne voit dans l'affaire qu'une gentillesse (*sic*) du gouvernement français envers les autorités fédérales. Comme quoi, à perdre l'indépendance, on perd également le style.

**Paris, 7 mai 1985.**

Ce matin à 11 heures, et ce soir à 15 heures, j'ai reçu deux chaînes de télévision du Nouveau Monde : la TV du Canada et CBS. Je sais à quel point Israël est influent en Amérique du Nord. Je suis d'autant plus heureux de l'impact de mes paroles.

— Pourquoi le procès Barbie est-il à ce point retardé ?

— Parce que le gouvernement français en a peur.

— Pourquoi a-t-il peur ?

— Parce que j'y soulèverai trois problèmes qui le gênent énormément. D'abord la rupture avec toutes les règles et tous les usages du droit français concernant la prescription, l'extradition et la non-

rétroactivité des lois pénales. Ensuite, les circonstances de l'arrestation et de la mort de Jean Moulin, même si l'accusation ne veut pas en parler, et pour cause, puisqu'elles mettent en cause beaucoup de monde. Enfin, le problème des crimes contre l'humanité commis en Algérie et que j'ai moi-même dénoncés en leur temps au ministre de la Justice d'alors, M. François Mitterrand.

— Pensez-vous que les États-Unis seront mis en cause ?

— Par le gouvernement français, cela n'est pas exclu.

— Pourquoi ?

— Par démagogie socialiste, pour rallier à lui tous les retraités de la lutte anti-impérialiste.

— Que ferez-vous alors ?

— Je ne resterai pas muet.

Tous me disent que c'est seulement chez moi qu'ils sentent cette volonté d'affrontement qu'on appelle confiance, tandis que les autres n'ont pas le moral.

— Que voulez-vous, ils ne peuvent pas tout avoir, la morale et le moral.

J'apprends par l'AFP que M<sup>me</sup> Thatcher refuse de rendre public le dossier Barbie que détient le gouvernement anglais.

Ce soir, chez Lipp, où M. Cazes me fait un accueil très sympathique, j'ai dîné d'un repas très léger : une blanquette !

**8 mai 1985.**

Jour de la Victoire et des massacres d'Algérie.

Je commence la journée à 8 heures par un coup de téléphone à Magdalena, pour savoir si elle a pu se reposer et lui conseiller de prendre garde. Un pseudo-justicier pourrait gagner honneur et richesse en la tuant sans aucun risque.

À midi, Emmanuel Dioullo vient me voir, conduit par un ancien policier passé à son service. Nous discutons tous les deux une heure et tombons d'accord : poser clairement les conditions de son retour à Abidjan et les faire savoir au président. Puis nous allons tous les trois déjeuner au restaurant juif. Après le repas, nous avons prévu deux heures de mise au point qui s'avèrent inutiles.

Nous avons appris également que les officiels français, au cours d'une rencontre informelle avec une délégation ivoirienne, ont fait savoir à leurs interlocuteurs que les conditions juridiques pour l'extradition d'Emmanuel n'existaient pas et que (hommage du vice à la vertu) ma présence empêchait toute entourloupette. On a poussé l'amabilité jusqu'à leur dire :

— Regardez M<sup>me</sup> Kopp, vedette internationale du terrorisme, elle se balade en Allemagne à cause de tout le foin fait par son avocat.

À 18 heures arrive Eugène Aidara. Je le devine impatient et je comprends que cette impatience est pour une part celle du président. Il est convenu qu'Eugène téléphone le soir même au président pour l'informer de la situation.

À 20 heures, je dîne dans un restaurant chinois près des Champs-Élysées avec mon ami Laclé, ministre de l'Intérieur du Togo. Il comprend notre position et en informera ce soir même le général Eyadema, chef de l'État togolais. Il m'invite à Lomé.

De retour à minuit, je téléphone à l'ambassade. Le président Houphouët m'invite à revenir le voir.

Je téléphone à Magdalena ce matin pour l'informer de ma conversation hier avec Théo Laclé. Comme il s'étonnait de l'initiative du gouvernement français en ce qui concerne Magdalena et me

félicitait pour ma riposte, je lui demandai à brûle-pourpoint :

— Seriez-vous prêts à l'accueillir au Togo ?

— Pourquoi pas ? Si ça te fait plaisir.

— Même sans papiers ?

— Pourquoi pas, si tu l'accompagnes ?

Magdalena est très intéressée. Elle ne connaît pas beaucoup l'Afrique noire et tous les récits que je lui rapportais de mes voyages la passionnaient.

Une réunion de travail et me voici dans le TGV. Cela fait quinze jours que je n'ai pas vu don Klaus. C'est long. Comment vais-je le trouver ?

Il m'attendait en fait avec beaucoup d'inquiétude et montre sa joie. Pour la première fois, je l'entends parler argot. « Cette pute », me dit-il en parlant d'une autorité morale, si on peut dire. Il a suivi l'affaire de Magdalena avec passion. Sa prétendue expulsion de Bolivie, comme celle de Magdalena, était illégale. Seulement, en France, il se retrouve en prison, tandis qu'en Allemagne les autorités n'osent pas arrêter Magdalena.

— Voilà où en est arrivée la France avec un gouvernement de gauche, me dit-il pour me taquiner.

— Mais vous êtes de gauche aussi, don Klaus [18] !

**10 mai 1985.**

*Libé* ce matin publie un long commentaire sur la décision du doyen des juges d'instruction de Paris d'accepter la première plainte pour crime contre l'humanité visant d'autres crimes que ceux de l'armée allemande. Celle de la famille Lakhdar-Toumi vise en effet des officiers de l'armée française pour l'assassinat de leur père au cours de la guerre d'Algérie.

J'imagine l'indignation des professionnels de l'Amitié entre les peuples et des monopolistes de la Défense des Droits de l'homme. Poursuivre d'autres crimes que ceux des nazis, c'est banaliser ces derniers. Et je devine leur colère à me voir en même temps défendre Klaus Barbie et conseiller les Lakhdar-Toumi. Mon visage perpétuellement brouillé les irrite. Assis sur leur situation acquise, ils ne peuvent imaginer le mouvement de la vie même et comprendre que la défense du vieil officier SS et l'accusation de l'officier français pour les mêmes crimes sont inséparables.

Tactique, pure tactique, soupirent les scribes immobiles. Non, messieurs, morale, pure morale.

La moralité qui consiste, quand on se proclame juge, à se voir imposer d'être jugé.

Le flic à la frontière allemande, en voyant mon passeport, s'est exclamé : « C'est vous ! » avec un grand rire.

Vos flics, eux-mêmes, Tartuffe, ne sont plus avec vous.

# M.

*Allemagne fédérale, 11 mai 1985.*

Dans un restaurant caché parmi les arbres, nous avons pu, enfin seuls, avoir ce souper simple que j'avais promis à Magdalena pour sa liberté : poisson fumé, côte de bœuf, champagne.

Nous avons visité ensuite le village, longé les quais du Danube, encore rivière, pas encore fleuve, traversé la vieille place de la mairie. Admirant la longue flèche de l'église gothique, nous nous sommes rappelé que la chronique y faisait passer aussi le docteur Faust, ce petit précepteur aux mœurs suspectes, ce thaumaturge de foire, transfiguré par ses crimes et devenant au fil des siècles le dernier et sans doute le seul grand mythe encore vivant en Occident, nous parlant tour à tour avec la voix de Marlowe et de Goethe, de Pessoa, de Boulgakov ou de Paul Valéry.

L'importance d'un crime, la victoire d'un criminel se mesurent à la profondeur du sillage qu'ils laissent dans nos mémoires longtemps après avoir disparu à l'horizon. Comme les héros et les dieux, les artistes du crime traversent le temps. Mandrin fait dialoguer Soldati et Voltaire, André Breton évoque pour Chabrol Violette Nozières et ses yeux de cristal fou, Victor Hugo répète à Marcel Carné pour les *Enfants du Paradis* la supplique de Lacenaire : « De grâce, messieurs les jurés, ne me condamnez pas à vivre ! »

Les cinéastes sont les imagiers d'aujourd'hui. Ils donnent à jamais au vieux Dominici la carrure de Jean Gabin, à Jesse James, le Brigand bien-aimé, le rire de Tyrone Power, au Vampire de Düsseldorf la lourde silhouette de Peter Lorre, à Casque d'Or les lèvres de Simone Signoret.

Depuis que nous avons quitté le jardin d'Éden de l'innocence animale, sans cesse l'art jette un pont entre le crime et la beauté. Et plus que tous les autres, l'art judiciaire qui persiste malgré la pression de la société jusqu'en son sein même à mettre l'accusé au centre de sa rosace et à l'asseoir en majesté.

La beauté, c'est le seuil de la connaissance.

# Dimanche

12 mai 1985

5 mai 1984 : Zinne Zeghine, vingt-quatre ans, est tué par un policier de trente et un ans au HLM « La Californie » à Jarville près de Nancy. Aucune explication n'est fournie de ce « drame ».

6 mai 1984 : Youssef Najim, âgé de dix-neuf ans, est tué à Clichy-sous-Bois.

6 mai 1984 : un ouvrier algérien, Mohamed Touaibi, marié et père de deux enfants, est tué dans l'îlot Chalon à Paris.

6 mai 1984 : un Algérien de vingt-trois ans, M. Zouaoui Benelmabrouk, est abattu dans sa voiture à Paris par un policier. La victime a reçu une balle dans le dos. Le policier invoque la légitime défense.

7 mai 1980 : attentat à la bombe contre les locaux de l'Association des Étudiants musulmans nord-africains de France (115, boulevard Saint-Michel à Paris), causant des dégâts matériels. L'attentat a été revendiqué par le groupe Charles-Martel.

Les bicots, c'est quand même pas le seul problème. Il y a aussi les vieux !

« Santa Clara est une vieille dame de l'aristocratie qui eut son heure de gloire il y a soixante-dix ans. L'accélération de l'Histoire lui a été fatale. Elle a dû vendre ses propriétés, couper en trois son appartement pour le louer, congédier son maître d'hôtel et son chauffeur. Elle a encore de beaux restes, de beaux bijoux. Elle habitait une de ces extraordinaires maisons en pierre de taille de trente ou cinquante pièces, flanquées de tours à créneaux et à mâchicoulis. Dans les jardins suspendus, des pins maritimes, des tamaris, quelques eucalyptus, des roses, des valérianes qui font une ceinture verdoyante. Petits-enfants et arrière-petits-enfants possèdent encore certaines d'entre elles en indivision.

« Pour combien de temps ? »

***Bobigny, 13 mai 1985.***

L'histoire soumise à la Cour d'assises est exactement celle du film *Max et les ferrailleurs*. Les flics ont la gueule de Piccoli. Il y manque malheureusement Romy Schneider.

Je défends un jeune homme en colère contre qui les charges sont très faibles, mais qui se comporte d'une manière telle qu'il dresse contre lui les jurés. Sa maladresse vient de ce qu'il refuse de faire la part du feu, celle de la bêtise humaine, et mêle morale et droit. La morale est de son côté mais elle n'est pas celle des jurés, misérables gens d'ordre.

Son coïnculpé, un vieux juif maghrébin au long palmarès judiciaire, est plus habile parce que plus désabusé. Il geint sans arrêt. Il se met ainsi à la hauteur de ses juges.

***14 mai 1985.***

Le procès continue.

Le procureur, un colonel de réserve, est bourré de certitudes. Il admoneste Badinter dans son réquisitoire et cite Bigeard.

Son discours sur la nécessité de la répression se termine par des demandes relativement modérées. Il n'exclut pas les circonstances atténuantes.

À la suspension d'audience, pendant le long délibéré, il me fait ses confidences en riant : évidemment, il s'agit d'une provocation mais cela n'excuse pas mes clients d'y être tombés. Il m'avoue qu'il s'attendait de ma part à des incidents. Ma modération l'a surpris. Nous tombons d'accord finalement sur un point : nous avons le même mépris pour le pouvoir actuel.

***15 mai 1985.***

M<sup>me</sup> L., beau visage mince, yeux insondables. Depuis deux ans elle veut se séparer de son mari, future en lui abandonnant tout. Lui ne voulait pas. Maintenant qu'il accepte de partir et de tout lui laisser, les enfants, le commerce, elle ne veut plus.

Il faut d'abord qu'il rende gorge.

Elle ne comprend pas que je refuse de la suivre sur ce terrain, celui de la vengeance basse et de la morale de tout le monde.

***16 mai 1985.***

L'avocat d'Emmanuel à Abidjan est venu me voir. Nous nous sommes connus au temps de la guerre d'Algérie. Depuis, il a traversé bien des épreuves, y compris celle de la prison. C'est mon cadet, mais je dois le soutenir dans sa marche. Il souffre d'emphysème et de palu. Nous déjeunons avec Emmanuel.

Cet après-midi, un ami de Magdalena est venu me voir. Il se met à ma disposition pour l'aider à sortir d'Allemagne. Ce qui est tout à fait légal puisque officiellement elle n'y est l'objet d'aucune procédure. Qu'il est doux de prendre les tricheurs à leurs mensonges.

***Lyon, 17 mai 1985.***

Un vieux résistant de quatre-vingt-sept ans, un proche de Jean Moulin, m'écrit pour m'encourager. Il croit à la thèse du suicide de Jean Moulin.

J'en parle cet après-midi à don Klaus, mais il m'écoute d'une oreille distraite. Il a l'esprit ailleurs. La publication de l'expertise psychiatrique le concernant l'amuse énormément. Je lui parle de Diafoirus et promet de lui apporter les œuvres complètes de Molière.

*Allemagne fédérale, 18 mai 1985.*

Arrivé à Francfort à midi, je dois repartir à 13 heures pour Stuttgart. En entrant dans la salle d'embarquement, je tombe nez à nez avec l'ami de Magdalena qui en oublie toute prudence et me tend la main. Derrière lui un barbu fait semblant de ne pas nous voir. Inutile de parler ici, nous le ferons à l'hôtel de Stuttgart où je lui ai donné rendez-vous une heure trente après l'arrivée de l'avion, le premier entretien étant réservé à Magdalena dans un autre hôtel.

À l'arrivée à Stuttgart, Magdalena m'entraîne vers un taxi qui nous dépose devant l'hôtel cerné par des policiers en uniforme. Nous prenons le café dans le jardin. Magdalena demande au garçon qui nous sert la raison de cette présence policière. Il y a une réunion de l'OTAN, nous dit-il, et des officiers alliés logent à l'hôtel que nous avons choisi pour notre rendez-vous.

Nous décidons d'aller dans un café où je laisse Magdalena et vais à mon autre rendez-vous.

Je suis étonné par la présence de nombreux barbous vêtus de noir dans le hall de l'hôtel. Notre ami commun m'explique qu'il s'y tient un congrès sioniste. Comment interpréter tous ces signes ? Dieu et le diable se seraient-ils donné le mot pour nous faire rire ?

# Dimanche

19 mai 1985

17 mai 1980 : un jeune travailleur algérien, M. Bensaid Boualem, vingt ans, a été tué et deux autres blessés au cours d'une agression dans la région parisienne.

19 mai 1984 : un ressortissant algérien de vingt ans, Abdelkader Makhlouf, est grièvement blessé au ventre sur la place de l'Hôtel-de-Ville de Saint-Étienne. L'agresseur a réussi à prendre la fuite.

« Heureusement qu'il reste 709 millions de catholiques, 280 de protestants, 80 d'orthodoxes, 55 d'anglicans, 15 de juifs, 500 de musulmans. Donnons-nous la main et chantons en chœur Veni Creator. Il y a du malheur dans le monde ? Tant mieux ! Car les affaires, les torturés, les opprimés sont ta dernière carte de l'Église. »

« Je n'ai pas besoin de te dire ce que je ressens, tu me connais assez pour l'imaginer, dans ce monde incroyable de mensonge, de vide, d'autodestruction, personne avec qui échanger quoi que ce soit. Dis-moi que la justice existe, qu'un jour je la découvrirai de nouveau, dis-le-moi. »

Dis-leur merde ! Merde pour leur exploitation, merde pour leur justice, merde pour leur fric, merde pour leur morale !

*Paris, 20 mai 1985.*

La matinée et la soirée ont été consacrées aujourd'hui à des activités bourgeoises.

Assisté le matin dans un salon de l'hôtel Méridien à une assemblée de représentants de sociétés industrielles et commerciales. Un club d'hommes d'affaires ayant son siège à Madrid décerne le Prix Afrique. Emmanuel Dioulo représenté par moi se voit attribuer deux prix, l'un pour la Cogexim, l'autre pour la société Agrivoire.

Le soir, cocktail, banquet et remise des prix, une sculpture abstraite sur un socle de marbre. La table où je suis est composée uniquement d'Ivoiriens, hommes jeunes, belles jeunes femmes que la chaleur du banquet bientôt détend et qui me font fête. L'ambassade de Côte-d'Ivoire est l'une des rares ambassades africaines à n'être pas représentées alors que la République populaire du Bénin côtoie la République centrafricaine et le Gabon, le Burkina-Faso.

Demain on doit m'envoyer ma photo, le trophée entre les mains.

— Vous vous occupez aussi d'affaires ? me demande, intéressé, le représentant d'une société française.

— Cela m'arrive.

*Paris-Lyon, 21 mai 1985.*

Reçu ce matin une lettre d'un Palestinien détenu à Fresnes. Je lui réponds par télégramme que j'accepte de le défendre sans même connaître le dossier. Il va sans dire que ce sera gratuitement. Les prétendus terroristes du Moyen-Orient sont mon jardin secret.

À Lyon cet après-midi.

Don Klaus est heureux et surpris de me voir.

Ute, à qui j'ai donné rendez-vous dans une brasserie près de la prison, me montre les lettres de fous qu'elle reçoit. Je reçois les mêmes : de France, d'Allemagne, des États-Unis.

— Nous sommes, lui dis-je, les seules gens raisonnables dans cette affaire grouillante de fous, antisémites nostalgiques ou chasseurs de nazis triomphants.

*Ulm, 22 mai 1985.*

Sa mère étant sortie, Magdalena m'a invité à déjeuner chez elle. Brochettes, asperges au beurre, salade, pâtisseries, fruits et vin de Hongrie un peu trop fruité.

Par la fenêtre de la cuisine, je vois de l'autre côté de la voie sans issue de petits pavillons avec leurs jardins, leurs volets entrouverts, leurs pères de famille bedonnants, en tricot.

« Mon Dieu, mon Dieu, la vie est là, simple et tranquille. »

— Ils sont heureux, me dit-elle.

— C'est que le bonheur, lui dis-je, est devenu une idée sale en Europe.

*Paris, 23 mai 1985.*

J'ai reçu ce soir la visite d'Aminata. Elle vient d'une famille très bourgeoise. Elle a aimé, elle aime encore un étranger. Elle l'a imposé à sa famille. Elle l'a fait venir dans la capitale africaine où elle vivait. Elle lui a fait acheter un commerce. Il a fait faillite. Elle l'a ramené à Paris où elle a trouvé

sans peine un emploi et pour lui un cours d'hôtellerie. Elle a subi son caractère chaque fois plus ombrageux, ses absences, ses colères. Jusqu'au jour récent où la police est venue l'interpeller dans son bureau devant ses collègues et l'a conduite chez elle où elle l'a retrouvé menottes au poignet, debout devant des policiers qui mangeaient son pain Poilâne, son fromage et buvaient son vin.

Aujourd'hui, il est en prison, et elle inculpée de trafic de drogue. Au dépôt elle a découvert qu'il la trompait, son autre maîtresse est aussi arrêtée.

Elle me demande de le défendre.

Je refuse en lui disant que je n'ai pas le temps.

— C'est tout de même l'homme que j'ai aimé pendant cinq ans. J'en ai vingt-cinq. Je ne me sens pas le courage de refaire ma vie avec un autre.

— Cela vous regarde, lui dis-je, mais je ne le défendrai pas.

— Alors, me dit-elle, défendez-moi.

J'ai accepté.

Il n'y a pas de dossier mort, inerte. Chaque dossier cache un homme, une femme, avec ses souffrances, ses rêves, ses faiblesses, son héroïsme.

*Allemagne fédérale, 24 mai 1985.*

Nous avons pris deux routes qui se croisent, mais nous ne sommes pas passés au carrefour au même moment. Notre opération est réglée comme un ballet. Rien d'étonnant. L'art, la mort, la liberté sont parents. Puis nous avons tourné tous les deux à gauche et pris deux routes qui convergeaient sur un point de la frontière.

Moi toujours avec une heure de retard sur elle, pour ne pas risquer de la compromettre avec mon visage exotique, mais prêt à intervenir assez tôt si l'opération échouait, si la police renonçait à la fiction de sa liberté totale.

L'opération a réussi. Elle m'a téléphoné de l'autre côté de la frontière.

J'ai reconnu son rire et sa voix rauque.

Je me sens tout à coup très léger.

Il y a quelques jours, je racontais à un ancien membre du Conseil de l'Ordre la lutte que je menais pour empêcher son arrestation puisqu'elle n'avait pas été régulièrement extradée.

— Vous n'êtes pas tenu de le faire, me dit-il, votre contrat s'arrête avec le procès.

Je lui répondis que non.

— Et pourquoi ? me demanda-t-il.

— Parce que je suis comme M. Darty, j'assume le service après-vente.

---

[1] *Le peintre Nolten*, roman d'Édouard Mörike (1804-1875)

[2] *Ardinghello et les îles bienheureuses*, roman de Wilhelm Heine (1749-1803).

[3] Ida Rubinstein, célèbre danseuse russe, Kharkov, 1885 – Vence, 1960

[4] Union des Populations du Cameroun qui avait engagé la lutte armée contre le gouvernement en place et les forces françaises.

[5] Georges Ibrahim Abdallah, le vrai nom de mon client libanais qui s'était présenté tout d'abord dans ses lettres comme Abdelkader Saadi, de nationalité algérienne.

[6] Un arbre typique de la Réunion à l'origine mystérieuse.

[7] Le 24 avril.

[8] Direction de la Sécurité du Territoire.

[9] Selon le journaliste du *Mutin*.

[10] *Le Matin*

[11] François Raoux dans *le Quotidien*.

[12] M. RAOUX dans *le Quotidien*.

[13] La Société Nationale de Tourisme et d'Hôtellerie.

[14] Secrétaire de la Conférence du stage.

[15] Théroigne de Méricourt (1762-1817), familière du Club des Cordeliers, participa aux journées révolutionnaires des 20 juin et 10 août 1792 à Paris. Surnommée l'Amazone de la liberté.

[16] Rassemblement Démocratique Africain.

[17] Affaire criminelle jugée devant la Cour d'assises de l'Isère et qui fournit à Stendhal le thème de son roman *le Rouge et le Noir*.

[18] À un confrère qui lui avait dit un jour que j'avais beaucoup de qualités, certes, mais que j'étais de gauche, Barbie avait répondu : « Moi aussi. »